

Ville de Saint-Pierre-des-Corps
(Indre-et-Loire)



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 octobre 2022

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre

Des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 3 octobre 2022

L'An deux mille-vingt-deux, le lundi trois octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Convocations adressées le 29 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 32

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Christian BONNARD, Eloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Mickaël CHAPEAU, Jeanine METAIS, Olivier CONTE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Alain DELANCHY, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

ONT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration Emmanuel FRANÇOIS
Christophe DE AMORIN	procuration à Alain GARCIA
Gamze AK	procuration à Mukerrem AK
Laurence LEFEVRE	procuration à Jeanine METAIS
Marion PERSIANI	procuration à Eloïse DRAPEAU
Nabil BENZAÏT	procuration à Fatiha KENDRI lors de son départ à 20h32 (Vote par Procuration à partir de l'ADMINISTRATION GENERALE – 2022-105)
Annick VOLATIANA	procuration à Romain DANGER lors de son départ à 21h31 (Vote par Procuration à partir des RESSOURCES HUMAINES – 2022-113)

ABSENTE : Pascaline DAUMAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles FREMONT

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE PROCES-VERBAL :	6
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022	6
VŒUX :	8
2022-100 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE <i>SAINT-PIERRE AUTREMENT</i> , POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, FINANCIER ET TECHNIQUE DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	8
2022-101 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE <i>A GAUCHES TOUTE</i> , POUR S'ASSOCIER A LA DEMANDE PORTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE AUPRES DU GOUVERNEMENT, POUR METTRE EN PLACE DES AMENAGEMENTS POUR PERMETTRE AUX COLLECTIVITES D'AFFRONTER LA CRISE ENERGETIQUE	16
2022-102 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE <i>J'AIME SAINT-PIERRE</i> , POUR LA MENSUALISATION DES PRELEVEMENTS DE L'EAU POTABLE PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	18
2022-103 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE <i>VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN METROPOLE TOURANGELLE</i> , EN SOUTIEN A LA DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE DU DROIT A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)	20
COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :	24
2022-104 – COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1.2122-22 ALINEA 4 ET 6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)	24
ADMINISTRATION GENERALE :	28
2022- 105 - ELECTION DES ADJOINTS	28
2022 - 106 – MODIFICATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	36
2022- 107 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS	37
JURIDIQUE :	39
2022- 108 - REGULARISATION DU CONTRAT DE LOCATION DE GARAGE	39
FINANCES :	40
2022-109 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 — EXERCICE 2022 — BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	40
2022- 110- CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	46
RESSOURCES HUMAINES :	47
2022-111 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS	47
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	47
2022- 112 – RÈGLEMENT DE FORMATION AVEC LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)	48
2022- 113 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	50
2022- 114 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)	52
SCOLAIRE :	64
2022- 115 - SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA-CONVENTION DU DÉPLOIEMENT DE L'ENT PRIMOT DANS LES ÉCOLES DU 1 ^{ER} DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	64
RESTAURATION SCOLAIRE :	66
2022- 116 - ADHÉSION AU RÉSEAU AGORES ET À LA CHARTE DE QUALITÉ	66
2022- 117- NOUVEAUX TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES MUNICIPAUX À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2023	69
POLE PETITE ENFANCE :	75
2022-118 - CONVENTION DE PARTENARIAT, D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DES EAJE AVEC LE DÉPARTEMENT	75
POLITIQUE DE LA VILLE :	76

2022-119 - RAPPORT SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE CENTRE SOCIAL »	76
URBANISME :	78
2022-120 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU VAL DE LOIRE..	78
POLE CULTUREL-SPORTS :	81
2022-121 - FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUPRÈS DE LA DRAC CENTRE-VAL-DE-LOIRE DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PROJET DE LA GALERIE D'EXPOSITION DU PASSAGE CHABRIER	81
2022-122 - DÉLÉGATION ACCORDÉE À M. LE MAIRE OU À L'ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE SON ABSENCE, POUR ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVÉS DE CONDITIONS, NI DE CHARGES	81
2022-123 - TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENTS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE À COMPTER DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2022	82
QUESTIONS ORALES :	82
QUESTION ORALE DU GROUPE « VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN MÉTROPOLÉ » CONCERNANT LA CONNAISSANCE PAR LES ÉLUS DES VŒUX ET QUESTIONS ORALES	82
QUESTION ORALE DU GROUPE « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » CONCERNANT L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE	83

La séance est ouverte à 18 heures.

En préambule, Monsieur le Maire, Emmanuel FRANÇOIS remercie les élus de leur présence.

M. FRANÇOIS : Mesdames et Messieurs bonsoir,

Merci d'être là. Comme toujours à chaque conseil municipal, afin d'assurer la sérénité des débats et dans les conditions fixées par le règlement intérieur, je souhaite vous rappeler quelques règles.

Le Maire dirige les débats, accorde ou retire la parole et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé. Peut-être à 23 heures, minuit, je ne sais pas, on verra ce soir.

Le public peut accéder librement au conseil municipal et occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il n'est autorisé aucun déplacement intempestif ni toute marque d'approbation ou de désapprobation. Par ailleurs, tout individu qui trouble l'ordre peut être expulsé de l'auditoire. Enfin, en cas d'entrave au bon déroulement de la séance de quelque manière que ce soit, la séance sera interrompue et sera suivie d'une demande par un vote de tenir la réunion à huis clos.

Je déclare la séance ouverte. Bienvenue à Madame GROSLERON qui prend la suite de Monsieur François LEFÈVRE en qualité de tête de liste *Agir ensemble*. Vous vouliez la parole, je vous la donne.

Mme GROSLERON : J'ai une déclaration à faire de la part de l'opposition municipale. Lors de la séance du 28 septembre 2022, les conseillers de l'opposition ont quitté la séance du Conseil Municipal. Ce jour-là, la majorité n'était pas en nombre suffisant pour assurer seule le quorum nécessaire à la tenue d'un Conseil. Pour l'information des habitants, nous précisons que cette décision a été prise collectivement, pour marquer le coup et montrer notre désapprobation face à des désistements fréquents de certains conseillers de la majorité. Nous insistons sur le fait que l'élection au Conseil Municipal est un engagement sérieux et demandons à la majorité de veiller à l'avenir à la présence du plus grand nombre de ses conseillers, afin que les débats puissent se tenir démocratiquement, dans le respect réciproque des personnes.

J'ajouterais à titre personnel que ce texte est paru sur les réseaux sociaux hier et que j'en suis désolée parce que je pense que cette déclaration devait être faite en Conseil d'abord et sur les réseaux ensuite. J'ai terminé.

M. FRANÇOIS : Merci beaucoup, je souhaite vous répondre. Nous avons été élus avec une moyenne d'âge de 43 ans. Parmi les conseillers municipaux que vous citez, certains ont déménagé, mais peuvent encore être au Conseil Municipal. Nous en avons informé la préfète et nous savions notamment que l'une d'entre nous pouvait siéger encore et donner son pouvoir. D'autres travaillent de nuit, deux personnes ont eu des enfants en bas âge. Donc il y a effectivement des difficultés parfois à ce que les conseillers municipaux puissent assister aux Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal du 28 septembre, qui avait débuté avec un quorum atteint, a été reporté au 3 octobre aujourd'hui à la demande de l'opposition. Pour rappel, celle-ci a sollicité une suspension de séance. De retour, l'opposition a souhaité se retirer, ne permettant plus d'atteindre le quorum, d'où ce report. Encore une fois, je le répète, peu important nos divergences de points de vue : notre point d'ancrage est l'intérêt général en veillant collégalement à la tranquillité publique. Je répète ce que j'avais dit la dernière fois. Je déplore certains propos tenus au Conseil Municipal du 28 septembre, jusqu'à user le terme « d'autocratie » : n'allons pas trop loin, vous savez fort bien que l'autocratie est mise en comparaison en particulier avec le totalitarisme et la dictature. Je ne vois aucun dictateur autour de cette salle. Je vous demanderais de bien vouloir mesurer vos propos par respect pour tout l'investissement des élus, à la fois de la majorité, mais aussi de l'opposition, et pour les électeurs, dont 40,37 % ont porté leur confiance en notre liste.

Le Maire énumère les pouvoirs formulés par les élus absents.

M. FRANÇOIS : Le quorum de 17 personnes est largement atteint. Monsieur BENZAÏT, vers quelle heure allez-vous partir ?

M. BENZAÏT : vers 20 heures.

Le secrétaire de séance est nommé : M. Gilles FREMONT

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2022

M. FRANÇOIS : Avez-vous des remarques ?

M. BENZAÏT : Bonsoir le public ici présent, bonsoir à l'ensemble des élus.

Nous voulions féliciter les techniciens de la Ville pour la qualité de leur travail. Néanmoins, lors de la réception du dossier, il est apparu que des erreurs se sont glissées. J'ai réécouté l'entièreté du Conseil Municipal en question pour pouvoir comparer et malheureusement il y a des erreurs, donc valider ce compte-rendu, ce serait le valider avec ces erreurs. J'en ai fait le relevé exhaustif me concernant. Je n'ai pas malheureusement regardé pour les autres élus. Mais à certains moments, certaines de mes interventions n'apparaissent même pas, et j'ai relevé aussi des erreurs sur les propos que j'ai pu tenir, erreurs qui prêtent à confusion.

Je souhaite donc savoir ce qui changera si l'on vote pour ou contre ce procès-verbal, ainsi que la valeur de ce dernier. Est-il possible d'apporter des correctifs au procès-verbal et de le faire passer à un autre Conseil Municipal ? Car techniquement si je vous fais écouter l'enregistrement et que vous lisez, vous verrez que ce n'est pas du tout la même chose. En outre en dernier point, on n'a pas sur le procès-verbal une reproduction de ce qui a été dit, mais une interprétation des propos. Par exemple, si je dis « *c'est nul* », on va lire sur le procès-verbal « *Monsieur BENZAÏT est mécontent* », or ce n'est pas la même chose. Je voulais donc savoir ce qu'il en est de tous ces éléments et ce qui sera fait de ce document, étant donné qu'aujourd'hui, il ne reflète pas la teneur de mes propos.

M. FRANÇOIS : Merci. Est-on obligé d'entériner ce document aujourd'hui ou peut-on le modifier et le passer au prochain Conseil Municipal ?

Mme Joëlle GOUNOT : On peut le modifier, d'ailleurs Monsieur LEFÈVRE m'avait envoyé des demandes de modification ; j'ai donc réécouté l'enregistrement et apporté des corrections. Vous pouvez très bien m'envoyer les corrections que vous souhaitez et je réécouterai l'enregistrement. Sachez que ce n'est pas moi qui fais le compte-rendu. Il y avait plusieurs possibilités, car les mairies ne sont plus maintenant obligées de faire des procès-verbaux mot-à-mot. Il s'agit donc d'un procès-verbal condensé, cela avait été décidé avec Madame LIGER. Le procès-verbal ne reprend pas en effet l'intégralité des propos. Si vous dites plusieurs fois la même chose sur un sujet, cela ne sera marqué qu'une seule fois. Mais si vous le préférez, pour la suite, nous pouvons faire aussi un procès-verbal mot-à-mot où là, tout sera inscrit et il n'y aura plus de problème. Les prix seront différents, bien sûr, mais je ne suis pas décisionnaire sur ce point.

M. FRANÇOIS : Sachant quand même, pour remarque, que le Conseil Municipal est enregistré, donc on a la possibilité de le consulter et de l'écouter.

Mme Joëlle GOUNOT : C'est un choix qui a été fait en amont, mais on peut revenir au procès-verbal mot-à-mot.

M. ROSMORDUC : Pour notre part, nous comprenons le concept d'un procès-verbal condensé. On ne s'attend pas forcément à avoir l'exhaustivité de ce qui est dit, surtout que le compte-rendu est rédigé sous 8 jours donc on comprend les difficultés de reprendre l'intégralité. Par contre, on y reviendra, mais nous trouvons que le tarif de la sous-traitance est quand même laborieux et onéreux et ne comprenons pas bien le sens de tout cela, si ce n'est que ce ne sont pas les services

qui le font. Pour notre part, à partir du moment où l'on retrouve l'esprit de ce qu'on a dit et que le compte-rendu est sincère, c'est-à-dire que ce ne soit pas toujours la majorité qui ait le dernier mot dans le déroulé des discussions, cela nous conviendra. On garde l'esprit des débats et le sens un peu fort des interventions. Par contre, nous demandons plus de vigilance sur un effort à faire par le prestataire, au moins pour mettre des virgules et de la ponctuation. Parfois, on fait une longue tirade, mais pour que celle-ci ait du sens, il faut anticiper davantage sur la ponctuation. Il y a certains moments où la lecture du procès-verbal est particulièrement absconse. Certes, nous pouvons par moments manquer de clarté dans nos propos, mais je pense que quelqu'un qui a assisté aux débats peut les synthétiser avec plus d'efficacité. C'est pour cela aussi que je me pose la question de la pertinence de la sous-traitance.

[Problème technique : inaudible 11 min 52 s à 11 min 58 s]

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est noté.

M. BENZAÏT : *[Problème technique : inaudible de 12 min 5 s à 12 min 12 s]* Je vous enverrai ma version modifiée avec le minutage sur l'audio, pour que vous puissiez comparer et gagner du temps sur la modification.

M. FRANÇOIS : Je vous l'aurais proposé de toute façon, et je voulais terminer en disant qu'on va essayer de faire au mieux, de rendre un procès-verbal du Conseil Municipal le plus rapidement possible. Alors ne me demandez pas de délai, cela dépend de la surcharge de travail et des difficultés que Joëlle GOUNOT peut rencontrer, car ce n'est pas simple. Sachez quand même que ce procès-verbal a été écrit en toute probité, et que nous n'y avons aucune influence, absolument aucune : que ce soit bien clair.

Lorsque le procès-verbal vous est communiqué, n'hésitez pas à nous faire vos remarques de façon que lorsqu'on arrive en Conseil Municipal, ce ne soit pas l'objet d'une discussion et qu'on puisse être sûr de l'entériner au moment où on doit l'entériner. Cette démarche vous convient-elle ?

Les élus indiquent leur accord.

M. FRANÇOIS : Très bien, je vous remercie, donc nous repasserons ce compte-rendu corrigé au prochain Conseil Municipal.

L'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 est reportée.

M. FRANÇOIS : Une précision importante avant de passer à l'ordre du jour : je souhaite revenir sur le vœu qui a été présenté le 6 juillet en Conseil Municipal par Laurence LEFÈVRE sur la santé. Après vérification auprès de l'élue concernée, le vœu a été déposé dans un délai de trois jours ouvrables avant le Conseil Municipal, au lieu de 3 jours ouvrés. Je m'en excuse, car au moment où les vœux sont passés, je n'étais pas là, je mariais mon fils. En conséquence, ce vœu est irrecevable. J'en propose donc l'annulation pure et simple. Avez-vous des questions ?

Pas de question. Le vœu déposé par Madame LEFÈVRE sur la santé lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 est donc annulé.

M. FRANÇOIS : Très bien. Nous avons une question orale ?

M. ROSMORDUC *[Problème technique - inaudible de 14 min 20 s à 15 min 30 s]* : Ce n'est pas vraiment une question, mais on vous remercie de l'avoir retenue. C'est vrai que nous avons posé la question de la sincérité du vœu. [...] Effectivement, il y avait une contradiction. [...]

M. FRANÇOIS : Nous allons passer aux vœux. Je vais d'abord laisser la parole à Monsieur Amin BRIMOU pour le vœu de *Saint-Pierre autrement*. Pour ceux qui s'interrogent sur l'ordre des vœux, l'ordre est fixé en fonction du nombre d'élus et en fonction de ceux qui sont arrivés dans le Conseil Municipal.

VŒUX :

2022-100 – Vœu présenté par le groupe Saint-Pierre autrement, pour le renforcement de l'accompagnement humain, financier et technique des élèves en situation de handicap

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Monsieur le Maire,

Le 25 août 2022, le Défenseur des Droits a publié un rapport relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La scolarisation des enfants handicapés reste en France très imparfaite et très aléatoire. Trop souvent les enfants doivent rester à la maison.

Cette année, on compte en France environ 430 000 enfants en situation de handicap, soit 20 000 de plus qu'en 2021, or seulement 4 000 Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) ont été recrutés pour cette rentrée 2022. De trop nombreux enfants handicapés doivent ainsi rester à la maison, faute de pouvoir être accueillis à l'école.

Claire Hédon, la Défenseure des droits, a dénoncé cet état de fait peu avant la rentrée scolaire et a appelé, dans un rapport publié le 25 août 2022 relatif à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, à mieux adapter l'école aux besoins des enfants handicapés.

Dans le cadre de la réalisation du présent rapport, l'institution a procédé à une analyse de l'ensemble des réclamations qui lui ont été adressées en lien avec la problématique des AESH. Elle a en outre réalisé des entretiens avec des professionnels du milieu éducatif concernés par cette question. Et elle a consulté les associations membres de son comité d'entente handicap, composé d'acteurs investis sur ce sujet. En complément, le Défenseur des droits a sollicité le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le secrétariat d'État en charge des personnes handicapées, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF), le secrétariat général à l'enseignement catholique, et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Partant des constats qui en sont ressortis, et sans prétendre à l'exhaustivité, la Défenseure des droits fait état de ce que l'institution perçoit du décalage existant entre l'augmentation des moyens humains et financiers en faveur de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le nombre grandissant d'enfants dont les besoins sont très largement non ou mal couverts.

Pour les enfants dont les besoins sont avérés, l'accompagnement humain constitue un enjeu essentiel en vue de garantir leur égal accès à l'éducation. Les saisines de l'institution révèlent que les besoins de ces enfants ne sont pas toujours couverts, tant dans l'existence même de cet accompagnement que dans la qualité de celui-ci. La Défenseure des droits souligne le décalage entre l'augmentation des moyens humains et financiers en faveur de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le nombre grandissant d'enfants, dont les besoins augmentent.

Garantir l'égal accès de tous les enfants handicapés à la scolarité, c'est aussi leur assurer, autant que nécessaire, la compensation des conséquences de leur handicap. En favorisant l'autonomie des élèves en situation de handicap, en leur permettant d'accéder aux apprentissages, les AESH constituent à ce titre un appui précieux, parmi d'autres, à leur scolarité. Les lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013 sont venues renforcer le droit à l'éducation en favorisant notamment, chaque fois que possible, la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Afin de garantir l'égal accès à l'éducation, l'État a l'obligation de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.

Ce rapport met en exergue que « trop d'enfants ne bénéficient pas d'un parcours scolaire adapté, sont victimes de stigmatisation et ne voient pas leurs besoins pris en compte du fait de l'impréparation du système éducatif qui les a pourtant accueillis au nom de l'inclusion. Et la

transformation de l'offre médico-sociale, faute d'être suffisamment pensée, accompagnée, conduit à de la discrimination, et paradoxalement à de l'exclusion ».

C'est pourquoi le Conseil Municipal réuni ce mercredi lundi 3 octobre 2022 demande que l'ensemble des recommandations présentées dans le rapport du Défenseur des Droits publié le 25 août 2022 soient appliquées (voir annexes).

Nous demandons également une compensation financière auprès de la MDPH et des partenaires concernés quant aux recrutements des AESH par la ville sur le temps de la pause et d'animation.

M. BRIMOU : Je vais apporter une précision sémantique, car l'appui que nous demandons, auprès des institutionnels et partenaires quant aux recrutements des AESH, est à la fois technique, humain et financier. Je vous remercie.

Mme KENDRI : [*Problème technique : Inaudible de 21 min 30 s à 24 min 2 s*]

Nous demandons le retrait de ce vœu : je vais vous expliquer pourquoi. Il s'agit ici du vote de la majorité municipale qui depuis la mise en place de son exécutif en 2020, a installé Madame METAIS en responsabilité des questions de handicap. Il s'agit certainement d'un affichage opportuniste dans l'air du temps, [*difficilement compréhensible 24 min 23 s*] vu que cette question de l'inclusion des personnes handicapées s'est imposée dans la société, avec la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale baptisée « Autonomie. »

Nous l'avons déjà dit, mais il est utile de le rappeler : la conseillère municipale déléguée au Handicap a réussi le tour de force de ne jamais réunir autour d'elle une commission ou même un groupe de travail sur la question du handicap dans notre ville. Vu que c'est Monsieur BRIMOU qui présente ce vœu, s'agit-il du vœu de l'inutilité de la délégation de Madame METAIS ? Ou juste de l'affichage ?

Soyons clairs, pour ce vœu en milieu scolaire, le résultat est là : c'est une insulte aux enfants en situation de handicap dans nos écoles. Pourquoi une insulte ? Car parmi les recommandations nombreuses du Défenseur des Droits, celles concernant la Ville sont nombreuses. Or nous n'avons rien, toujours rien que nous pourrions flécher au titre d'une politique en la faveur des habitants et habitantes en situation de handicap, notamment en milieu scolaire. Prétexter du rapport du Défenseur des Droits du 25 août 2022, pour demander que ces recommandations soient appliquées, mériterait au minimum des actions concrètes dans notre ville. Des actions allant au-delà de la seule demande d'une compensation par la MDPH et ses partenaires pour le recrutement d'AESH par la Ville, sur des temps non scolaires.

Je disais « insultant », car parler de « compensation » l'est. Ces enfants sont des enfants de la République qui méritent une attention toute particulière, pour que nos écoles soient réellement inclusives. L'État a mis en place des AESH sur le temps scolaire, nous n'allons pas rester sur ce dispositif qui dans les faits, se traduit par des emplois dans la précarité : cela n'est plus à démontrer, cela existe. Comme il existe d'autres villes qui prennent des mesures pour l'accompagnement sur tous les temps non scolaires. Je salue au passage Madame BEAUFILS qui avait mis des choses en place sur les temps de restauration extrascolaire. La majorité municipale demande à être « compensée » : mais quelle vulgarité que ce mot, pour accueillir certains de ces enfants avec les moyens nécessaires à leur accueil, au nom de l'égalité d'accès et de leur réussite ! Et si l'objectif de la majorité est de mieux accueillir les enfants en situation de handicap sur le temps non scolaire, avec la présence d'AESH ou d'autres professionnels dédiés à ce rôle, il faut le faire urgemment ! Deux ans se sont écoulés. Ces enfants sont là, mal accueillis malgré le travail exemplaire des animateurs qui ne sont pas formés pour les accueillir. Ceux-ci font du mieux de leurs possibilités, nous les remercions ici et je les remercie personnellement.

Et je ne peux ignorer, moi qui suis parent en solo d'un enfant en situation de handicap, ce qu'est son quotidien et le mien quand je le dépose à l'école la boule au ventre, tant je ne sais pas comment l'organisation municipale prévoit de l'accueillir. Je me remets à l'animateur ou l'animatrice présente avec les limites qui sont les leurs et je les salue à nouveau. Je pourrais comprendre le

besoin de financement et qu'une aide de l'État serait la bienvenue. Mais faire de cette aide un préalable à toute action alors que les enfants sont là et bien là, relève de l'indigence et dénote d'une absence de volonté politique de la majorité sur la question du handicap.

Nous demandons le retrait de ce vœu verbeux. Encore un procédé oratoire habituel de M. BRIMOU. Nous plaidons pour le recrutement en urgence de personnel qualifié pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans nos écoles. Nous sommes pour la mise en place en urgence d'une commission, ce que Madame METAIS a oublié de faire pendant son mandat. Ou d'un groupe de travail avec les acteurs de terrain concernés, les financeurs, les parents : bref, toutes les personnes concernées par la question des personnes en situation de handicap, afin d'aborder les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins de ces personnes, et notamment des emplois dignes et non précaires.

Pour conclure : ce vœu que j'ai qualifié d'insultant, il l'est véritablement puisque face aux demandes des parents, votre seule réponse est de dire que vous ne ferez rien pour répondre à ce vrai problème de l'accueil sur le temps non scolaire des enfants en situation de handicap. Pire, vous osez parler de compensation : ce n'est pas possible ! Et cela au prétexte que la Ville pourrait ne pas être compétente sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Vous osez vous faire nommer « *Saint-Pierre autrement* ». Votre « autrement » est à vomir au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité : cela s'appelle les principes de la République que ce vœu, dont nous demandons le retrait, n'honore pas. Enfin, faire des formations de 40 minutes de dernier carrât pour l'accueil de nos enfants, dans l'impréparation, nous pouvons dire que c'est un début, mais franchement, c'est décevant. 2 ans pour attendre cela ! Aucune commission, aucune réunion, franchement Madame METAIS qui a une délégation sur le handicap, sérieusement c'est une plaisanterie !

M. FRANÇOIS : Je suis désolé de le dire, mais la plaisanterie c'est la façon dont vous vous exprimez, Madame KENDRI. Vous nous insultez, tout le monde se sent insulté par ce que vous venez de dire. J'en suis désolé. Vous dites qu'il n'y a pas eu de groupe de travail ? Je suis d'accord, je veux bien l'entendre. Ce n'est pas une raison pour nous insulter de la sorte et dire que c'est « à vomir ».

Mme KENDRI : ça l'est.

M. FRANÇOIS : Je ne vous ai pas interrompue, soyez correcte.

Mme KENDRI : Vous m'avez interrompue, c'est une de vos habitudes.

M. FRANÇOIS : C'est incroyable quand même, le ton que vous avez employé est inadmissible.

Mme KENDRI : C'est un dossier qui est très important, Monsieur le Maire. Madame BEAUFILS avait mis des choses en place, et là cela fait deux ans que nos enfants sont dans cette situation-là.

M. FRANÇOIS : Je vous l'ai dit, là où vous avez raison et où il faut faire absolument attention, c'est effectivement sur la précarité des personnes qui vont intervenir au niveau du scolaire et de la restauration. J'en suis tout à fait convaincu, mais ce n'est pas notre intention. Monsieur BRIMOU va vous l'expliquer très clairement.

M. BENBEDRA : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous validons évidemment le contenu de votre vœu visant, sur la base du rapport du Défenseur des Droits, à renforcer l'accompagnement humain, financier, technique des élèves en situation de handicap. La question de l'inclusion scolaire est importante et compliquée. Votre vœu reprend l'actualité du ministère de l'Éducation nationale qui a présenté, à quelques jours de la rentrée des classes, des mesures pour favoriser l'accès des enfants handicapés à l'école, dont le recrutement de 4 000 AESH supplémentaires. L'enjeu est de taille, nous le soutenons. Nous aurions préféré que votre vœu reprenne aussi les positions syndicales, à savoir :

- la révision immédiate de la grille des salaires pour le respect des écarts de 10 points entre échelons ;
- la création d'un véritable statut de la fonction publique de catégorie B, soit 1,4 fois le SMIC ;

- la garantie d'une rémunération à temps complet pour 24 heures d'accompagnement d'élèves pour vivre de son travail en exerçant son métier ;
- une formation initiale de 24 mois et une formation continue ;
- la prise en charge de tous les déplacements et la revalorisation des indemnités kilométriques.

Ces dispositions forment les conditions permettant une inclusion qui ne fragilise pas les équipes et qui ne se fasse pas au détriment du personnel et des élèves eux-mêmes. Nous proposons donc un amendement à votre projet de vœu, car les annonces gouvernementales ne doivent pas nous faire oublier la réalité du métier d'AESH, et le combat de la profession par les délégations syndicales. En ce sens, nous pensons que la reconnaissance des missions et du rôle joué par les AESH, pour une école réellement inclusive, doit s'articuler autour des revendications portées par les AESH dans les mobilisations, à savoir augmenter les rémunérations de tous les AESH sur toutes leurs carrières.

Nous vous proposons d'ajouter simplement le paragraphe suivant :

« Nous demandons également la garantie pour les AESH de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail, et la création d'un véritable statut de la Fonction publique de catégorie B s'impose »

M. FRANÇOIS : Merci, et c'est ce que je disais tout à l'heure suite à l'intervention de Madame KENDRI. Effectivement, il y a un réel souci sur la précarité de ces personnels AESH qui interviennent dans les écoles. Concernant votre demande, je pense qu'il serait bien de prévoir un avenant sur un prochain vœu au prochain Conseil Municipal sur cette question, ce serait intéressant. En revanche, le vœu est déjà long et je ne vois pas comment nous pourrions articuler votre avenant ici. Ce serait mieux de faire un amendement. Je propose d'accepter, mais il faut quand même définir l'amendement que vous souhaitez inclure. Ce texte me convient parfaitement donc nous pouvons soumettre la totalité du texte : je laisserai la parole à Monsieur BRIMOU et nous voterons ensuite d'abord l'amendement proposé par Monsieur BENBEDRA, puis le vœu.

M. JEANNEAU : Bien sûr, nous voterons ce vœu. Faisant partie d'une association pour l'intégration de l'ensemble des handicaps, je trouve que ce vœu a son importance et il permet de mettre en avant cette problématique. J'espère qu'il inclura aussi d'autres éléments, sachant que nous avons aussi des associations et des entreprises qui travaillent dans le milieu du handicap, ici à Saint-Pierre-des-Corps, et qui veulent être force de propositions. Je sais que vous les aviez rencontrées il y a quelque temps et malheureusement avec le Covid, cela n'a pu se faire. Ils sont toujours en demande et je ne doute pas que Jeanine METAIS, Amin BRIMOU, ainsi qu'Eloïse DRAPEAU en tant que Conseillère départementale, seront à même de travailler sur ce sujet-là, qui est complexe, et de répondre à cette demande.

Cela étant, pour que la Mairie montre vraiment son envie, il faudrait qu'elle emploie des AESH, ce qui n'est pas le cas actuellement : ce sont les ATSEM qui font le travail. Actuellement, nous concernant, nous n'avons pas connaissance d'AESH employé au sein de la Mairie de Saint-Pierre-des-Corps pour faire le travail d'accompagnement des handicapés sur la période périscolaire.

M. FRANÇOIS : Il est évident qu'il vaut mieux, et c'est l'idée de la Mairie, employer des AESH sur un temps périscolaire évidemment, car vous savez que ce n'est pas la Mairie qui finance les AESH. Par contre sur le temps périscolaire, nous faisons en sorte que ce soit le même AESH qui s'occupe de l'enfant en temps scolaire qui le suive aussi au moment de la restauration scolaire, pour qu'il y ait une continuité de prise en charge. Cela me semble absolument essentiel, je pense que les AESH sont pour, car effectivement, ces derniers sont proches des enfants suivis. C'est donc l'idée de la Mairie, et je pense que nous prendrons une délibération au prochain Conseil Municipal en ce sens, à moins que cette délibération formelle ne soit pas nécessaire : je crois qu'il n'y en fait pas besoin de délibération sur ce point. Mais nous le ferons.

M. JEANNEAU : Je vous rejoins tout à fait, il faut en effet qu'il y ait un suivi le temps de l'enfance. Il est important que ce soit la même personne qui suive.

M. SOULAS : Votre élément de réponse peut nous convenir. Le fait que le quorum n'ait pas été atteint mercredi dernier nous a permis, sur le perron de la Mairie, d'avoir des conversations avec des familles qui attendaient de ce Conseil Municipal un certain nombre de réponses, notamment sur la question du handicap. J'ai ainsi appris qu'il y avait dans nos écoles de Saint-Pierre-des-Corps quelques enfants ayant le statut de handicapés et pris en charge par des AESH, mais pas sur les temps de pause méridienne. Là où je vais rejoindre les propos de Madame KENDRI, c'est sur l'urgence : chaque jour qui passe sur cette question du handicap, c'est l'échec scolaire qui se construit. Je parle ici davantage en tant qu'ancien proviseur, qu'en tant que conseiller municipal. Franchement, il y a vraiment un enjeu vis-à-vis de ces jeunes : on ne peut pas attendre 107 ans.

Deuxième question et il n'y a pas de piège dans cette question : pour que ce débat puisse avoir un éclairage municipal, on parle ici des écoles, mais je rappelle que vous êtes aussi présents dans les collèges et dans le lycée. Il serait intéressant de savoir combien Saint-Pierre-des-Corps compte de jeunes sous statut handicapés dans l'ensemble des parcours de scolarité. Et combien de jeunes sont aujourd'hui pris en charge par un AESH ? Il serait intéressant de voir le delta, si vous pouviez nous répondre, car il s'agit ici d'un vœu s'appuyant sur une déclaration gouvernementale : nous ne sommes donc dupes de rien, mais une lecture municipale de ces situations serait intéressante.

M. JEANNEAU : Je me permets de rajouter un complément : on a quand même un souci actuellement, la MDPH ayant des difficultés à remplir l'ensemble des dossiers de demande. Le rôle de la Mairie, au-delà de solliciter la MDPH, c'est aussi de faire son propre recensement de façon à réellement connaître les difficultés. Je le répète et c'est su partout, malheureusement la MDPH ne fait pas son travail, du moins pas assez rapidement de manière à pouvoir inscrire l'ensemble des personnes en situation de handicap dans un processus d'obtention d'un AESH. C'est pourquoi le rôle que nous vous demandons en plus, c'est vraiment d'être acteur de l'inclusion de ces enfants dans le système scolaire.

M. FRANÇOIS : Nous avons écrit justement un courrier pour alerter sur ce fait.

M. BRIMOU : Je vais quand même revenir sur les propos tenus par Madame KENDRI. Je me dois de rebondir, car la tenue de vos propos et leur intonation sont particulièrement choquantes. Je parle aussi au nom de Madame METAIS avec qui je suis en binôme, voire en trinôme avec Madame DRAPEAU pour son action départementale. Il faut savoir que dès que notre élection au 4 juillet 2020 lorsque Madame METAIS a été nommée conseillère déléguée en charge du handicap, elle a été immédiatement sollicitée par les familles afin d'accélérer les procédures de recommandation émises par la MDPH. Madame METAIS s'est déplacée pour rencontrer ces parents et aussi au sein même de la MDPH : cela a permis déjà, lors de la rentrée 2020, d'avoir un certain nombre d'enfants qui ont bénéficié d'un AESH, ce qui n'était pas prévu initialement.

Ensuite, vous exprimez le fait que nous ne faisons strictement rien : quel magma, vraiment ! Un programme de formation assez important sur la question du handicap a été mis en place en faveur du personnel socio-éducatif de la Ville, qu'il s'agisse d'ATSEM, d'animateurs et bien d'autres encore, même les animateurs au niveau du SMJ. Cette formation a évoqué la manière d'aborder le sujet et a surtout permis de développer des actions permettant d'être finalement dans cette fameuse « ville inclusive », tant par les activités proposées que par les services mis en œuvre. M. le Maire l'a rappelé, ces emplois d'AESH sont en effet très précaires, mais le fait est que nous les recrutons ces AESH, du moins pour les enfants identifiés sur la commune. Donc aujourd'hui je peux le dire : l'ensemble des enfants ayant un handicap nécessitant un accompagnement sur temps méridien et extrascolaire sont accompagnés par du personnel municipal. Il y a encore quelques semaines, Monsieur le Maire a donné son feu vert pour un dernier enfant sur l'école Paul-Louis-Courier, qui ne bénéficiait pas de cette prise en charge.

Ensuite, sur l'action en tant que telle de la collectivité, je rejoins Monsieur JANNEAU. C'est aussi à nous, en tant que puissance publique, d'accompagner nos concitoyens, notamment celles et ceux ayant un enfant porteur d'un handicap. C'est aussi ce que j'expliquais brièvement à la commission Finances il y a quelques semaines : telles sont les orientations que portera le CCAS dans les

prochains chantiers et qu'il porte d'ores et déjà. Le CCAS se saisira donc également de la question du handicap.

Évidemment, un travail collectif est mis en place avec l'Éducation nationale et son représentant, l'Inspecteur académique. Je sais qu'actuellement, nous avons une situation d'urgence au sein de l'école élémentaire Paul-Louis-Courier notamment dans sa classe ULYSSE : aujourd'hui, la collectivité répond présente et c'est pour cela que la direction académique a mis en place un plan d'urgence. En effet dans cette classe, la prise en charge est imparfaite et le ministère public se saisit bien évidemment de cette question. Donc encore une fois, nous agissons et ne restons pas spectateurs. Je pense notamment à bien des délégations : les questions de la voirie et l'espace public en particulier, puisque Monsieur le Maire annoncera prochainement la mise en place d'une commission d'Accessibilité composée d'élus et d'usagers porteurs de handicaps. Il s'agit d'une obligation légale. Après deux ans marqués par le Covid, la mise en place de cette commission a été compliquée, mais en tout cas, elle se fera, je peux vous l'affirmer.

Et bien évidemment, le handicap est aussi un sujet transverse : je parle sous le regard de M. CONTE avec la question d'handisport. Déjà en 2020, des rencontres se sont tenues avec une structure dédiée à cela. C'est aussi une question qui concerne le logement, avec l'attribution de logements accessibles. C'est le travail que fait Madame DRAPEAU en tant que représentante du Département. Elle alerte les bailleurs sociaux sur la nécessité d'aménager les logements en vue du maintien à domicile des personnes concernées. C'est peut-être insuffisant, mais en tout cas, on est à la tâche. C'est un travail de longue haleine qui nécessite du temps, de l'énergie aussi, et on est au rendez-vous.

M. CHAPEAU : Je voulais dire à Madame KENDRI et au public que notre équipe travaille depuis deux ans sur l'inclusion du handicap. Le handicap dans le temps scolaire, c'est important. Vous l'avez dit, Monsieur SOULAS, c'est important pour la réussite scolaire. Mais depuis deux ans et même avant, nous rencontrons des familles pour qui il est très lourd d'avoir des enfants handicapés : Madame KENDRI, vous êtes tout à fait au fait de cela. Mais il est très lourd aussi de ne pas pouvoir leur proposer des choses hors temps scolaire. C'est pour cela que nous avons décidé il y a 2 ans de faire une signalétique sur notre Guide des Associations, pour pouvoir offrir aux gens une visibilité sur tous les clubs associatifs de notre ville qui acceptaient les handicapés. Car il est extrêmement stigmatisant pour un parent d'aller vers un club sportif avec son enfant handicapé, et de se voir opposer un refus à cause de ce handicap.

Aujourd'hui, on voit que sur le territoire grâce à cette signalétique, de plus en plus d'enfants handicapés ont accès à des activités extrascolaires qui libèrent un peu les parents. On le voit au judo, mais surtout dans une activité qui s'appelle « Le Théâtre pour tous », menée par le *Barocco Théâtre*. Nous étions à la représentation avec Monsieur ROSMORDUC et quand vous voyez ces enfants handicapés avoir la chance de se produire, sur une vraie scène devant un vrai public, notre travail il est là. J'ai demandé à Madame ILLIG que ce travail soit accentué sur ces enfants-là, parce qu'il y a malheureusement extrêmement peu d'activités d'expression ouvertes aux handicapés. Donc depuis deux ans, nous avons mis cela en place dans notre Guide des Associations, comme nous avons mis en place une signalétique pour les clubs sportifs et associatifs qui pouvaient accepter les bons de paiement de la CAF. En effet pour nous, il est hors de question de voir des familles dans l'impossibilité d'inscrire leur enfant à une activité, car le bon CAF ne serait pas accepté. Donc petit à petit, on va arriver vers cette inclusion-là. Certes, l'inclusion scolaire est importante, on en a conscience, mais il ne faut surtout pas dans la ville, en dehors du scolaire, oublier l'inclusion de ces enfants.

M. ROSMORDUC : Juste une question pratique, car je ne suis pas sûr d'avoir compris. Lors des premières interventions sur ce sujet, vous disiez (vous, la majorité) vous mettre à la tâche pour embaucher des AESH sur le temps méridien. Et ensuite, Monsieur BRIMOU nous dit que finalement, toutes les personnes en situation de handicap et qui le nécessitent sont déjà suivies sur le temps méridien. Donc je souhaite comprendre la différence entre les enfants handicapés qui le nécessitent et ceux qui ne le nécessitent pas : qui décide de cela au sein de l'équipe municipale ?

Où alors comptez-vous remplacer les personnels que vous venez de former, comme vous l'avez expliqué, par des AESH que vous recruteriez ailleurs ?

M. FRANÇOIS : Il y a quand même des enfants en situation de handicap qui sont capables de manger seuls. D'autres en sont absolument incapables et là pour le coup, dès le début de la rentrée scolaire, on a fait les choses comme il fallait : nous avons prolongé l'AESH qui intervient sur le temps de la restauration. Monsieur BENZAÏT ou Madame KENDRI, je vais vous laisser la parole, mais je vous demande instamment de ne pas avoir de propos insultants, ou je coupe le micro.

M. BENZAÏT : Alors je vous inviterais à prendre le dictionnaire *Le Robert* et nous lire au prochain Conseil Municipal la définition du mot « insulte ».

M. FRANÇOIS : « à vomir », ce n'est pas insultant, peut-être ?

M. BENZAÏT : Non, ce n'est pas insultant. Vous êtes médecin : quand on vient dans votre cabinet pour vous dire qu'on vomit parce qu'on est malade, ce n'est pas une insulte de dire cela. Je remercie Monsieur CHAPEAU pour son intervention qui nous éclaire sur la question du handicap au niveau des associations sportives. Monsieur BRIMOU aussi est intervenu, cependant on débat sur la question du handicap et on a une conseillère déléguée au handicap qui ne prend pas la parole. Alors j'ai d'abord une question pratique : est-ce une délégation directe du Maire qui a été confiée à Madame METAIS ou a-t-elle obtenu celle-ci d'un adjoint ? Si c'est une délégation directe du Maire, on aimerait bien qu'elle prenne la parole. Ou alors est-ce que la délégation viendrait de Monsieur BRIMOU, expliquant pourquoi c'est celui-ci qui s'exprime ? Dans ce cas, cela serait légitime, mais on aimerait bien, Madame Jeanine METAIS, que vous vous exprimiez, parce que vous êtes tellement discrète sur la question du handicap sur la Ville, et discrète au sein du conseil, qu'on ne sait pas en fait ce que vous faites. Je passerai la parole à Madame KENDRI, après la réponse de Madame METAIS. J'espère ne pas avoir été insultant.

M. FRANÇOIS : Non, pas du tout. Madame METAIS ne souhaite pas prendre la parole.

Mme METAIS : Je travaille en direct avec Eloïse DRAPEAU et Amin BRIMOU. Donc je suis peut-être un petit peu transparente, mais je travaille quand même.

M. CHAPEAU : C'est sur les conseils de Madame METAIS que nous avons mis en place cette signalétique. C'est une problématique que rencontraient les familles de handicapés, dont font partie Madame KENDRI et Madame METAIS qui ont un enfant handicapé. C'est en rapport avec le travail de Madame METAIS que nous avons mis en place cette signalétique.

Mme KENDRI : Je n'en ai pas pour longtemps, soyez rassurés. Madame METAIS, c'est vrai que la tenue d'une commission ou d'une réunion en deux ans aurait été bienvenue. Je salue Michel SOULAS sur les propos qu'il a tenus en s'interrogeant sur le nombre d'enfants concernés. En tous les cas, la majorité affirme avoir mis des choses en place, mais non, concrètement je connais beaucoup d'enfants concernés qui à l'heure de la pause méridienne, n'ont pas l'accompagnement nécessaire. Je ne parle pas que de mon enfant, je parle au nom de tous les parents concernés. Cela met réellement en difficulté les animateurs et les ATSEM qui font le maximum. Cela dit au passage, n'oubliez pas que ces enfants qui ont besoin de cet accompagnement et d'être canalisés pendant les temps de repas : ces temps de repas sont un temps précieux, c'est s'alimenter, mais aussi partager avec d'autres enfants et être vraiment en inclusion. Et finalement, il y a beaucoup d'enfants qui ne mangent pas suffisamment bien parce qu'ils ne sont pas accompagnés.

J'attends véritablement une commission, une réunion ou un travail dessus. Je trouve quand même dommageable de voter un vœu pour lequel des éléments nous sont donnés seulement en plein Conseil Municipal : on a l'impression de siéger ici en commission, donc je trouve cela dommage. Une commission ou une réunion pour qu'on puisse travailler dessus, c'est important, sur la situation des AESH, de nos enfants, pour que ceux-ci aient des repères, qu'ils se sentent stables, rassurés, accompagnés... Et aussi parce que cela va rassurer les ATSEM et les animateurs qui culpabilisent. Mais quand je pense que vous nous demandez de voter un vœu aujourd'hui, alors que nous sommes limite en train de faire une commission en ce moment, avec le public qui est d'ailleurs

largement concerné, un vœu dont nous n'avons pas pu participer à la construction avec les parents, les associations et chaque partenaire... Je n'ai pas de mots, sinon vous allez être vexé, et encore dire que j'ai dit une insulte.

M. FRANÇOIS : On vote un vœu ici, on n'est pas en commission. Je suis d'accord que le débat de la commission, vous pouvez le porter. Mais pour l'instant, on vote un vœu dont vous avez demandé le retrait, alors que c'est un vœu extrêmement important pour les enfants en situation de handicap dans nos écoles : je trouve votre attitude odieuse.

M. SOULAS : je l'ai dit hors micro lorsque Monsieur BRIMOU a annoncé la mise en place d'une commission municipale du Handicap, donc je le redis pour les nouveaux conseillers municipaux qui viennent d'intégrer ce Conseil. Cela fait quand même deux ans que *A GaucheS toute !* réclame la création de cette commission. Je me souviens que la première fois qu'on l'a exprimé sous forme de vœu, on s'est fait renvoyer dans les cordes à l'époque par une adjointe qui n'est pas là ce soir, et on a alors reposé la question par écrit. Donc là, on prend acte qu'effectivement, au bout de deux ans grâce à nos demandes, cette commission va pouvoir voir le jour. Sur la question du handicap, il faudrait aussi s'étendre plus largement sur la question des mobilités : dans la ville, il n'y a pas que les handicaps physiques. On n'y pense pas toujours, mais tous les matins, on a des assistantes maternelles avec des poussettes ayant 4 enfants dedans. C'est d'ailleurs aussi un métier d'hommes et donc elles ou ils se trouvent très handicapés aussi pour le coup pour circuler dans la ville. Donc cette commission liée au handicap devrait aussi prendre en compte cette thématique-là.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie, nous allons arrêter le débat sur ce vœu. Je vous propose de faire voter l'amendement du groupe *A GaucheS toute !* pour ce vœu, à main levée.

Mme GROSLERON : Pouvez-vous répéter le texte de l'avenant ?

M. FRANÇOIS : Le texte de l'avenant, c'est tout ce qui a été dit en fait.

Mme GROSLERON : Non, c'est court. Il faut qu'on soit sûrs de ce qu'on vote.

M. ROSMORDUC : Soit on reprend tout le texte, mais effectivement on ne pensait pas avoir une audience aussi favorable sur notre proposition. Du coup, on avait limité celle-ci à la question du statut de la fonction publique, et finalement aux avantages sociaux. Mais si vous voulez qu'on y verse notre écrit complet, on peut.

M. FRANÇOIS : Pouvez-vous juste me lire la partie restreinte de votre intervention, qui concerne effectivement le statut des AESH ? Ce serait bien qu'on puisse voter cet amendement. On lit à haute voix la partie-même que vous souhaitez qu'on mette comme amendement dans cette délibération.

M. BENBEDRA : « *Nous demandons également la garantie pour les AESH de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail, et la création d'un véritable statut de la Fonction publique de catégorie B s'impose.* »

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote de l'amendement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte l'amendement à l'unanimité. (32 voix pour)

M. FRANÇOIS : Nous allons passer maintenant au vote du vœu.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), adopte le vœu à la majorité, en y intégrant l'amendement lu par Monsieur BENBEDRA.

M. FRANÇOIS : La parole est au groupe *A GaucheS toute !* pour la présentation de son vœu.

2022-101 – Vœu présenté par le groupe A GaucheS toute !, pour s'associer à la demande portée par l'association des Maires de France auprès du gouvernement, pour mettre en place des aménagements pour permettre aux collectivités d'affronter la crise énergétique

Rapporteur : M. Michel SOULAS

Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps,

Depuis plusieurs semaines les collectivités locales suivent avec une très vive inquiétude les hausses considérables des prix de l'énergie sur les marchés. Ces hausses vont affecter rapidement et durablement les services publics locaux dont les collectivités locales assurent l'organisation, et parfois directement la gestion.

Le gouvernement vient d'annoncer la reconduction en 2023 du bouclier tarifaire « pour les plus petites communes » avec un plafonnement de la hausse des prix à 15 % pour le gaz en janvier 2023 et 15 % pour l'électricité en février. Le bouclier tarifaire avait été mis en place pour les collectivités ayant 10 salariés ou moins et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros. Mais l'essentiel de la crise énergétique est porté par les communes les plus peuplées qui, comme Saint-Pierre-des-Corps, ont de nombreux bâtiments et équipements municipaux scolaires, sportifs, culturels associatifs...

Pour ces motifs, le conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps réuni le lundi 3 octobre 2022 s'associe à la demande portée par l'Association des Maires de France auprès du gouvernement pour :

- *Mettre en place rapidement des aménagements pour permettre aux collectivités d'affronter cette crise et préserver ainsi la continuité de services publics de qualité.*
- *Garantir que les acheteurs publics puissent, à l'issue d'une première consultation infructueuse, bénéficier d'une offre de fourniture selon des conditions financières acceptables et transparentes.*
- *Revoir la formule de calcul du tarif réglementé de vente de l'électricité.*
- *Faire évoluer la réglementation en vue de faciliter le recours, par les acheteurs publics, aux nouvelles formes de commercialisation qui se développent dans un contexte de transition énergétique, en particulier l'achat direct d'énergie renouvelable auprès d'un producteur et l'autoconsommation individuelle ou collective.*

M. FRANÇOIS : Je vous remercie beaucoup pour ce vœu, car il s'agit évidemment d'une préoccupation de la commune, qui va nous demander beaucoup de travail. Vous le savez et le public le sait : on risque d'avoir des pénuries d'énergie cet hiver. Je voulais juste vous avertir que les variations prévisionnelles entre 2021 et 2022 sur le budget sont de +11,21 %. Pourquoi serons-nous impactés à cette proportion à Saint-Pierre-des-Corps ? Simplement parce que nous avons des contrats avec lesquels nous sommes liés, et pour l'instant les prix sont inaliénables. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle sauf qu'évidemment, en 2023 cela sera renégocié : nous serons donc impactés sur le budget 2024.

Je voulais intervenir sur votre vœu, que la majorité votera favorablement, car celui-ci est extrêmement intéressant et pose des questions de fond sur les difficultés de notre commune à appréhender cette hausse de l'électricité. La première question de votre vœu concerne tout le principe du bouclier tarifaire et de ses critères d'attribution. Cela va être un peu compliqué, mais j'ai surtout une question : comment voulez-vous que l'on revienne le Tarif Régulé de Vente de l'électricité (TRV) ? Vous en parlez dans votre vœu en 3^e proposition. En demandant à revoir la formule de calcul, avez-vous des idées sur cette question et sur quels leviers voudriez-vous agir ? C'est important pour notre éclairage.

M. SOULAS : J'imagine qu'il n'y a pas de malice dans votre intervention donc je vais répondre très franchement. Lorsqu'on a réfléchi sur la question de ce vœu, nous sommes allés sur le site de l'Association des Maires de France (AMF), et nous avons pris connaissance également des propos du Maire de Fondettes Cédric DE OLIVEIRA, qui préside l'Association des Maires du département.

Dans la mesure où ces revendications étaient portées par l'AMF, on a calé nos quatre points sur ces revendications.

Maintenant, on vous a fait une proposition en commission des Finances où étaient présents Monsieur JANNEAU et Monsieur ROSMORDUC, pour la mise en place d'une commission générale sur ces questions de transition et d'économies d'énergie. C'est vrai que les médias se sont emparés de cette question par le petit bout de la lorgnette, à savoir la question des éclairages à Noël. Peut-être faudra-t-il à un moment une réponse municipale sur cette question-là. Lors de cette commission des Finances, nous avons porté l'idée que l'ensemble des groupes et conseillers puissent avoir un échange tout à fait transparent et constructif sur le sujet dans son ensemble. En effet, nous retenons que sur Saint-Pierre-des-Corps comme ailleurs, cela va être compliqué.

En commission des Finances, j'avais aussi ajouté que la chance de Saint-Pierre-des-Corps tient peut-être au fait que l'essentiel des bâtiments publics sont chauffés à la biomasse. Cela pourrait nous permettre de subir un impact financier moins important, même si 11 %, de hausse c'est déjà beaucoup, et qu'il y a aussi le coût pour faire venir le bois.

M. FRANÇOIS : Je souhaite livrer quelques éclairages aussi. Pour faire arriver le bois, en fait les chaufferies biomasse se mettent sur l'équivalent électrique. Vous le savez très bien et cela pose problème, notamment sur nos administrés qui dépendent de cette chaufferie biomasse et ont vu leurs tarifs d'électricité augmenter, bien que le bois ne soit pas augmenté pour autant. C'est quand même un problème et même avec une chaufferie biomasse, nous serons tout aussi impactés.

Je voulais revenir sur les tarifs réglementés de la revente d'électricité, le TRV : il faut savoir que la production et la fourniture d'énergie, cela représente un tiers du prix. L'acheminement et la commercialisation, c'est aussi un tiers du prix. Et le dernier tiers, c'est la fiscalité et les taxes. Donc pour modifier ces tarifs TRV, voulez-vous jouer sur la contribution tarifaire d'acheminement, ou la contribution au service public d'électricité ? Ce serait effectivement une manière d'intervenir et de revoir le calcul de la TRV. Voulez-vous jouer sur la taxe sur la consommation finale ? Ce serait plus compliqué, car cela impacterait finalement ceux qui consomment et qui ont besoin de consommer. Ou voulez-vous jouer sur la TVA ? Parce qu'effectivement là, on a la possibilité de jouer dessus puisque c'est l'État qui fixe son taux de TVA. Ce serait bien d'y réfléchir, et que l'on puisse se mettre d'accord sur une façon de faire, en étant donc plus précis dans le vœu lorsque celui-ci sera envoyé.

[Problème technique : M. BENZAÏT change de micro]

M. BENZAÏT : Nous voterons pour ce vœu. Monsieur le Maire, j'entends bien vos précisions techniques, cependant, nous sommes-là sur l'expression d'un vœu. Nous ne sommes pas dans une commission parlementaire où nous aurions un pouvoir de décision. Que l'on puisse agir sur la TVA ou non, nous sommes ici de simples conseillers municipaux au sein d'un Conseil Municipal : on ne fait qu'exprimer un vœu, une idée, une volonté, je pense que c'était l'intention d'A GaucheS toute ! La façon dont vous vous exprimez, on a plutôt l'impression d'entendre un président de commission parlementaire qui serait en capacité, au sein du Parlement, de faire voter et d'agir techniquement. Or malheureusement, on n'en est pas à ce niveau-là.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie du compliment, Monsieur BENZAÏT. Je ne me voyais pas député, encore moins président d'une commission parlementaire, mais si vous m'y voyez, j'espère que vous voterez pour moi. Plus sérieusement, nous allons voter pour ce vœu.

M. JEANNEAU : Je rejoins les propos de Monsieur BENZAÏT. Je ne comprends pas votre intérêt à polémiquer sur un sujet qui ne l'est pas puisque nous avons présenté un copié-collé d'un vœu produit par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire. Donc peut-être que dans les prochaines conversations que vous aurez avec Monsieur DE OLIVEIRA, vous lui poserez la même question et j'espère qu'il aura une réponse à vous fournir. Mais faire une polémique en plein Conseil Municipal sur un aspect technique, qui correspond plutôt à un débat parlementaire, vous pourriez mieux faire !

M. FRANÇOIS : Il n'y a aucune malice là-dessus, Monsieur JANNEAU. Sauf que nous ne sommes pas régis par le TRV en ce qui nous concerne, puisque nous sommes sur une offre de marché. Les TRV sont pratiqués uniquement par les opérateurs historiques, c'est-à-dire l'ancienne EDF et les opérateurs qui étaient auparavant des entreprises d'électricité locale. Donc pour l'instant quand on parle de revoir la formule du TRV, je suis tout à fait d'accord sans polémique. Il n'y a pas de malice dans tout cela, mais lorsqu'on émet un vœu pour revoir une formule de calcul, ce serait quand même bien de savoir sur quoi on va s'appuyer, c'est quand même important.

Je vous propose de voter pour ce vœu.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal adopte le vœu à l'unanimité. (32 voix pour)

M. FRANÇOIS : La parole est au groupe *J'aime Saint-Pierre* pour la présentation de son vœu.

2022-102 – Vœu présenté par le groupe *J'aime Saint-Pierre*, pour la mensualisation des prélèvements de l'eau potable par Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : Mme Claude LALA

Lors de la mise en place d'un échéancier de prélèvement mensuel de l'électricité ou du gaz, le client peut décider du montant de la mensualité, voire ajuster ce montant en cours d'année afin d'éviter une régularisation importante pouvant entraîner une difficulté de paiement. La base de calcul d'un échéancier est pour le gaz comme pour l'électricité la facture N-1 divisée par 10.

En ce qui concerne le service de l'eau géré par Tours Métropole, la base de calcul de l'échéancier correspond à 80 % de la facture N-1 avec impossibilité pour le client d'intervenir sur les prélèvements.

En cas d'augmentation de sa consommation ou souci matériel — fuite par exemple — le consommateur doit donc attendre la régularisation pour s'acquitter du reliquat qui quelquefois peut atteindre des montants pouvant déstabiliser son budget.

Considérant que la crise économique entraîne pour certains de vos administrés des difficultés financières en fin de mois,

Considérant le niveau potentiel des régularisations intervenant en fin d'échéancier,

*Le groupe *J'aime Saint Pierre* demande au Conseil Municipal et plus particulièrement à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Tours Métropole afin*

- que la base de calcul des échéanciers se fasse sur 100 % de la facture N-1 (et non 80 % comme actuellement),*
- que l'utilisateur puisse à tout moment modifier ses prélèvements en fonction de ce qu'il estime être sa consommation réelle ou effectuer une « autorelève » de son compteur ne se substituant pas à la relève officielle, mais servant de base au calcul.*

M. FRANÇOIS : Je vous remercie pour ce vœu, Madame LALA, lui aussi extrêmement intéressant et qui touche le problème de l'eau, après avoir évoqué le problème de l'énergie. Vous vous en doutez, je suis intervenu auprès de Monsieur RITOURET pour essayer de lui demander ce qu'on pouvait faire sur cette base de calcul des échéanciers. Nous sommes tout à fait d'accord avec votre vœu, dans sa totalité.

Sauf que je m'en excuse Monsieur BENZAÏT, mais je vais devoir aborder un point technique : concernant la première demande de ce vœu sur la base de calcul, on ne peut pas revenir sur les 100 % alors que ce serait tout à fait logique. Donc par ce vœu, nous allons faire pression sur M. RITOURET de façon qu'il puisse l'accepter.

Concernant la seconde proposition du vœu, vous savez que les compteurs d'eau ne sont pas des compteurs communicants. Et même en cas d'auto-relève, c'est extrêmement compliqué de réguler la facturation en fonction de la consommation de l'eau. Cela va être difficile, car on n'a pas de télérelève comme c'est le cas avec les compteurs électriques connectés en permanence, qui certes ont suscité beaucoup de débats, mais informent le fournisseur en permanence de la consommation. Avec l'eau, on n'a pas cela et il y a toujours un décalage dans le temps, ce sera donc plus difficile de faire accepter la modification des prélèvements en fonction de la consommation. Mais nous allons faire appui et voterons pour ce vœu.

M. JEANNEAU : Pour rebondir sur vos propos, il ne s'agit pas d'auto-relever tous les jours sa consommation d'eau. Celle-ci s'exprime en mètres cubes et ne varie pas d'un jour à l'autre. C'est plutôt sur une consommation annuelle, voire mensuelle, que l'on voit s'il y a des choses. Par contre, le jour où vous avez une fuite, et que celle-ci n'est pas détectée, vous êtes redevable d'un paiement conséquent. Même si c'est un peu technique, ce que nous demandons dans le vœu reste basique et tout à fait applicable.

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas l'objet du vœu, mais sachez qu'en ce qui concerne les fuites, l'information est relevée par le cycle de l'eau qui vous avertit que la consommation est anormalement importante en fonction des relevés qu'ils ont effectués. Ils vous préconisent de faire une recherche de fuite : vous avez alors trois mois pour faire valoir l'existence d'une fuite et ils proposeront alors ce qu'on appelle un écrêtement de la facture. C'était pour information.

M. SOULAS : J'imagine donc que ce vœu va être voté par le Conseil Municipal et je vous en remercie. Puisque vous allez intervenir auprès de Monsieur RITOURET pour porter ce vœu, ce serait bien aussi d'évoquer avec lui la question de la tarification sociale. Pour les nouveaux conseillers municipaux, je rappelle qu'il y a presque deux ans, le groupe *A GaucheS toute!* avait présenté un vœu sur ce sujet. Il avait été réécrit directement en Conseil Municipal, ensemble avec les autres groupes d'opposition. La majorité avait voté contre, mais nous sommes revenus à la charge. Entretemps, les prix ont été bloqués sur les deux dernières années donc là maintenant nous allons rentrer dans le dur.

Donc, on aimerait aussi savoir assez rapidement — je parle avec ma casquette de conseiller métropolitain d'opposition — quel sera le critère retenu pour cette tarification sociale. Je rappelle qu'il y a trois options en débat en ce moment dans votre équipe :

- des mètres cubes gratuits dans l'abonnement
- un chèque-eau, mais cette option passerait par la CAF et poserait un problème de confidentialité. L'option qui semble avoir en ce moment le vent en poupe serait celle d'un pourcentage sur les tarifications : 1 centime par habitant et par commune serait reversé aux communes via les CCAS.

Je ne participe pas aux commissions du CCAS, mais quand j'entends les difficultés qu'il y a aussi à réunir convenablement le CCAS, je m'inquiéterais quand même d'une prise en charge de la tarification sociale de l'eau par les CCAS via un reversement de la Métropole. J'espère qu'à l'avenir, le CCAS de Saint-Pierre-des-Corps pourra correctement fonctionner, notamment sur les horaires et sur le fait que pour pouvoir siéger au CCAS, il faut parfois actuellement poser une demi-journée de RTT, ce qui pose un problème. Je rappelle quand même que l'avant-dernier CCAS a été annulé, là aussi, faute de quorum.

M. FRANÇOIS : Bien reçu.

M. ROSMORDUC : Pour compléter, je précise que la piste du mètre cube gratuit est une mesure d'économie d'eau, mais ne saurait être une mesure sociale. Quel que soit le quotient familial du foyer, il bénéficierait de mètres cubes en moins donc il faut appeler un chat « un chat ». L'idée de passer par le CCAS, c'est aussi une façon de ne pas automatiser des droits sociaux alors qu'on sait très bien que lorsqu'il faut démarcher une institution pour faire état de difficultés de paiement, bon nombre de gens ne le font pas.

Donc peut-être y a-t-il des difficultés à établir une tarification sociale sur la base du quotient familial (QF), mais il revient aux élus de travailler sur ces difficultés et d'essayer de les lever. On ne vous demandera peut-être pas sur l'eau de déterminer 11 QF, quoique si on arrive à en faire 3, on peut généralement en faire plus. On a vu que cela marchait sur la restauration. Mais le sujet est quand même clairement de mettre en place une tarification sociale : il ne s'agit pas d'accorder une gratuité de 2 ou 3 mètres cubes de façon périodique, mais de prévoir quelque chose de basé sur les recettes. On espère que vous serez le porte-parole du sens que nous avons donné au vœu, vœu que vous aviez approuvé, car actuellement le sens du vœu ne se retrouve pas dans les trois solutions travaillées actuellement par la majorité de la Métropole.

M. FRANÇOIS : Non seulement je m'en ferai le porte-parole, mais je pense qu'il faudrait une commission métropolitaine sur la question, cela me semble tout à fait indispensable. Je vous propose de voter ce vœu.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal adopte le vœu à l'unanimité. (32 voix pour)

M. FRANÇOIS : La parole est au groupe *Vivre ensemble Solidaires en Métropole tourangelle* pour la présentation de son vœu.

2022-103 – Vœu présenté par le groupe *Vivre ensemble Solidaires en Métropole tourangelle*, en soutien à la demande d'inscription dans la constitution française du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Rapporteur : Mme Fatiha KENDRI

Pour défendre le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), en soutien aux États-Uniennes et aux femmes dans le monde et dans la continuité de la proposition de loi constitutionnelle visant à protéger le droit fondamental présenté par l'inter-groupe de la NUPES.

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 3 octobre 2022 apporte son soutien à la demande d'inscription dans la Constitution française du droit à l'IVG de la NUPES. Cette motion est initialement proposée le 28 septembre 2022 dans le cadre de la journée internationale pour le droit à l'avortement, qui accueillait un regroupement, place Jean-Jaurès, de militantes et militants de cette cause à l'invitation du réseau féministe 37 — nous vous avons joint le tract — que La France Insoumise soutient.

Cette motion sera adressée :

- À Monsieur le Président de la République,*
- Madame la Première Ministre,*
- Monsieur Le Président de l'Assemblée nationale,*
- Madame La Présidente de l'Intergroupe NUPES.*

M. FRANÇOIS : Merci de cette intervention, Madame KENDRI. Nous sommes un peu ennuyés par votre vœu, je vais vous dire pourquoi. Un vœu n'est pas un acte à effet juridique et ce que vous nous demandez finalement, c'est d'inscrire dans la Constitution quelque chose que nous ne remettons pas en cause : je tiens à le dire très précisément ici, si nous nous abstenons sur ce vœu — parce que nous allons nous abstenir — il ne s'agit nullement de remettre en cause le droit à l'avortement, que ce soit bien clair. Le vœu consiste en l'expression d'un souhait par le Conseil Municipal, il n'est pas décisoire et ne produit pas d'effet juridique, je le répète. Considéré comme ne portant pas grief dès lors qu'il n'instaure ou ne retire aucun droit, le vœu ne peut faire l'objet d'un recours sauf que là, vous nous demandez d'instaurer un droit constitutionnel.

Donc, je suis très embêté : j'aurais pu, sur la foi d'un article de loi, vous dire de retirer ce vœu, mais je ne le ferai pas, car je ne souhaite pas qu'il soit retiré. La majorité municipale va simplement

s'abstenir et par ailleurs, je pense que le vœu sera adopté à la majorité : pour ma part, je ne souhaite surtout pas prendre position, au niveau municipal, sur un débat national.

Je voulais vous rappeler simplement quelques articles, notamment l'article L. 2121-29 : « *le Conseil Municipal règle par ses délibérations et ses vœux les affaires de la commune.* » Je pense qu'il faut que nous en restions là, en tout cas c'est la position que nous avons décidé de prendre au sein de la majorité.

M. ROSMORDUC : Je ne comprends pas cette explication. Je peux entendre que vous soyez contre ce vœu, mais lorsque vous avez voté pour l'arrêt des combats en Ukraine, il me semble que cela dépassait le cadre de Saint-Pierre-des-Corps. Donc c'est vraiment difficile d'y voir autre chose qu'une réserve sur le sens du vœu. On a voté régulièrement des choses à caractère national, que les positions soient partagées ou non. Je pense qu'il serait vraiment honnête de lancer le débat, mais de dire qu'il s'agit d'un sujet national et que donc on ne votera pas pour, je ne comprends pas. Tout à l'heure, vous parliez avec beaucoup de technicité des TRV, sujet qui ne concerne pas que Saint-Pierre-des-Corps. Lorsqu'on demande des crédits en plus pour financer des AESH, il s'agit des finances de l'État, donc encore un sujet national et cela ne vous pose pas de soucis.

M. FRANÇOIS : C'est un sujet communal.

M. ROSMORDUC : Les AESH ont un impact ici, mais l'IVG a aussi un impact à Saint-Pierre-des-Corps, je pense. Donc, prendre prétexte d'un débat national, je n'y crois pas et je trouve cela très déplacé.

M. BENZAÏT : Je rebondis sur l'intervention de Monsieur ROSMORDUC, vous vous cachez. En fait, il doit y en avoir dans votre majorité qui sont contre l'IVG et vous vous cachez derrière ce texte, c'est tout. Et admettez-le parce que là, vous êtes parti dans une déambulation technique qui ne tient pas la route. Je vous invite, et j'invite le public, à vous réécouter : vous avez pris position sur la guerre en Ukraine, c'est un débat international. Déclarer si une guerre est légitime ou non n'était pas davantage une question relevant de nos compétences, limitées au périmètre de l'action municipale de notre ville. Donc vous vous cachez derrière cette technicité, car au sein de votre majorité, il y a des personnes qui sont mal à l'aise avec ce droit qu'ont les femmes de mettre volontairement fin à leur grossesse, et c'est honteux !

M. FRANÇOIS : Pour répondre à votre demande, non, les gens qui sont dans la majorité ont peut-être des opinions différentes. Mais cela ne signifie pas pour autant que ces opinions vous seront exprimées, qu'elles soient pour ou contre. Et personnellement, je ne crois pas en connaître qui soient contre puisqu'il n'y a pas eu de débat pour ou contre l'avortement au sein même de la majorité.

M. BRIMOU : Quelques remarques. L'IVG est un sujet particulièrement intime qui concerne les femmes, et c'est pour cela aussi que la majorité a préféré s'abstenir, car c'est profondément intime. Je ne suis pas dans la tête de mes collègues, mais peut-être qu'effectivement des convictions sont-elles en jeu. Mais je souhaite faire un point purement juridique d'actualité : la majorité présidentielle proposera un vote prochainement à l'Assemblée nationale afin que ce droit à l'accès à l'IVG soit inscrit au sein de la Constitution.

Étant donné qu'il y a encore une majorité à l'Assemblée nationale, sur un sujet aussi important et transverse, je pense que ce projet de loi sera applicable sans aucune difficulté. Toujours d'un point de vue juridique, la notion d'accès aux droits s'inscrit dans ce qu'on appelle les Principes fondamentaux des Lois de la République. Monsieur le Maire s'est abstenu de le dire, mais il a aussi interrogé et s'est rapproché de professeurs en droit constitutionnel, spécialistes de ce sujet-là. Eux-mêmes expliquaient le fait qu'indépendamment du vote de ce projet de loi, l'état du droit actuel garantit cet accès-là, ne serait-ce que par sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Donc en tant que juriste, je considère que ce vœu fait doublon sur un sujet sur lequel un projet de loi est déjà en cours.

Mme BONNEAU : Je suis absolument ébahie et outrée de ce que je viens d'entendre. D'abord effectivement, cela concerne d'abord les femmes et pas une seule femme n'a parlé sur ce sujet pour le moment. Mais symboliquement, le fait que vous vous absteniez pour ce vœu-là, les bras m'en tombent. Vous entendre vous appuyer sur des points juridiques avec une espèce de gloubi-boulga, c'est d'une hypocrisie incroyable, c'est absolument scandaleux. Aux États-Unis, il se passe un truc vraiment effroyable et si cela s'est passé aux États-Unis, avec des élections, cela peut aussi se passer chez nous. Vous avez voté, on a tous voté contre la guerre en Ukraine. On vient de voter pour le changement de statut des AESH alors que cela ne dépend pas du tout de Saint-Pierre-des-Corps. Donc symboliquement je ne comprends pas, ou alors j'ai peur de comprendre que vous puissiez vous abstenir. J'ai honte, j'ai honte.

M. BENZAÏT : On va reprendre les fondamentaux : là, on a présenté un vœu. On n'a aucun pouvoir légal pour imposer cela dans la Constitution. Soyons réalistes, c'est un vœu, c'est l'expression d'un Conseil Municipal qui dit : « *nous, on aimerait bien que l'IVG soit inscrite dans la Constitution.* » Après, les « décidants » — et on avait demandé qu'un tableau de suivi des vœux soit fait — peuvent décider de ne pas répondre ou balayer le vœu d'un revers de la main. Si vous voulez rentrer dans du juridique, Monsieur BRIMOU, je suis juriste à la base aussi : ce vœu n'est aucunement contraignant. Je vois que vous rigolez, mais en fait je vous le dis comme ça au passage, vous ne valez rien du tout.

Donc là aujourd'hui, on insulte les femmes. Des femmes qui se sont peut-être fait violer : sur la guerre en Ukraine, vous avez exprimé des choses, et peut-être qu'en Ukraine il y a aujourd'hui des femmes qui se font violer aujourd'hui, et qui aimeraient avoir le droit d'avorter. Et l'expression de ce vœu au sein de notre Conseil, c'est juste appeler et rappeler notre solidarité sur ce droit fondamental qu'ont les femmes de choisir ce qu'elles feront par rapport à ce qu'elles ont subi. Et vous exprimer comme cela, en rigolant comme un phoque, c'est minable !

M. FRANÇOIS : Écoutez, Monsieur BENZAÏT, en tant que médecin, j'ai eu effectivement des expériences d'interruption volontaire de grossesse. Il n'est pas question de remettre en cause le droit à l'IVG, il n'est absolument pas en cause. Non, Madame BONNEAU, je vous l'assure, il n'est pas du tout en cause. On peut parler d'expériences médicales : j'ai une expérience médicale qui a été relativement traumatisante à un moment donné ou à un autre, ce n'est pas le sujet. Mais en tous les cas, il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le droit à l'avortement. Je tiens à le préciser encore une fois.

Il s'agit simplement de se dire qu'effectivement, ce n'est pas à nous de porter ce genre de choses. Il y a déjà un texte légal donc l'écrire dans la Constitution, comme l'a dit Monsieur BRIMOU, ferait doublon. Je comprends bien votre interrogation, qui émane de la NUPES, dans l'hypothèse où un jour s'installerait en France un pouvoir un peu totalitaire, capable de dire non à l'avortement. J'espère bien que nous serons suffisamment nombreux pour destituer ce gouvernement qui serait capable de proposer une telle loi.

M. ROSMORDUC : Ce n'est pas la peine de répondre en disant que vous ne remettez pas en cause l'IVG, ce n'est pas ce qu'on vous dit. On vous dit simplement qu'on ne comprend pas : je n'ai pas entendu que vous remettiez en cause aujourd'hui le principe de l'IVG. En revanche, j'ai entendu que chez vous, certaines personnes doivent être contre et que votre position serait un artifice pour ne pas voter le vœu. Par contre, quand vous rebondissez sur des cours de droit un peu anciens ou autres pour dire que ce serait redondant, je constate que lorsqu'il s'est agi de voter pour la paix, vous l'avez fait. Pourtant la paix est inscrite dans la Déclaration des droits de l'Homme : votre vote était donc un peu redondant. Vous dites que cette question relève des compétences de l'État, et vous avez voté pour la création d'un statut de la fonction publique territoriale de catégorie B pour les AESH : excusez-moi là encore, c'est une compétence de l'État et pas du Conseil Municipal.

Donc vous avez des raisonnements à deux vitesses selon les sujets, qui nous laissent croire autre chose : ce n'est pas possible de nous dire que vous vous opposez à ce vœu pour cause de redondance juridique. Ce n'est pas possible de nous dire que c'est un problème de compétence.

Vous nous avez déjà fait le coup d'arguments techniques ou juridiques pour exposer des choses : là franchement vous êtes dans un mensonge. Les bras nous en tombent, c'est assez hallucinant.

M. FRANÇOIS : Je vous propose — effectivement vous avez raison — pour laisser à la majorité la possibilité de s'exprimer librement, de voter ce vœu à bulletin secret. Vous avez tout à fait raison, on va le faire à bulletin secret.

M. JEANNEAU : On a vraiment l'impression que vous avez une gêne sur ce sujet.

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas une gêne, chacun s'exprimera librement.

M. JEANNEAU : Excusez-moi, nous sommes quand même très respectueux des prises de parole. Nous voyons depuis un certain temps Monsieur BRIMOU s'exciter sur sa chaise, en disant des arguments pseudojuridiques. La seule chose que je peux vous dire, Monsieur BRIMOU, c'est de reprendre vos cours de droit et puis on verra après. Merci de ne pas me couper, s'il vous plait.

Aujourd'hui, on vous pose la question par ce vœu de la nécessité de montrer que nous sommes pour l'IVG et qu'on défendra ce droit. Si vous n'êtes pas contre, dans ce cas pourquoi avez-vous honte en demandant à voter à bulletin secret ? La question est simple : il n'y a pas de jugement à avoir par rapport à cela. Il y a juste une question et une gêne, qu'on ne comprend pas.

M. FRANÇOIS : Bien sûr que si, il y aura des jugements, Monsieur JEANNEAU. Il y aura des jugements sur ceux qui prendront des positions en disant qu'ils sont contre l'IVG. Et peut-être que s'il y en a dans nos rangs, ce que je ne sais pas, ceux qui se seraient prononcés contre seront pointés du doigt. On souhaite absolument éviter ce genre de choses, c'est pour cela que nous avons prévu une abstention. Mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, comme vous l'avez dit, je suis d'accord, nous allons voter ce vœu. Nous verrons effectivement s'il y a des pour, des contre ou des abstentions, sans consigne de vote. Nous verrons ce que cela donnera et chacun sera libre de choisir en son nom, de dire « contre », « pour » ou « abstention ».

M. JEANNEAU : En démocratie, il n'y a pas de choses gravées dans le marbre. Ce qui peut être vrai un jour peut ne plus l'être 20 ans ou 40 ans après. Le débat sur l'IVG a été dur : il y a justement en ce moment au cinéma un film qui reprend la vie de Simone VEIL et reprend tout ce débat-là. À cette époque, c'étaient les personnes pour l'IVG qui étaient fustigées. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Cela étant, bien sûr en démocratie, on se bat, on se fustige, mais cela ne signifie pas que pour autant, on n'ira pas prendre un verre avec vous, même si vous votez contre ce vœu. Ce n'est pas un problème, c'est un débat, c'est la démocratie. Par contre, il y a une chose énormément importante en démocratie : c'est le fait d'être sûr de ses idées. Vous êtes conseiller municipal, donc vous avez porté en vous un projet dont il faut débattre. C'est pourquoi instaurer un vote secret par rapport à cela pose question : à quoi servez-vous concrètement dans ce conseil municipal ?

M. CONTE : En votant à bulletin secret, on est effectivement sur quelque chose d'intime. En fait, pour nous l'idée de l'abstention était de ne pas bloquer le vœu : en s'abstenant, on ne votait pas contre et donc le vœu passait. C'était l'idée. Pourquoi proposons-nous un vote à bulletin secret ? Parce qu'on peut dire ce qu'on veut ou aller boire un coup ensemble après, mais quoi qu'il arrive, il est certain qu'une personne qui s'abstient ou vote contre ce vœu sera stigmatisée. C'est clair, c'est sûr, on voit comment se passent nos débats : c'est compliqué. Il n'y a pas que vous, Monsieur JEANNEAU, donc comprenez qu'aujourd'hui, il faut respecter les personnes et je pense que vous serez surpris du nombre de personnes qui vont voter pour, et d'autres qui vont voter contre... Ou peut-être même juste s'abstenir.

Mme LALA : Non, je ne comprends pas. On demande d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. On ne demande pas de voter pour ou contre l'avortement. Une fois que c'est inscrit dans la Constitution, libre à chacun et à chacune de faire ce qu'il veut. Je ne comprends pas où est le débat, excusez-moi, je ne le situe pas. On ne vous demande pas de prendre position, mais simplement d'écrire quelque chose dans la Constitution, point barre !

M. FRANÇOIS : N'allez pas voir de polémique dans tout cela, mais dans tout ce qui a été voté dans la Constitution, on n'a jamais fait figurer un droit pour une individualité, jamais. Il y a toujours eu de

grands débats, comme la Constitution de 1958 ou la révision faite sur l'écologie il n'y a pas très longtemps. Mais jamais il n'a été pris de position à caractère individuel dans ce qui a été noté dans la Constitution. C'est juste pour information.

M. JEANNEAU : Vous oubliez la révision de 1962 sur l'élection du Président au suffrage universel direct. Merci, au revoir ! Et je ne suis pas juriste !

M. FRANÇOIS : Pour préparer le vote à bulletin secret, je vous propose 5 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue à 19h35.

Reprise à 19h45.

M. FRANÇOIS : Nous pouvons procéder au vote : pour, contre ou abstention.

31 bulletins de vote seulement ayant été comptabilisés au total, le nombre de votants est donc fixé à 31 pour ce scrutin.

Après en avoir délibéré à bulletin secret,

le conseil municipal, par 25 voix pour et 6 abstentions, adopte le vœu à la majorité.

M. JEANNEAU : Normalement, nous sommes 33 élus et il n'y a que 31 votants ?

Mme Joëlle GOUNOT : Alors, Madame DAUMAIN n'ayant pas donné de pouvoir, nous ne sommes aujourd'hui que 32 votants. Et je ne sais pas, mais je suppose qu'un élu porteur d'un pouvoir a dû ne glisser qu'un seul bulletin au lieu de deux. Il n'y a en effet que 31 bulletins.

M. SOULAS : On peut se féliciter qu'au sein d'un Conseil Municipal, on puisse avoir des débats de fond sur des sujets nationaux, voire internationaux. Mais je voulais revenir sur le vœu présenté par *A GaucheS toute !* le 30 mars 2021 sur les budgets participatifs, voté à l'unanimité il y a 17 mois de cela. En mars 2022, vous avez inscrit dans le budget de la Ville une somme de 50 000 euros. On n'a rien vu venir et le 6 juillet, nous avons posé une question écrite pour savoir où vous en étiez sur ce sujet-là. Vous nous avez dit que vous y travaillez et que vous vouliez vous inspirer de ce qu'il se passe à Chambray et à Tours.

Nous sommes plusieurs mois après ce vœu donc en termes de suivi, à part la fiche insérée dans la pochette des Conseils Municipaux, on aimerait avoir précisément un point d'étape et savoir quel élu porte ce dossier des budgets participatifs.

M. BRIMOU : Sur la partie liée à l'administration générale, une délibération est prévue tout à l'heure portant sur les délégations des adjoints. Vous aurez donc le détail sur les délégations, mais en effet, mon nom sera proposé pour gérer la démocratie participative de proximité. Une commission se réunira très prochainement afin de vous présenter un projet qui sera aussi présenté à la population prochainement.

COMPTE-RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :

2022-104 – Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article 1.2122-22 alinéa 4 et 6 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.)

M. FRANÇOIS : Merci, nous allons passer à la première délibération, qui ne sera pas soumise au vote. Je vous demande de prendre acte des dépenses réalisées le mois dernier.

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et pour accepter les indemnités de sinistres dans le cadre des contrats d'assurance.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
16/06/2022	Location et maintenance d'une machine à affranchir	QUADIENT (92 565)	Forfait annuel : 1 320 € + partie à prix unitaires pour la fourniture des consommables
28/06/2022	Rédaction à distance de procès-verbaux condensés des conseils municipaux	EXANOTE (75 014)	254,40 € par heure de conseil municipal
30/06/2022	Remplacement de volets roulants et de linguets inox dans les classes du groupe scolaire Viala et Stalingrad	SODICLAIR (37 530)	848,40 €
30/06/2022	Fourniture et pose de rideaux pare-soleil dans la salle 3 du groupe scolaire Pierre Sénard et les Sablons	SODICLAIR (37 530)	791,04 €
07/07/2022	Remplacement du vitrage cassé dans le bâtiment extension de l'école maternelle République	APPLICATION MODERNE DU VERRE (37 170)	646,87 €
07/07/2022	Remplacement d'un châssis de toit en fonte et de deux descentes d'eaux pluviales	SARL OLIVIER ROQUIN (37 700)	1 753,02 €
29/07/2022	Mission d'assistance à un recrutement d'un Directeur général des Services	SAS FURSAC ANSELIN ET ASSOCIES (75 006)	12 600,00 €
08/08/2022	Fourniture et pose d'un double vitrage feuilleté pour le puits de lumière de la circulation à la Maison de l'Aubrière	DUBOIS MENUISERIES (37 800)	749,52 €

17/08/2022	Remise en état des protections solaires équipant l'ensemble des classes du groupe scolaire Pierre Sépard et Les Sablons	SODICLAIR (37 530)	1 539,84 €
17/08/2022	Fourniture et pose d'une trappe de visite prête à peindre pour accéder au moteur de VMC dans le sanitaire nord	SARL DORDOIGNE (37 270)	453,24 €

Mme BONNEAU : À propos des 12 600 euros engagés, pour une mission d'assistance au recrutement d'un Directeur général des Services (DGS) — pourquoi pas une d'ailleurs — j'aurais bien essayé de déridier l'atmosphère du Conseil Municipal en fredonnant le générique de *Mission Impossible*.

Mais depuis mercredi dernier, je pense aux pauvres municipalités, dont les têtes des excellents DGS vont être spontanément « chassées », selon vos délicats propos, sans avoir rien demandé, par le cabinet de recrutement FURSAC ANSELIN ET ASSOCIÉS, pour venir à Saint-Pierre-des-Corps. Et cela me rend très triste.

M. JEANNEAU : Je ne vais pas être redondant par rapport aux 12 600 euros de la mission d'assistance à un recrutement d'un DGS. Cela étant, concernant la rédaction à distance des procès-verbaux, on voit que le tarif est de 254,40 € par heure. Nous en sommes déjà à 3 heures avec le Conseil Municipal du 6 juillet. Nous estimons que ce tarif est parmi les plus hauts : il aurait été intéressant de voir d'autres tarifs, sachant que nous nous sommes renseignés et que nous sommes plutôt sur une moyenne à 150 €. Donc, demander à un Parisien de traduire les choses, c'est quand même un peu cher.

M. FRANÇOIS : Très bien, nous serons vigilants sur cette question. Il n'y a pas eu d'appel d'offres sur ce marché, le seuil n'ayant pas été atteint.

M. JEANNEAU : Y a-t-il eu au moins trois devis d'étudiés ?

M. FRANÇOIS : Madame GOUNOT m'apporte une note. Effectivement, deux devis ont été faits et nous avons pris le moins cher. EXANOTE était à 212 euros HT de l'heure et UBIQUS était à 325 euros HT de l'heure.

M. CHAPEAU : Je voulais seulement dire que nous avons déjà vu ce point en Conseil Municipal. Je me charge de la communication, et en fait, on vous avait dit à ce moment-là qu'il s'agissait d'une obligation légale qui n'était pas remplie depuis plus de 20 ans dans cette Mairie. Nous voulions donc nous y conformer, les procès-verbaux doivent être écrits. Il est vrai que lorsque nous vous en avons parlé, nous avons présenté les deux sociétés et ce choix avait été fait. Avant, c'était fait par les services, donc Madame MEUNIER et Madame GOUNOT : c'était extrêmement chronophage et il était extrêmement difficile de leur dégager du temps, vu la durée de nos conseils municipaux, pour les rédiger au mot près.

Mme GROSLERON : J'avais la même demande concernant les 12 600 euros concernant la mission de recrutement du DGS. Il ne me semble pas que vous ayez répondu.

M. FRANÇOIS : Quelle est votre demande exacte ?

Mme GROSLERON : Pour 12 600 euros, est-ce bien nécessaire de passer par un cabinet extérieur pour ce type de recrutement ? Et que fait-il exactement ?

M. FRANÇOIS : À une question précise, je vais répondre de façon extrêmement précise. Il est difficile de retrouver un DGS, et un DGS qui soit le plus en adéquation possible avec la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. Arrêtez de rire, Monsieur ROSMORDUC, c'est vrai ! Nous n'avons pas l'expertise pour recruter un DGS, nous sommes une équipe relativement récente, et c'est pourquoi

nous nous sommes appuyés sur un cabinet de recrutement. Je pense que c'est aussi faire preuve d'humilité, car on n'est peut-être pas suffisamment compétents pour en choisir un et surtout pour trouver des candidats : parce qu'en effet, les candidats ne viennent pas facilement à Saint-Pierre-des-Corps ! Et surtout, c'est une preuve de professionnalisme, car nous désirons quelqu'un qui soit le plus professionnel possible.

M. JEANNEAU : Quand on se souvient des discours que vous teniez concernant les précédents DGS... Il y a quand même deux entités, le CNFPT et le CDG, qui sont en capacité de pouvoir répondre à vos différentes demandes. Là, on n'est pas sur le recrutement d'un ou d'une directrice de cabinet, on est sur une ou un DGS : les bras m'en tombent quand on voit la somme avancée, 12 600 euros. Il est vrai que ce sont les prix du marché, mais quand même ! Il y a deux organismes publics en charge de cela, c'eût été bien de les solliciter. Et si jamais ils ont été sollicités, il faut peut-être se poser la question de ce qu'il se passe à Saint-Pierre-des-Corps, pour rassurer et rendre ce poste attractif dans notre commune. Concernant le départ de Madame LIGER, vous aviez annoncé la dernière fois que celle-ci avait trouvé mieux ailleurs, avec peut-être de meilleures conditions salariales : donc au vu de la difficulté que vous avez à recruter, n'aurait-il pas été plus intéressant de garder la DGS précédente, éventuellement en l'augmentant ou en lui rendant la vie plus facile ?

M. FRANÇOIS : On s'est déjà largement exprimés sur ce sujet-là.

M. JEANNEAU : non justement, pas sur ce sujet-là !

M. BENZAÏT : Dans ces 12 600 euros, moi je vois plutôt un aveu d'échec de votre part sur votre capacité à garder une Directrice générale des Services, et même 2 puisque nous avons eu Madame Marie LHOUMEAU qui a claqué la porte. C'est maintenant Madame LIGER qui part soi-disant parce qu'elle a été démarchée par un cabinet de recrutement. Il me semble que ces deux DGS, c'est bien vous qui les avez choisies. Il y avait plusieurs candidats qui étaient ici en attente de postuler sur ce poste, il semble même que Madame Laurence LEFÈVRE, absente aujourd'hui, avait un avis très tranché sur le type de profil à recruter.

Donc aujourd'hui, au vu de vos échecs de casting ou peut-être d'une volonté des DGS précédentes de ne pas travailler avec vous, exprimant un mal-être ou un échec, vous en passez par un cabinet. Vous allez mettre 12 000 euros sur le tapis, mais qu'est-ce qui nous garantit qu'avec cette somme, dans un an, voire moins, nous n'aurons pas une porte claquée à nouveau, et payer de nouveau 12 000 euros ? Alors que comme l'a dit Monsieur JEANNEAU, il existe des établissements à même de vous accompagner là-dessus.

Mais je pense qu'aujourd'hui, le problème n'est pas les 12 000, les 20 000, les 30 000 ou les 60 000 euros du rapport POITOU. Le problème, c'est surtout votre équipe qui a du mal à travailler et qui n'a pas de cohésion au travail. Ainsi derrière, on a des DGS qui claquent la porte.

M. FRANÇOIS : Merci de votre intervention Monsieur BENZAÏT. Vous parlez d'échecs de casting, vous avez tout à fait raison donc c'est pour cela que nous avons fait appel à un cabinet de recrutement.

M. JEANNEAU : Échec de casting ? Vous vous rendez compte de ce que vous dites, Monsieur le Maire, par rapport à deux professionnelles ? Vous répétez que ce sont des erreurs de casting, ce qui veut dire concrètement que les deux DGS précédentes n'étaient pas professionnelles. C'est ce que vous venez de dire.

M. ROSMORDUC : Je souriais tout à l'heure et je m'en excuse. Mais quand vous évoquiez la nécessité de recruter une personne adaptée au profil de la Ville de Saint-Pierre, qu'entendez-vous par là ? S'agit-il du profil de la ville ou du profil de votre équipe ? Par ailleurs pour que ce cabinet puisse travailler, quelle était la définition du profil que vous avez donné ? Leur avez-vous transmis le rapport POITOU, pour expliquer dans quelles conditions la nouvelle recrue devra venir travailler ? Ou avez-vous fait un listing complet du profil de Saint-Pierre-des-Corps (forces, faiblesses, atouts, etc.) ?

Pour rétablir quand même l'enjeu financier : 12 600 euros pour un recrutement, je crois que dans la région tout le monde sait qu'à Saint-Pierre-des-Corps, on cherche un DGS. Je crois même que c'est devenu peut-être une mauvaise blague, et que la publicité de la vacance sur Saint-Pierre-des-Corps dépasse le territoire, soyez-en assuré.

Outre ces 12 600 euros, il y a eu les 50 000 euros et quelques sur le rapport POITOU et le *coaching* en interne. Alors ça n'a pas forcément grand-chose à voir, mais juste en élément de comparaison, on a dû dépenser aujourd'hui au sein du CCAS 17 000 euros de prestations d'aides sociales. Parfois, les choix budgétaires signifient quelque chose. Et ce sur la deuxième ville la plus pauvre du département, si ce n'est la première : on se bat pour ce malheureux titre avec une autre ville du nord de Touraine.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette remarque judicieuse. Je vous demande de prendre acte, merci.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'article 1.2122-22 alinéa 4 et 6 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2022-105 —Élection des adjoints

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 3 juillet 2020, il a été créé neuf postes d'adjoints.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2022, suite à la démission de la 6^e adjointe, il a été décidé de ne pas procéder au remplacement de cette adjointe, de faire monter les adjoints dans l'ordre du tableau.

À la suite de la démission du Premier adjoint, démission acceptée par Madame la Préfète et de la démission de la 4^e adjointe, démission acceptée par Madame la Préfète,

Il vous est proposé de procéder à une nouvelle élection de neuf adjoints au Maire. Il sera procédé à une élection de liste à la majorité absolue.

Liste présentée :

Liste du groupe Saint-Pierre Autrement

1^{er} Adjoint : Monsieur Olivier CONTE

2^e Adjoint : Madame Eloïse DRAPEAU

3^e Adjoint : Monsieur Mickaël CHAPEAU

4^e Adjoint : Madame Marion PERSIANI

5^e Adjoint : Monsieur Amin BRIMOU

6^e Adjoint : Monsieur Alain GARCIA

7^e Adjoint : Madame Jeanine METAIS

8^e Adjoint : Madame Gamzé AK

9^e Adjoint : Monsieur Alain DELANCHY

M. FRANÇOIS : Je vous indique les délégations accordées aux adjoints :

- Monsieur Olivier CONTE : Budget – Sport – Festivités – Cérémonies
- Madame Eloïse DRAPEAU : Ressources humaines – Pôle Petite Enfance — Politique de la Ville et des associations solidaires
- Monsieur Mickaël CHAPEAU : Culture et Communication
- Madame Marion PERSIANI : Urbanisme — Bâtiments – Environnement
- Monsieur Amin BRIMOU : Éducation – Jeunesse – Engagement – Démocratie participative de proximité – Transition alimentaire
- Monsieur Alain GARCIA : Tranquillité publique – Sécurité – Prévention – Voirie – Marchés
- Madame Jeanine METAIS : Action sociale – Inclusion – Aînés – Handicap
- Madame Gamzé AK : Rayonnement de la Ville
- Monsieur Alain DELANCHY : Santé – Prévention – État civil – Cimetière – Dynamisme économique

M. SOULAS : Je risque d'être un tout petit peu long. Je m'en excuse auprès de mes camarades des groupes d'opposition, mais cette question-là fait écho à la problématique du recrutement du DGS, ainsi qu'au Conseil Municipal avorté de la semaine dernière.

À chaque fois que vous proposez une modification suite à une démission, qui entraîne aussi une modification des Commissions, on s'aperçoit que le taux d'absentéisme dans votre équipe augmente à chaque fois. C'est très factuel.

Au Conseil Municipal du 15 décembre 2020, faisant suite à une démission et un remplacement entraînant un changement dans les commissions, nous étions sur un taux d'absentéisme dans votre équipe de 14,16 %.

Au Conseil Municipal du 1^{er} février 2021, une nouvelle démission a entraîné encore la recomposition des commissions : le taux d'absentéisme est grimpé à 15,97 %.

Au Conseil Municipal du 21 juin 2021, le Premier Adjoint et une autre conseillère ont démissionné : le taux d'absentéisme est passé à 17,24 %.

Au Conseil Municipal du 11 juillet 2021, une nouvelle démission est enregistrée, le taux d'absentéisme est monté à 18,19 %.

Le 12 juillet 2021, là encore des remplacements et des modifications de commissions ont été faits, et le taux d'absentéisme en Conseil Municipal dans votre équipe est arrivé à 18,61 %.

Le 1^{er} septembre 2021, là encore un remplacement se produit avec l'arrivée de Madame MARICHAL, que nous n'avons jamais vue. Le taux d'absentéisme grimpe à 18,92 %.

Le 31 mars 2022, là encore les cartes sont rebattues en Conseil Municipal et l'absentéisme est de 21,98 %.

Le 1^{er} juin 2022, là encore un remplacement se produit avec l'arrivée de Monsieur FREMONT. Le taux d'absentéisme de la majorité municipale grimpe à 21,80 %.

Et la dernière fois, cerise sur le gâteau, c'était la semaine dernière au 28 septembre : vous arrivez pratiquement à un quart d'absentéisme. Cela signifie qu'à chaque fois qu'une démission se produit dans votre équipe, vous rebattez les cartes et ne réglez aucun problème puisque de toute façon, vous êtes de plus en plus absents. C'était le premier point que je voulais souligner.

Deuxième point : c'est Monsieur BRIMOU qui m'a tendu la perche après le Conseil Municipal avorté de la semaine dernière. Il s'est adressé à moi et m'a dit : « vous avez un problème avec le Maire. » Je lui ai répondu que nous, l'opposition, n'avons pas de problème avec le Maire. C'est vous, la majorité, qui avez un problème avec le Maire !

Je vais vous relire trois déclarations, car de temps en temps, cela fait du bien de se rafraîchir un peu la mémoire ! Il ne s'agit pas de propos tenus par des groupes d'opposition.

Le 23 juin 2021, Monsieur LAMBERT a dit en parlant de vous, Monsieur le Maire : « *très vite, je me suis aperçu qu'il avait une proportion à changer d'avis et qu'il ne supportait pas l'adversité. Cela a pris des proportions incroyables et cela a braqué les agents contre nous : ils attendent désormais le contre-ordre. Cela a créé un mal-être qu'il m'est difficile d'accepter. Les gens autour de lui s'épuisent.* » Cette déclaration fait d'ailleurs écho à la lettre de Madame LHOUMEAU, rappelez-vous, qui a circulé dans les services.

À la question du journaliste « *Pourquoi nous dites-vous tout cela aujourd'hui ?* », Monsieur LAMBERT a répondu : « *Parce qu'il faut qu'il arrête d'être maire. Il a fait assez de dégâts. Cela fait des semaines qu'on l'alerte. Des adjoints ont déjà brandi plusieurs fois leur démission. Je ne suis pas le seul dans cette panade, chacun s'accroche à un espoir de changement.* »

Le 21 septembre dernier, Monsieur BONNARD et Madame LEFÈVRE se livrent dans la presse : « *Nous démissionnons en raison de la difficulté du Maire à travailler en équipe, et de la remise en cause régulière des décisions prises collectivement par le bureau municipal.* » Ce n'est pas nous qui le disons, M. le Maire, c'est votre équipe !

Et pour finir, Monsieur ROSMORDUC y a fait référence, je vais simplement extraire trois phrases de ce fameux rapport d'audit qui a coûté 52 000 euros à la commune : « *une des premières qualités d'un chef est d'assumer des responsabilités. Force est de constater qu'à ce titre, le Maire n'en est pas un. Il cherche sans cesse à réduire sa responsabilité en tout pour la transférer sur d'autres. Il aime alors endosser le rôle de victime. Il maîtrise l'art de la manipulation et s'en sert pour se dédouaner des actions qui le contraindraient à changer quoi que ce soit dans ses habitudes et ses envies.* »

Donc effectivement Monsieur le Maire, vous avez un problème. Mon petit doigt me dit que certains s'en sont inquiétés au mois de juin dernier : on sait très bien que cela a fait un débat dans votre équipe. Donc je m'adresse de nouveau à Monsieur BRIMOU : ce n'est pas l'opposition qui a un problème avec le Maire de Saint-Pierre-des-Corps, c'est vous qui avez un problème !

Mais au final, à force de rebattre les compositions des commissions tous les quatre matins, car cela fait 10 fois que vous faites le coup, sur 20 Conseils Municipaux, les membres de la majorité ont été au total 110 fois absents. C'est quand même une marque de mépris vis-à-vis de la chose municipale, si ce n'est de la population.

Les choses sont en train de se dégrader. Mercredi dernier lorsque nous avons pris la parole avant de partir, les uns et les autres se sont exprimés. Et là tout à l'heure, lorsque je vous écoutais parler du ou de la DGS, cela fait forcément écho avec ce que je viens de dire, à propos des démissions et des remplacements. Cela fait la onzième fois que nous avons un tableau de modification, alors que tout à l'heure lorsque j'ai posé la question sur le budget participatif, cela fait 15 mois que nous avons voté ce vœu ! Et nous apprenons enfin que c'est Monsieur BRIMOU qui va s'occuper des budgets participatifs, tant mieux que ce soit lui, mais 15 mois après, on est incapables de se rappeler qui fait quoi.

On sait que votre équipe est assez resserrée, il y a des gens dans cette salle que l'on n'a jamais entendus parler. En prenant ma casquette de conseiller métropolitain, je rappelle aussi que certains conseillers municipaux de Saint-Pierre-des-Corps devraient siéger dans les commissions de la Métropole. Or il y en a que je n'ai jamais vus, et des feuilles de présence existent. Je pense même que certains ne savent même pas l'adresse des locaux de la Métropole. Voilà, j'ai terminé.

Mme GROSLERON : Je ne prendrai pas part au vote. L'énumération assez consternante de Michel SOULAS en est une cause, entre autres.

M. BENZAÏT : De notre côté, nous avons déjà réagi en parlant bien sûr d'une mascarade, car Monsieur BONNARD ici présent et Madame LEFÈVRE ont décidé de démissionner de leurs mandats d'adjoints. Ils ont expliqué avoir des désaccords avec vous, Monsieur le Maire.

Cependant, ils souhaitent continuer à siéger à la Métropole dans votre majorité. Monsieur BONNARD, ce sera peut-être pour vous l'occasion de prendre la parole : il faudra nous expliquer un peu cette configuration. On a l'impression que votre position c'est : *« je divorce, mais je reste habiter avec toi dans la maison et vivre au quotidien avec toi. »* C'est un peu bizarre.

Comme cela a été dit, le rapport POITOU, dont Monsieur SOULAS a lu certains éléments, a coûté près de 60 000 euros. Ce rapport avait étudié, entre autres, votre bureau municipal, sachant que par voie de presse, on a appris que Monsieur BONNARD et Madame LEFÈVRE quittaient la majorité, notamment à cause du fonctionnement du bureau municipal, des décisions collectives étant « bashées » individuellement. Or sur le bureau municipal, le rapport pointe entre autres faiblesses *« des adjoints trop intéressés par leur avenir politique, plus que par l'intérêt collectif. Cela se traduit par des actions individuelles impactantes pour la Mairie sans concertation. Des tensions et des clans au sein même du bureau municipal, beaucoup de rancœurs encore non digérées, des élus en déviance forte vis-à-vis de certains et surtout des cadres de la collectivité. »*

Je ne vais pas lire l'ensemble du rapport, vous pourrez le trouver sur Internet, il a été largement diffusé. Mais cela pose quand même des questions : vous avez payé un rapport à 60 000 euros dans la ville la plus pauvre, pour qu'on vous donne des conseils pour apprendre à fonctionner. Et l'on s'aperçoit encore aujourd'hui, avec cette nouvelle configuration, que cela n'a servi à rien du tout. Donc, on se pose encore la question de l'utilisation de ces cabinets aussi pour recruter un ou une nouvelle DGS, et on se pose aussi la question du fonctionnement et de la continuité de travail. On a l'impression que tous les quatre matins, on doit s'adresser à un nouveau conseiller, on ne comprend plus rien aux commissions, c'est du gloubi-boulga. On a l'impression de voir ces généraux ou ces ministres présents dans certaines dictatures, dotés d'un chapelet de délégations n'ayant rien à voir les unes avec les autres.

Peut-être pourrez-vous nous expliquer la notion de « transition alimentaire » ? Certains élus deviennent adjoints alors qu'on ne les a jamais entendus parler en Conseil Municipal ni même en commission. Je prends l'exemple de Madame METAIS : déjà sur le handicap c'était le désert de Gobi et on va enchaîner avec elle sur les aînés et l'inclusion. Donc, sachez tous que sur les aînés et les personnes en inclusion sur Saint-Pierre-des-Corps, rien ne sera fait : c'est la petite signature de Jeanine METAIS qui va nous dire « non, les autres l'ont fait pour moi ! »

On a aussi Alain DELANCHY, présent depuis un moment suite au jeu des chaises musicales dans ce Conseil Municipal : on ne l'a jamais entendu parler, on ne sait pas qui c'est. Il est délégué à la Santé, peut-être a-t-il des compétences dans le domaine. Pour le reste, je ne vais pas continuer à énumérer, car on voit bien qu'on est sur du bricolage aujourd'hui. Pour paraphraser Monsieur BONNARD, celui-ci dit souvent qu'on a « un pansement sur une jambe de bois. »

M. SOULAS : Monsieur BENZAÏT m'a tendu une perche à propos de la Métropole. J'admets que lorsque M. BENZAÏT avait qualifié de « mascarade » le maintien de Madame LEFÈVRE et Monsieur BONNARD en tant que conseillers métropolitains, j'avais trouvé au départ que le mot était fort. Et puis en y réfléchissant, je reconnais quand même que nous n'en sommes pas loin.

Aujourd'hui, qu'est-ce que la Métropole ? C'est la Métropole des Maires, c'est-à-dire que nous avons un gros gâteau sur la table et les Maires viennent se le partager :

- pour le Maire de Tours, le tramway et les pistes cyclables.
- pour le Maire de La Riche, le tramway et la passerelle sur la Loire.
- pour le Maire de Chambray, la passerelle sur le Cher.
- sur l'est de la Métropole comme à Berthenay, c'est le maraichage
- sur Villandry et Savonnières, c'est le tourisme et les campings

Donc toutes les villes au sein de cette Métropole se partagent le gâteau. Aux dires de Monsieur le Maire, j'ai cru comprendre que Monsieur BONNARD et Madame LEFÈVRE allaient soutenir les projets soutenus par Saint-Pierre-des-Corps, mais de quels projets parle-t-on ? Car jusqu'à présent, les projets et leurs financements étaient déjà sur la table. Je parle notamment de la réhabilitation du

quartier de La Rabaterie. J'aime bien aussi savoir qui prend la parole : or en deux ans de Conseils Métropolitains, Monsieur le Maire, vous avez pris 5 fois la parole :

- 2 fois après mes interventions concernant la facturation sociale de l'eau, pour exprimer votre accord.
- 2 fois à propos du tramway, car nous avons aussi essayé de porter cette question puisque personne ne parle officiellement à la Métropole de cette 2^e ligne ou 2^e branche du tramway. Et ces deux fois, vous avez pris la parole pour exprimer votre accord avec moi.
- La 5^e fois, c'était pour présenter une délibération sur la Politique de la Ville.

Donc aujourd'hui, quand on me dit que Monsieur BONNARD et Madame LEFÈVRE vont soutenir le Maire à la Métropole pour ses actions pour la Ville, je ne sais pas de quoi on parle ! Peut-être ai-je raté certains épisodes, auquel cas il serait intéressant d'en débattre ce soir en Conseil Municipal ? Pour savoir pourquoi Monsieur BONNARD et Madame LEFÈVRE restent à la Métropole ?

Moi, je le sais et nous le savons tous : il s'agit d'un petit calcul politique pour s'assurer que la Métropole reste pilotée par la droite. Vous pouvez faire la moue, Monsieur le Maire, mais vous ne m'empêcherez pas de penser qu'effectivement, le maintien de ces deux conseillers dans la Métropole est en partie à cause de cela. Donc puisqu'ils vont être présents dans les Conseils Métropolitains et dans les commissions, quel est donc le projet de Saint-Pierre-des-Corps au sein de la Métropole ? Je sais que vous allez répondre en évoquant le parvis de la gare, mais aujourd'hui, c'est la SNCF qui pilote ce projet, et pas vous-même si ce n'est que vous vous êtes raccroché aux wagons. J'en ai fini, mais sur ces questions, ce serait intéressant que nous ayons chacun, y compris vos colistiers, une explication très transparente.

M. FRANÇOIS : Très bien, vous dites que la Métropole ne fait rien pour Saint-Pierre-des-Corps.

M. SOULAS : non, je dis que c'est vous !

M. FRANÇOIS : Si la Métropole fait quelque chose pour Saint-Pierre-des-Corps, c'est évidemment parce que le Maire et toute son équipe sont là pour influencer les décisions de la Métropole, sinon on nous laisserait tomber comme des chaussettes. Le parvis de la gare va être rénové : il y en a pour 5 millions d'euros. Quant à l'aménagement de La Rabaterie et son financement ANRU, je porte la vice-présidence de la Politique de la Ville au sein de la Métropole : or dans les termes proposés avant, on n'aurait pas pu financer ce projet.

L'aménagement de l'avenue Yves Farges va être revu en totalité. L'aménagement de l'avenue Jacques Duclos est aussi en débat. L'échangeur A10 est porté aussi en partie par la Métropole et la Ville.

Vous avez parlé de la SNCF : vous devez parler probablement de l'îlot Sernam et la zone de la ZAC Rochepinard ? Mais la SNCF porte un projet conjoint avec la Métropole ! Tout l'aménagement de la zone Sud de la gare, ce n'est pas seulement la SNCF. Je préfère vous en avertir, mais vous le saviez, je suis donc surpris de vos propos. Outre la SNCF, l'État, la Région et la Métropole sont partenaires, et bien sûr la Métropole dirige les débats puisque c'est Monsieur Franck CHARNASSÉ, Directeur général Adjoint, qui s'en occupe en personne. Donc, ne dites pas qu'il n'y a rien de fait avec la Métropole pour Saint-Pierre ! Je suis en train de vous dire au contraire qu'enfin, Saint-Pierre-des-Corps prend une place importante à la Métropole, une place qu'elle n'a jamais eue.

M. BENZAÏT : Je pense qu'on s'éloigne un peu du sujet, donc revenons au fondamental. Vous avez gardé avec vous deux conseillers métropolitains et êtes en désaccord avec eux. Ils expliquent par voie de presse qu'ils ne s'entendent pas avec vous. Comment allez-vous porter l'action et défendre la Ville à la Métropole, avec deux soldats qui ne tirent pas dans le même sens que vous ?

Dernière intervention de M. BENZAÏT avant son départ, à 20 h 32.

M. JEANNEAU : Pour revenir sur le sujet de cette délibération concernant les adjoints, je vais redire ce que j'ai dit l'autre fois : « volonté à ceux qui partent, courage à ceux qui restent ! »

Je trouve quand même regrettable qu'on ait cette organisation. On voit sur le papier que vous avez fait une bonne communication, faisant croire que tout se passe bien avec de nouveaux mots type « transition alimentaire ». Il faudra qu'on nous explique où est la transition alimentaire au vu de ce que l'on aura en termes de marchés. Car on ne répondra qu'à un marché. Je note aussi la présence d'adjoints qu'on ne voit que très rarement. Monsieur le Maire, je vous demanderais d'arrêter de rire, et de nous écouter comme vous le faites si bien.

M. FRANÇOIS : Vous parlez de « transition alimentaire », mais l'adjoint concerné est parti aux toilettes précisément au moment où vous l'avez évoqué.

M. JEANNEAU : Oui, mais il revient, le voilà. Votre remarque est très fine, Monsieur le Maire. Mais à chaque fois j'entends de votre part « je » « je » « je » « on fait », etc. Mais dans cette équipe, concrètement, êtes-vous tous heureux ? Je n'en ai pas l'impression, à chaque fois on entend certains élus se livrer. Samedi, on a eu droit à de belles petites phrases concernant les adjoints qui partaient, etc. On ne ressent pas vraiment l'envie, concrètement, de rester dans cette équipe de manière à vraiment travailler pour la Ville. Et pourtant, je sais que certains d'entre vous ont cette volonté, de toujours rester. Cela fait deux ans que vous êtes élus, et deux ans pour un rodage c'est quand même très long. Concrètement, on n'est pas sûrs que cela puisse tenir encore.

Donc qu'est-ce qui nous assure que les choses changeront en votant cette délibération, avec des élus qu'on ne verra malheureusement peut-être pas davantage présents en tant qu'adjoints ? On voit que dans cette liste, certains élus sont étudiants, je ne les fustige pas par rapport à cela, mais nommer adjoints certaines personnes qui sont très rarement présentes en Conseil, cela pose question. Surtout qu'il y a d'autres conseillers municipaux de votre majorité qui, au moins, eux sont présents. Tandis que d'autres ne le sont que rarement, quel dommage !

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention. Pour résumer un peu l'ambiance de l'opposition face à la majorité, on comprend bien que votre souhait est qu'on parte le plus tôt possible, en disant sans cesse « vous ne tiendrez pas », etc. Cela, on l'a bien compris depuis le début. Nous sommes là, Monsieur JEANNEAU, nous allons rester. Je trouve que pour l'instant, notre équipe est soudée, vous pouvez dire ce que vous voulez sur Monsieur BONNARD, lui et moi nous entendons parfaitement même si nous sommes en désaccord sur certains points. On peut trouver des points d'accord, et notamment la Métropole, si c'est votre interrogation.

Donc je vous le dis, nous allons rester pour l'instant. Jusqu'à quand ? Je ne sais pas, nous ferons peut-être un 2^e mandat, je n'en sais rien !

M. CHAPEAU : Je voulais revenir sur ce que disait Monsieur SOULAS parce qu'on entend souvent ces types de propos dès que nous faisons quelque chose. Les médecins ? « *C'était la Région.* » Les projets ? « *Ils étaient déjà engagés avant nous.* » Je voudrais seulement dire que nous travaillons. Si j'étais absent la semaine dernière, c'est parce que je travaillais. J'en avais fait part il y a 6 ou 7 mois lorsque nous avons reçu les dates des Conseils Municipaux. On avait trouvé bon de ne pas spécialement décaler un Conseil Municipal parce que je travaillais : c'est normal, les pouvoirs sont faits pour cela.

Avec Monsieur CONTE, nous allons à la Métropole : quand un de nous deux travaille, l'autre prend son relais. Pour toutes les commissions, nous n'en avons loupé aucune. La semaine dernière, nous étions 8 en commission Culture et en commission Sport. Ces commissions Culture, par exemple, nous ont permis, et vont nous permettre de travailler actuellement, depuis plus de 6 mois, sur la création d'une salle de danse qui sera un équipement métropolitain.

M. JEANNEAU : Ce n'est pas un scoop !

M. CHAPEAU : Non, ce n'est pas un scoop, mais ce n'est pas un équipement qui était prévu avant.

M. JEANNEAU : Ah oui, c'était prévu avant !

M. CHAPEAU : En tout cas, on y travaille, vous l'avez oublié dans votre liste. Encore une fois avec vous, tout ce qu'on fait, c'était prévu avant. Donc vous allez dire aussi que le dispositif Micro-Folie, c'était prévu avant ?

M. JEANNEAU : Je crois qu'il faut arrêter de croire qu'avant vous, il n'y avait rien, et qu'avec vous il y aura tout. Les Micro-Folies, concrètement, c'est arrivé en 2020. Lors de la campagne municipale, nous étions nous aussi en discussion avec la personne corpopétrussienne qui avait cette idée-là. L'idée ne vient pas de vous, mais de cette personne qui l'a poussée pour que vous puissiez la mettre en place. Ce n'était pas vous avec vos petits bras. Concernant cette salle de danse — désolé de vous contredire, mais on le fera autant que nécessaire — cette salle de danse était prévue à La Rabaterie. Donc, arrêtez de dire à chaque fois des mensonges sur ce qui n'existerait pas auparavant et ce qui existerait aujourd'hui !

M. ROSMORDUC : J'ai une question qui pourra paraître triviale, mais ne l'est pas vraiment. Dans les explications données par voie de presse, on a noté en effet des désaccords sur certains projets. Donc pour la démocratie et notre compréhension du sujet, on aimerait savoir de quels projets il s'agissait.

En outre, vous aviez justifié du coup dans la presse des changements de positions « *après un échange avec un ancien ministre.* » Démocratiquement, j'aimerais bien savoir qui est cet ancien ministre ? A-t-il une expertise sur Saint-Pierre-des-Corps ? Et si des démissions d'adjoints se font à cause de certains projets, on imagine qu'il s'agit de projets structurants. Dans ce cadre-là, ce serait bien de pouvoir en parler en Conseil Municipal.

Je reviens juste sur le débat sur les projets corpopétrussiens portés par la Métropole : tout cela est assez démonstratif du projet urbain que vous portez. On en a parlé au sein de la dernière commission Urbanisme, mais il s'agit vraiment d'une inversion de polarités urbaines sur Saint-Pierre-des-Corps. Si on met à côté le projet d'envergure de La Rabaterie sur lequel nous avons débattu avec des désaccords, tout le reste se passe au sud des voies. C'est une vraie question dont on n'a pas débattu, ni en Conseil municipal ni au sein des commissions d'Urbanisme.

Vous aviez même évoqué par voie de presse l'idée d'un tramway, en saisissant l'opportunité offerte par l'échangeur autoroutier. Donc tout ce que vous visez est au sud des voies, c'est-à-dire là où il n'y a pas beaucoup d'habitants. Du coup quel projet politique portez-vous pour notre commune ? S'agit-il d'un projet économique avec des bureaux et des sociétés au sud des voies ? Ou souhaitez-vous parler aux Corpopétrussiens qui habitent au nord des voies ?

M. FRANÇOIS : Je vais vous répondre sur deux points. Moi, je ne fais pas d'ingérence dans votre famille politique, Monsieur ROSMORDUC. Donc, évitez de faire de l'ingérence dans notre majorité. Nos affaires, nous les réglons nous-mêmes et vous n'avez pas besoin de savoir sur quels débats des points de fracture ont pu porter, c'est une première chose.

Deuxième chose, vous nous dites que nous focalisons sur la zone au sud des voies. Sauf que ce n'est pas le cas du projet de La Rabaterie qui va naître. Il s'agissait d'un projet mort-né lorsque nous l'avons reçu, c'était compliqué. La place Maurice Thorez, pour la rénover, il faut arriver à déménager la caserne des Pompiers. Nous nous en occupons, on s'y attelle de manière importante puisque nous avons localisé un nouveau terrain pour cette caserne. Donc, ne dites pas que tous les projets sont au sud. La rue Marcel Cachin n'est pas au sud : je ne vais pas vous énumérer toute la liste de ce que fait la municipalité, mais je pourrais vous faire un listing complet de tout ce qui se passe dans la ville aujourd'hui.

M. JEANNEAU : Je vais revenir sur ce mode de fonctionnement, même si on ne doit pas faire d'ingérence puisque vous nous le demandez. Concrètement, certains parmi nous sont élus depuis 2014 et ont un peu l'habitude. Donc franchement, normalement un bureau municipal se tient toutes les semaines : comment une décision prise en bureau municipal peut-elle être modifiée en urgence à ce point après avoir parlé avec un ministre, sans attendre le prochain bureau ? Monsieur le Maire, expliquez-moi l'urgence faisant qu'un ministre a davantage raison que l'ensemble de votre majorité, alors que celle-ci a quand même une connaissance et une expertise, d'après votre communiqué de presse du 22 septembre. Ce communiqué indique bien que les deux adjoints démissionnaires ont acquis une expertise depuis le début du mandat. Mais cette expertise, vous la balayez d'un revers de main parce qu'un ministre vous a dit qu'il fallait fonctionner autrement ?

Dans ces cas-là, à quoi sert le bureau municipal ? À quoi servent les conseillers municipaux délégués ? À quoi servent l'ensemble des élus qui restent dans votre majorité, si ce n'est à faire la marionnette ? Vous êtes donc un marionnettiste dont on pose d'ailleurs la question de la légitimité. Il n'y a pas d'insulte dans ce que je dis : être marionnettiste concrètement, c'est le fait de tirer les ficelles et de pouvoir insuffler une dynamique. Mais cette dynamique s'avère malencontreuse avec ces démissions d'élus.

Donc concrètement, la seule chose qu'on vous demande pour le bien de Saint-Pierre-des-Corps, ce n'est pas de partir, car cela vous laisserait dans une logique de victimisation. D'ailleurs à chaque fois, j'ai vraiment l'impression que vous tenez un discours de victime : « *on fait et on se victimise, car les gens de l'opposition, ce sont des méchants.* » Ce discours-là, je l'ai déjà entendu lors de précédents mandats, j'aurais aimé l'entendre de manière différente avec la liste *Saint-Pierre autrement* pour avancer dans l'intérêt général. Or aujourd'hui, on voit des intérêts particuliers. On voit certes des intérêts de personnes qui ont envie d'œuvrer pour la ville : Monsieur CHAPEAU, je reconnais que vous êtes dans cette logique-là. Sur la culture, il y a de bonnes choses qui ont bougé. D'autres adjoints aussi. Cependant, je trouve que globalement, ça patauge dans votre équipe.

M. FRANÇOIS : Je souhaite vous répondre. Ne soyez pas trop insidieux comme ça, c'est terrible. Laissez-moi parler, je vous ai laissé parler, Monsieur JEANNEAU ! Concernant le ministre, cela ne vous a pas échappé, figurez-vous que nous ne sommes pas une équipe très politisée. Nous sommes une équipe citoyenne, si cela vous fait rire, tant mieux. Et à un moment donné ou un autre, on a besoin d'avoir un regard politique sur notre action. D'où l'importance parfois de prendre des conseils, et si on peut les prendre de personnes ayant une expérience politique importante, je pense qu'il ne faut pas s'en priver.

M. JEANNEAU : Vous avez quand même des militants dans votre organisation. Alain GARCIA a sa carte ou l'a eue il y a peu de temps encore au sein d'un mouvement politique. Je nomme aussi Jeanine METAIS qui était précédemment élue, donc faites aussi confiance dans vos élus ! C'est la seule chose qu'on vous dit, faites confiance dans votre majorité !

M. FRANÇOIS : Ils ont toujours eu ma confiance !

M. JEANNEAU : Donc, ne dites pas à chaque fois que votre groupe n'est pas politisé, c'est faux. Vous avez aussi un militant *En Marche* avec Amin BRIMOU.

M. FRANÇOIS : Monsieur JEANNEAU, arrêtez s'il vous plaît d'insinuer des choses. Il y a des points de divergence, cela existe, on est une équipe et c'est normal ! Mais la confiance entre chacun, je pense qu'on l'a et que ce sont eux qui vous répondront un jour ou l'autre. Monsieur ROSMORDUC, dernière intervention s'il vous plaît.

M. ROSMORDUC : Sur le sujet de l'élection des adjoints, je n'ai parlé qu'une seule fois. Donc par rapport à votre injonction de type « c'est la dernière fois que vous parlez », je vous invite très fermement à écrire un règlement intérieur détaillé, qui précise la durée des prises de parole. Parce que si pour parler, il suffit de prendre le micro sans lever le doigt, alors que je lève toujours le doigt, dans ce cas nous pouvons tous faire pareil. Je vous invite à réagir exactement comme certains élus qui prennent la parole et peuvent parler pendant 45 minutes sans qu'on leur pose de soucis. S'il faut faire cela, je le ferai dès le prochain Conseil Municipal, Monsieur le Maire.

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention.

M. ROSMORDUC : Je vous remercie d'écrire un règlement intérieur qui précise les choses et de jouer le rôle qui vous incombe, celui du président de la séance, sans mettre des injonctions à quelqu'un qui lève le doigt et qui a parlé 5 minutes.

Lorsque vous dites « mais on travaille », c'est un peu facile. Dans notre intervention *A GaucheS toute !* on n'a pas dit que vous ne travailliez pas. On a parlé d'inversion des polarités de Saint-Pierre-des-Corps : c'est quelque chose de très clair et de très net. C'est dans la presse qu'on a appris que vous changez le point d'entrée traditionnel, alors que normalement celui-ci doit être

étudié sur la base d'une décision du Conseil Municipal ou d'une commission. Quand on voit que dans la presse, vous réfléchissez à d'autres points d'entrée, nos questions ne relèvent alors pas de l'ingérence : c'est un sujet d'intérêt des Corpopétrussiens, afin de savoir comment fonctionne la Ville.

Donc à nos interrogations légitimes, ne nous rétorquez pas que nous faisons de l'ingérence sur votre mode de fonctionnement, alors que je vous demande quel est le projet de Saint-Pierre-des-Corps sur le sujet. Avec cette histoire de ministre, on ne sait même pas de quoi il s'agit, ni sur quel sujet il y a des désaccords avec votre majorité. Or s'il y a des désaccords structurants au sein de votre majorité, ces débats devraient avoir lieu en Conseil Municipal, car les sujets importants doivent être évoqués en Conseil Municipal : pas dans des cabinets occultes, ni lors de rencontres de trottoirs, ni en BM. Il vous revient de prendre des options, et qu'on débâte en Conseil Municipal des choses qui intéressent la Ville et des grandes options. Or aujourd'hui, ces grandes options ne sont pas prises ni débattues en Conseil Municipal. Et ce que je dis n'est pas de l'ingérence.

M. FRANÇOIS : Lorsque vous parlez de notre équipe et voulez savoir quels sont nos points de désaccord, moi j'appelle ça de l'ingérence. Nous allons passer au vote : souhaitez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ?

Après concertation avec les différents groupes, le vote se fera à main levée.

Mme GROSLETON informe qu'elle ne prend pas part à ce vote, son vote sera comptabilisé dans les abstentions

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 21 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Madame GROSLETON), élit à la majorité la liste présentée par le Groupe Saint-Pierre autrement.

2022-106 – Modification des conseillers municipaux délégués

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 24 septembre 2020, il a été créé six postes de conseillers municipaux délégués.

Suite à la démission de deux adjoints et à la délibération du 28 septembre 2022 concernant l'élection des adjoints, il est proposé de confirmer en qualité de conseillers délégués :

- *Monsieur Régis DUROUCHOUX, conseiller municipal délégué,*
- *Madame Samira MOKADEM, conseillère municipale déléguée,*
- *Monsieur Gilles FREMONT, conseiller municipal délégué,*

M. FRANÇOIS : Concernant Monsieur DUROUCHOUX, sa délégation comprendra la relation élus/habitants et la vie des quartiers. Madame MOKADEM sera sur la parentalité et Monsieur FREMONT conservera sa délégation sur le logement.

Mme KENDRI : De notre côté, on va s'abstenir, mais on aimerait bien connaître le bilan de chaque délégation ayant été attribuée auparavant : qu'est-ce qui a été fait ? On n'a pas d'éléments, pas grand-chose, voire pas du tout.

M. FRANÇOIS : On reprend quasiment exactement les mêmes thèmes.

Mme KENDRI : Non, mais je parle des bilans.

M. FRANÇOIS : Vous voulez dire les bilans des anciens conseillers qui avaient une délégation ?

Mme KENDRI : Exactement, pour faire un point.

M. FRANÇOIS : On essaiera de vous transmettre cela en commission.

M. SOULAS : On parlait de confusion tout à l'heure avec des commissions qui se chevauchent et des tuilages parfois incompréhensibles. J'apprends que Monsieur DUROUCHOUX va être délégué à la relation élus/habitants ainsi qu'à la vie des quartiers. Donc je ne comprends pas pourquoi les budgets participatifs n'iraient pas dans sa délégation, plutôt qu'à Monsieur BRIMOU. Là, je ne fais pas de politique, mais je parle d'organisation : qui fait quoi ? À titre personnel, je ne comprends pas que quelqu'un, ayant une délégation sur les questions de quartiers et relations élus/habitants, n'ait pas en charge la question des budgets participatifs. Ce n'est pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, c'est une question de cohérence.

M. FRANÇOIS : J'entends ce que vous dites, mais certaines personnes peuvent avoir des accointances pour tel ou tel sujet ou projet. Donc on préfère avoir une personne très motivée : vous nous avez parlé des taux d'absentéisme, mais sur l'implication des adjoints et des conseillers délégués, il n'y a rien à en dire et ils s'investissent énormément dans la vie municipale.

M. BRIMOU : Je livre des éléments de compréhension pour les groupes d'opposition sur notre méthode, et notre manière de nous organiser. Dès son élection le 4 juillet 2020, la volonté de Monsieur le Maire a été d'avoir des adjoints référents, et que ces adjoints soient accompagnés par des conseillers délégués, ou même par des conseillers membres à part entière des commissions thématiques.

Par exemple, je suis maintenant adjoint en charge de la démocratie participative de proximité : je me fais assister par Monsieur DUROUCHOUX sur le sujet notamment des budgets participatifs, puisqu'il a travaillé dessus pendant 1 an et demi. Je suis donc son élu référent. C'est comme dans un gouvernement avec des ministres et des secrétaires d'État : Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État en charge du Budget, est rattaché à Bruno LE MAIRE, Ministre des Finances. C'est le même principe ici.

M. JEANNEAU : Pour la blague, nous savons donc maintenant qui est ce fameux « ancien ministre ». Je regrette quand même qu'on se retrouve avec seulement 3 conseillers municipaux délégués alors que, par délibération en date du 24 septembre 2020, vous aviez créé 6 postes de conseillers délégués. Il aurait été intéressant de pouvoir mobiliser l'ensemble des forces vives, puisque vous faites confiance à vos conseillers municipaux. Cela les aurait amenés à prendre davantage de responsabilités. Je vois certains élus qui sont souvent présents aux commissions, aux Conseils Municipaux, et qui malheureusement ne sont pas dans cette liste.

M. FRANÇOIS : Je propose de passer au vote, à main levée.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 21 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatïha KENDRI, Nabil BENZAIT, Madame GROSLERON), confirme à la majorité Régis DUROUCHOUX, Samira MOKADEM et Gilles FREMONT en qualité de conseillers délégués.

2022-107 - Modification de la composition des commissions

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la démission de Monsieur François LEFÈVRE de son poste de conseiller municipal au 31 juillet 2022 et conformément au principe de rotation des élus de la liste Agir Ensembles, le

conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Béatrice GROSLERON en qualité de conseillère municipale,

Considérant la démission de Monsieur Christian BONNARD, Premier Adjoint et de Madame Laurence LEFÈVRE, 4^e Adjointe,

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par commission présentée dans le tableau joint en annexe.

M. FRANÇOIS : Je précise que cette délibération abroge la délibération N° 2022-55 du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022. Avez-vous des questions ou des remarques sur la composition des commissions ?

M. BENBEDRA : Justement au niveau des commissions, nous avons souhaité un changement dans notre groupe. Auparavant, j'étais moi-même dans la commission Petite Enfance/Parentalité/Citoyenneté/Politique de la Ville. Je permute maintenant avec Monsieur SOULAS et je passe à la commission Finances. Monsieur SOULAS passe à la Commission Petite Enfance/Parentalité/Citoyenneté/Politique de la Ville. On vous l'avait communiqué, mais apparemment, cela n'a pas été pris en compte.

M. FRANÇOIS : J'ai sous les yeux exactement ce que vous nous avez demandé à ce sujet dans un document de votre part, en date du 23 septembre, pour les changements de représentants dans les commissions municipales.

M. BENBEDRA : Le document que j'ai reçu avec ma convocation n'avait pas repris cette demande.

M. FRANÇOIS : Donc Monsieur BENBEDRA siègera à la commission Finances et Monsieur SOULAS à la commission Petite Enfance/Parentalité/Citoyenneté/Politique de la Ville. Je propose de passer au vote.

Mme BONNEAU : Vous aviez évoqué une commission chapeautée par Madame METAIS, sur les Anciens et le Handicap. Mais cette commission n'apparaît pas dans cette liste-là. Où figure-t-elle du coup ?

M. BRIMOU : Sur le sujet lié au handicap et aux autres éléments que vous avez évoqués, cela a déjà été dit en commission Finances. C'est principalement le CCAS qui va se saisir de ce sujet. C'est pour cela qu'il n'y a pas de commission en tant que telle. Si je prends les notions de handicap et d'inclusion, il s'agit d'un sujet transverse qui va concerner toutes les délégations. Donc on ne va pas traiter exclusivement le handicap en tant que tel, mais on va l'englober partout.

Mme BONNEAU : Mais alors pourquoi le nom de Madame METAIS a été avancé du coup ? À quoi a-t-elle été nommée adjointe ?

M. BRIMOU : Elle est adjointe aux Aînés, au handicap et à l'inclusion.

Mme BONNEAU : Donc il y a un adjoint aux Aînés, au handicap et à l'inclusion, mais sans commission correspondante ?

M. BRIMOU : Comme à l'époque où vous aviez une adjointe au Logement, mais il n'y avait pas de Commission Logement. C'est un travail fait avec la municipalité et les bailleurs sociaux.

Mme BONNEAU : Cela me paraît un peu compliqué.

M. FRANÇOIS : Non, pas du tout. C'est un travail transversal qui se fait à travers toutes les commissions. On peut très bien parler du handicap au niveau de la commission Sport que va tenir M. CONTE, ou en commission Santé. C'est une question tellement importante qu'elle est transversale à toutes les commissions.

M. JEANNEAU : Je regarde la liste des noms et il me semble que certains élus sont manquants. Par exemple, je ne vois pas le nom d'Annick MARICHAL, comprenez mon étonnement ! Redevenons sérieux, je croyais que vous aviez suffisamment d'élus, et surtout de la réserve, pour m'étonner de la disparition d'Annick MARICHAL dans cette liste. Alors que pourtant, elle était présente lors des votes précédents, il me semble !

M. FRANÇOIS : Pouvons-nous passer au vote, s'il vous plait ?

M. JEANNEAU : À chaque fois qu'un conseiller municipal pose une question, il y a nécessité de lui répondre.

M. FRANÇOIS : Je n'ai aucune réponse, nous en avons déjà débattu, Monsieur JEANNEAU. On ne va pas remettre à chaque fois sur le tapis votre questionnement sur le Conseil Municipal ! À un moment, stop, le débat s'arrête ! Annick MARICHAL, on en a déjà débattu, dans les Conseils Municipaux précédents. Faites court, cela nous coûte des sous ! Je préfère qu'on vote, s'il vous plait.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT), approuve à la majorité la composition des commissions présentée dans le tableau.

JURIDIQUE :

2022-108 — Régularisation du contrat de location de garage

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur FOURNIER est locataire d'un garage situé au 14 rue Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, racheté par la commune en 2019.

Suite à une demande de la Trésorerie, il convient de régulariser le contrat de location, ce dernier étant incomplet.

Le nouveau contrat de location est rédigé dans les mêmes conditions que le précédent.

Le loyer mensuel sera de 61,83 €.

Le contrat sera conclu pour une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction de mois en mois sauf préavis donné de part et d'autre, un mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception, à compter du 1^{er} octobre 2022.

M. FRANÇOIS : Des remarques sur la question ?

Mme KENDRI : On comprend que c'est un bail précaire, ce garage étant dans le périmètre de la restructuration du Centre Commercial dont on ne parle plus. Est-ce encore un dossier qui va nous arriver tout ficelé ?

M. FRANÇOIS : Non, cela n'a rien à voir avec cela. Le dossier n'arrivera pas tout ficelé puisque vous êtes invitée à participer aux commissions, voire jusqu'au bout aux commissions : pour certaines commissions, vous êtes partie en avance.

Mme KENDRI : Vous l'avez justement bien dit, je suis parent solo d'un enfant porteur d'un handicap. Comme autant de vos élus qui ne peuvent pas être présents.

M. FRANÇOIS : Je ne vois pas le rapport.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **d'approuver la régularisation du contrat de location du garage ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des termes de la présente délibération.**

FINANCES :

2022-109 — Décision Modificative N° 2 — Exercice 2022 — Budget Principal de la commune

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget principal de la commune dont les mouvements budgétaires par section et par chapitre sont décrits ci-après :

Dépenses de fonctionnement DM n°2 - Exercice 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges à caractère général	0 11	178 055.08
Charges de personnel et frais assimilés	0 12	499 550.00
Atténuations de produits	0 14	8.00
Autres charges de gestion courante	65	9 984.77
Charges exceptionnelles	67	-10 284.81
Dotations aux provisions	68	9 068.00
Dépenses imprévues	0 22	-102 416.60
Virement à la section d'investissement	0 23	-309 874.67
Total des dépenses réelles de fonctionnement		583 964.44
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>-309 874.67</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		274 089.77

Recettes de fonctionnement DM n°2 - Exercice 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Produits des services et du domaine	70	144 465.00
Impôts et taxes	73	2 668.00
Dotations, subventions et participations	74	95 212.00
Atténuations de charges	0 13	21 760.00
Reprises sur provisions	78	9 984.77
Total des recettes réelles de fonctionnement		274 089.77
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0.00</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		274 089.77

Dépenses de fonctionnement DM n°2 - Exercice 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges à caractère général	0 11	178 055.08
Charges de personnel et frais assimilés	0 12	499 550.00
Atténuations de produits	0 14	8.00
Autres charges de gestion courante	65	9 984.77
Charges exceptionnelles	67	-10 284.81
Dotations aux provisions	68	9 068.00
Dépenses imprévues	0 22	-102 416.60
Virement à la section d'investissement	0 23	-309 874.67
Total des dépenses réelles de fonctionnement		583 964.44
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>-309 874.67</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		274 089.77

Recettes de fonctionnement DM n°2 - Exercice 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Produits des services et du domaine	70	144 465.00
Impôts et taxes	73	2 668.00
Dotations, subventions et participations	74	95 212.00
Atténuations de charges	0 13	21 760.00
Reprises sur provisions	78	9 984.77
Total des recettes réelles de fonctionnement		274 089.77
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0.00</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		274 089.77

Dépenses d'investissement DM n°2 - 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Immobilisations corporelles	21	-2 539 790.00
Immobilisations en cours	23	-302 288.63
Dépenses imprévues	0 20	-67 796.04
Total des dépenses réelles d'investissement		-2 909 874.67
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0.00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-2 909 874.67

Recettes d'investissement DM n°2 - 2022		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Emprunts et dettes assimilées	16	-2 600 000.00
Virement de la section de fonctionnement	0 21	-309 874.67
Total des recettes réelles d'investissement		-2 600 000.00
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>-309 874.67</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		-2 909 874.67

M. FRANÇOIS : Avez-vous des remarques particulières ?

M. JEANNEAU : Nous avons déjà évoqué les 12 600 euros pour le recrutement du DGS donc on ne reviendra pas dessus. Cela étant, je souhaite évoquer les honoraires de cabinet d'avocats pour les prestations de juillet-août 2022, à propos des baux du centre commercial Maurice-Thorez. Il est dommage que Madame PERSIANI, nouvelle adjointe à l'Urbanisme, soit absente, car elle aurait pu nous éclairer sur ce sujet.

Lorsque vous avez commencé votre mandat, lors de la trop rare commission de Développement Economique, Madame PERSIANI avait dit que la Mairie ne jouerait pas le rôle de bailleur. Êtes-vous toujours dans cette logique-là ? Je parle des baux commerciaux.

M. FRANÇOIS : Il y a deux choses : soit on est bailleur locatif à usage d'habitation, soit on l'est à titre commercial. En ce qui nous concerne sur la place Maurice-Thorez, vous savez que le dossier dont on a hérité n'avait pas été anticipé. Je le dis sans aucune amertume envers l'ancienne équipe municipale. Nous avons récupéré un bail emphytéotique au 31 décembre 2019 et rien n'avait été programmé quant aux indemnisations, quant aux relogements, aux baux précaires et aux projets qu'il fallait monter pour voir ce qu'on pouvait faire de cette place Maurice-Thorez.

Donc si vous voulez, ces honoraires d'avocat que vous nous reprochez, ne sont pas complètement de notre fait. Nous avons été obligés de recourir à l'expertise d'avocats notamment sur le magasin d'optique, et notamment sur le magasin d'auto-école : ce dernier est toujours en procès avec ses clients qui n'ont pas été remboursés, le gérant étant parti avec la caisse. Donc à un moment donné, cela a été relativement compliqué de gérer tout l'héritage qu'on nous a laissé sur la place Maurice-Thorez.

M. JEANNEAU : Mais vous n'avez pas répondu à ma question. Quelle est votre stratégie en termes de baux commerciaux ? Êtes-vous toujours dans la logique exprimée par Madame PERSIANI, qui indiquait que la Mairie ne serait jamais un bailleur commercial ?

M. FRANÇOIS : Nous parlerons de tout cela en commission le 2 novembre : concernant l'occupation des cellules commerciales qui sont actuellement vides, et celles qui vont se libérer, rien n'est arrêté pour le moment.

M. JEANNEAU : Je vais continuer sur mes questions. Nous avons récupéré l'ensemble des factures de ce cabinet relatives aux deux mois écoulés, juillet et août. Ces deux mois correspondent à 17 600 euros. Donc avez-vous signé une convention avec ce cabinet ou pas ? Aura-t-on d'autres factures ? Lorsqu'on voit les factures liées à l'optique concrètement, on considère que vous vous êtes entêté par rapport à cette affaire, et qu'il aurait peut-être été plus simple de payer. Car, on a quand même 8 dossiers pour le mois d'août, concernant le magasin *ABC Optique uniquement*.

M. FRANÇOIS : Je vais être totalement transparent. Effectivement, je pense qu'on aurait dû signer une convention avec l'avocat. On en a parlé récemment avec Madame LIGER avant son départ. On nous a alertés sur le fait que cela commençait à coûter beaucoup trop cher : je vous rejoins complètement sur le sujet.

M. JEANNEAU : Je tiens à informer l'ensemble du Conseil Municipal, qui n'a pas eu accès à ces factures. En effet, il s'agit de dépenses assez conséquentes et qui interrogent surtout, car on a quand même des appels téléphoniques qui ont été inclus dans ces factures. Une convention aurait permis que tout cela coûte moins cher. Si on rajoute les 50 000 euros du rapport POITOU, les 12 000 du recrutement du DGS, plus ces 17 000 euros, concrètement on peut s'interroger sur votre gestion concernant certains dossiers qui impactent fortement les Corpopétrussiens.

M. FRANÇOIS : Je sais aussi qu'on a hérité de situations dans des conditions extrêmement difficiles. Je suis désolé de le dire, je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Je ne mets l'opprobre sur personne, c'est un dossier très compliqué à gérer. Si vous le voulez bien, on parlera de toutes les occupations des cellules commerciales en commission.

M. BENBEDRA : Je souhaite revenir au sujet de la composition des commissions afin de faire un rectificatif. Il y a eu une erreur : en fait, je prendrai la commission des Ressources humaines et M. SOULAS la commission des Finances.

M. FRANÇOIS : Monsieur BENBEDRA, c'est bien là-dessus que je vous ai alerté tout à l'heure. Je ne ferai aucun commentaire désagréable, mais si nous, nous avons fait cela, alors qu'est-ce qu'on nous aurait dit !

O. CONTE : Monsieur BENBEDRA, vous souhaitez bien siéger à la commission Ressources Humaines ?

M. FRANÇOIS : Et donc pour Monsieur SOULAS, les commissions Finances, et Petite enfance/Parentalité/Citoyenneté/Politique de la ville ?

M. BENBEDRA : Oui.

M. SOULAS : Oui, tout ce que vous voulez. Sinon très rapidement sur la question des commerces et des commerçants, il aurait été intéressant d'avoir une clarification. C'est un sujet très technique sur lequel je ne suis pas très pointu, sûrement moins que Monsieur JEANNEAU.

Par rapport à ce que vous nous dites sur cette question, on n'a aucune raison de ne pas vous croire, on a bien compris la complexité de ce dossier. Mais d'autres élus ont un discours différent auprès des commerçants et cela fait qu'aujourd'hui par exemple, la coiffeuse dit : « *puisque c'est ça, eh bien moi au 31 décembre je pars, car je n'y comprends plus rien entre ce que me dit le Maire et ce que me disent untel ou untel* », notamment l'adjointe Madame PERSIANI en l'occurrence. Donc il est vrai que les questions posées par Monsieur JEANNEAU, très pointues ou très techniques, sont d'un enjeu majeur pour la place Maurice Thorez. C'est un sujet crucial : on entend bien qu'il y a des difficultés, mais on a des discours qui partent un peu dans tous les sens.

Du coup, on risque de se retrouver avec une absence de commerçants à terme, voire avant-même que les premiers coups de pelleuse commencent. Certains disent « *c'est bon, on arrête et on va voir ailleurs, car on n'y comprend plus rien.* »

M. FRANÇOIS : Je suis complètement d'accord sur cette interrogation qui est importante.

Mme GROSLERON : On parle bien de la décision modificative numéro 2 ? La bonne nouvelle de cette décision, c'est que nous ne ferons pas d'emprunt pour couvrir la dépense des 2 millions 600 000 euros pour les terrains que nous avons acheté à Rochepinard. Nous étions contre cette dépense donc nous sommes ravis. Nous aurions du coup pu voter pour cette décision sauf qu'encre une fois, c'est un manque total d'investissements qui transparaît. Il n'y a pas le début d'un petit plan d'investissements quelque part, par exemple pour mettre en œuvre des économies d'énergie.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative et reviendrons sur les terrains de Rochepinard plus tard.

M. BRIMOU : Concernant les économies d'énergie, Monsieur le Maire s'était engagé à mettre en place un plan de sobriété énergétique et cela a été rappelé en commission Finances. Il va concerner l'ensemble des services. Il y aura donc déjà un premier travail à l'échelle des services et de leurs responsables. Vous disiez qu'il n'y avait aucun projet derrière, mais les projets sont lancés aujourd'hui.

Mme GROSLERON : Je parlais de la décision modificative. Y a-t-il quelque chose concernant les économies d'énergie dans cette décision ? Non, il n'y en a pas.

M. BRIMOU : Ah, OK.

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de décision modificative sur les investissements qu'il n'y a pas eu un budget voté avant sur les investissements !

Mme GROSLERON : Nous sommes d'accord, il y a peut-être un plan quelque part. Mais si on ne dépense jamais, comment peut-on le mettre en œuvre ? Il faut être concret à un moment.

M. FRANÇOIS : Pour l'instant, nous restons sur les investissements prévus lors du vote du budget, et il n'y a pas de décision modificative sur ces investissements.

M. ROSMORDUC : On voit qu'effectivement, on a encore un gain de 200 000 euros d'une dépense qui était prévue en doublon, donc pas de sujet là-dessus. Mais on mettra quand même en rapport toutes les recettes perçues depuis que vous êtes élu, et le discours que vous avez tenu au départ, évoquant des dettes et de grosses difficultés financières. On se rend compte que chaque année, des *boni* arrivent et je pense que le cumul sera assez parlant sur la gestion budgétaire au final.

M. FRANÇOIS : Je suis d'accord, ce sont de bonnes nouvelles, mais il est compliqué de prévoir l'avenir. Nous n'avons pas de boule de cristal. On ne peut pas prévoir de telles recettes supplémentaires comme cela, on aurait bien voulu le savoir. C'est trop facile de nous attaquer derrière comme cela.

M. ROSMORDUC : Nous vous avons expliqué, écrit et transmis ce qu'il en était sur les recettes de fonctionnement de la commune qui n'avaient pas été comptabilisées. Nous avons pu les expliciter en Conseil Municipal.

M. FRANÇOIS : Par exemple, on ne pouvait pas savoir qu'on aurait une recette supplémentaire de 17 000 euros à la piscine.

M. CHAPEAU : Pour les conseillers et le public ici présents, je tiens à exprimer nos difficultés à concevoir un budget. Par exemple, j'imagine qu'on va me reprocher bientôt d'avoir inscrit presque 15 000 euros sur l'investissement pour des décorations de la gare. Depuis que notre équipe est arrivée, on ne trouvait pas normal que seule la Ville de Saint-Pierre-des-Corps mette en valeur la gare. Donc depuis plus d'un an, je suis en négociations avec la SNCF pour faire un partenariat : c'est aussi pour eux une image de marque, la gare est une porte d'entrée sur la ville, or leur note sur la ville est extrêmement basse. Ils doivent aujourd'hui la remonter.

Donc avec Monsieur MEJAHED et tous les services, nous travaillions à ce projet et malheureusement le 19 septembre, j'ai reçu un email de la SNCF m'indiquant que dans le cadre de l'hiver approchant et des efforts de consommation énergétique, « *les gares ne seront pas décorées de quelque manière que ce soit par des illuminations.* »

Il ne s'agit pas de malice, mais nous n'allons pas investir dans ces gobos, car si nous payons intégralement la facture, c'est certain que l'année prochaine, la SNCF ne nous aidera pas à les payer. Donc ces 15 000 euros seront réinscrits l'année prochaine, mais il n'y a aucune malice de notre part.

M. ROSMORDUC : Je précise qu'il n'y a aucun procès en malice sur cette dépense-là. Nous avons débattu sur cet éclairage-là en commissions des Finances, lors de laquelle nous avons porté la question sans savoir ce que Monsieur CHAPEAU vient d'indiquer. Mais je ne dirais pas « *malheureusement, on est obligés d'annuler* », je dirais plutôt « *heureusement, on ne va pas éclairer le sol avec des lumières et des étoiles.* » Mais pas de procès en malice sur ce sujet : pour le coup, ce sujet a été présenté en commission, avec un débat sur l'opportunité de faire de l'éclairage en plus ou non, et finalement vous avez annoncé en commission cette décision que certainement, la dépense ne serait pas effectuée. Sur d'autres sujets, il y aurait davantage matière à débat, mais sur celui-ci, pas du tout.

M. FRANÇOIS : Peut-être Monsieur CHAPEAU souhaitait-il informer le Conseil Municipal des décisions prises en commission ?

M. CHAPEAU : Oui, tout à fait, et c'est pour dire que depuis cette décision qui a remis à plat tout un travail effectué depuis plus d'un an par les agents, nous sommes en train de réfléchir avec Monsieur BELLANDE, car ils veulent bien investir sur un sapin. Or nous avons bien dit que mettre un sapin à plus de 400 euros sur une telle place, c'était un coût pour la Ville, outre le

doute sur l'idée de couper un grand sapin. Maintenant si la SNCF souhaite quand même qu'il s'y passe quelque chose, alors que nous n'avons rien prévu dans le budget initial, nous leur demanderons de participer avec nous sur la décoration de cette place.

Mais finalement, je souhaite dire que parfois, on présente quelques projets qui demandent aux agents énormément de travail, de recherche, d'investissements, de devis et malheureusement, cela se casse la figure. Mais on le comprend très bien.

M. JEANNEAU : Je vois que cette décision modificative rend compte de l'activité des précédents mois. Cependant même si j'ai déjà la réponse, je m'étonne à propos de la boulangerie, autrement dit de l'association Diagonale. Quid de l'investissement de l'ordre de 10 000 euros qui était prévu suite au dernier Conseil Municipal ? Est-ce abandonné ?

M. FRANÇOIS : On a déjà abordé la question de nombreuses fois. C'est encore une de vos questions récurrentes, donc je ne sais pas quoi vous répondre puisqu'à chaque fois je vous réponds la même chose. On vous a déjà indiqué que la boulangerie était dans un état catastrophique : pour l'instant, on pense vendre ce bien en l'état lorsqu'effectivement, l'association aura quitté les lieux. C'est inimaginable de devoir vous répéter sans cesse les mêmes choses, je ne sais quel intérêt vous avez à faire répéter cela. Mais rénover un tel bien nous coûterait plus cher et nous ferions une moins-value à la revente : pour la gestion d'une Mairie ce n'est pas très intéressant.

M. JEANNEAU : Enfin, nous avons une réponse. [*inaudible de 3h12mn44 à 3h13mn17*] Eh non, Monsieur le Maire, je démens toute récurrence dans mes propos. Vous avez prononcé aujourd'hui certains mots, vous n'aviez jamais parlé précédemment de vente de la boulangerie, ni en Conseil Municipal ni en commission. Donc maintenant concernant Diagonale, on a « la fin du fin » sachant que lors du précédent Conseil, nous vous avons demandé l'ensemble des devis demandés par les services suite à la commission de sécurité.

J'espère donc que vous m'entendez Monsieur le Maire : il y a bien eu une commission de sécurité qui s'est réunie. J'étais présent ainsi que Monsieur GARCIA en tant qu'adjoint à la Sécurité. Un rapport a été fait, que nous avons demandé, mais nous l'attendons toujours. Des devis ont été établis, on le sait. Il semblerait que le chiffrage soit de moins de 15 000 euros pour remettre en sécurité ce bâtiment qui abritait des cours pour adultes et des ateliers. Or là, vous êtes en train de nous dire : « *c'est bon l'association est partie ou va partir, et donc, nous allons pouvoir vendre.* » Sauf qu'en réalité, c'est ce que vous aviez déjà prévu depuis le début.

M. FRANÇOIS : Mais vous êtes devin ? C'est incroyable, ces insinuations ! Encore une fois, vous vous mettez à ma place et dans ma tête ! Je m'interroge : avez-vous une boule de cristal chez vous ?

M. JEANNEAU : Oui tout à fait j'en ai une à la maison. Calmez-vous, Monsieur le Maire ! Calmez-vous, cela ne sert à rien !

O. CONTE : Monsieur JEANNNEAU, la Commission Culture (*il s'agit de la commission Sécurité*) a eu lieu le 8 septembre. J'ai la note de Madame TRESBAILES qui date du 21 septembre. Je vais vous la lire :

« Le présent estimatif prend nécessairement en compte l'ensemble du bâtiment sur différents points incontournables : la mise hors d'eau et hors d'air, reprise de la toiture, changement des menuiseries existantes, mise en normes électriques et mise en norme de l'évacuation des eaux usées. À ce titre, l'intervention doit obligatoirement concerner l'ensemble du bâti présentant une grande vétusté afin de répondre aux normes en vigueur. La pose d'une porte coupe-feu entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage est un dispositif anti-feu passif aidant à éviter l'expansion de l'incendie, à permettre l'évacuation du bâtiment, le secours et l'extinction du feu. Le temps de résistance au feu peut varier de 30 à 120 minutes en fonction de la porte choisie. La mise en œuvre de ce type de porte est une prescription complémentaire dans le cadre de l'ouverture du rez-de-chaussée de cette maison de ville en tant qu'établissement recevant du public. Elle ne dédouane néanmoins en rien des travaux

nécessaires sur les différents niveaux, tant par rapport aux futurs usagers que par rapport aux tiers existants. »

M. JEANNEAU : Donc là, vous êtes en train de dire que pour ce bâtiment en état « catastrophique » d'après vos termes, ce n'est plus possible. Cela signifie en fait que tout bâtiment existant sur Saint-Pierre-des-Corps dans un état similaire, car il y en a d'autres, sera soumis à la vente. Est-ce bien cela ? Donc lorsque nous disons concrètement que vous allez vendre « tous les biens de Saint-Pierre-des-Corps », nous sommes dans le bon !

M. FRANÇOIS : Ce sont encore vos questions récurrentes, nous y avons déjà eu droit en commission. Là, vous énervez l'ensemble de l'opposition et de la majorité, car vous parlez, parlez, parlez toujours pour ressasser les mêmes choses ! À un moment, je ne sais plus ce qu'il faut qu'on fasse : faut-il vous graver nos réponses dans le marbre ? Je vous dis que pour l'instant, rien n'est décidé.

Pour autant — je veux bien alimenter ce que vous êtes en train de dire — à partir du moment où un bien est dégradé et qu'on sait qu'on n'arrivera pas à l'efficacité énergétique qu'on nous demandera en 2030, posez-vous la question ! Que doit faire une Mairie avec ces bâtiments ? Je vous en prie, ayez cette réflexion, et faites preuve d'un peu de vision en vous disant que de toute façon, on ne pourra pas faire face à cette dépense ! Ai-je bien répondu ? Je pense avoir clos le débat. Je vous propose donc de voter cette délibération sur la décision modificative.

M. SOULAS : Je livre une explication de vote. Dans la mesure où nous avons voté contre le budget, par principe nous votons contre la modification que vous nous proposez.

M. FRANÇOIS : Je comprends.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 21 voix pour, 10 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT) et 1 abstention (Béatrice GROSLERON), décide à la majorité d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à
(—) 2 635 784,90 € dont :

- ***274 089,77 € en section de fonctionnement et,***
- ***(—) 2 909 874,67 € en section d'investissement.***

2022-110 - Créances irrécouvrables — Budget Principal de la commune

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'insolvabilité de certains débiteurs, entraînant l'impossibilité pour le receveur municipal de recouvrer certaines sommes dues pour le compte de la Ville.

Vu les états n° 4767790131 et n° 4880870331 du 12/07/2022 des titres irrécouvrables présentés par la Trésorerie,

Considérant que les titres portés sur ces états ne peuvent pas être recouverts par le comptable,

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal vote l'allocation en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 9 984,77 €, dont 878,84 € de « créances éteintes » à la suite d'un jugement de procédure de rétablissement personnel ou de clôture pour insuffisance d'actif.

Ces recettes concernent diverses prestations de services de 2015 à 2021, selon les tableaux annexés à cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 9 984,77 € et d'inscrire la dépense aux comptes 6541 et 6542 pour les sommes respectives de 9 105,93 € et 878,84 €.

RESSOURCES HUMAINES :

2022-111 —Convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la commune de Saint-Pierre-des-Corps

Convention de mise a disposition de personnel entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Dans le cadre du transfert des compétences exercées par la Métropole en lieu et place des Communes membres et conformément à l'article L. 5211-4-1, III, du CGCT, la Commune et la Métropole ont convenu qu'une partie des services transférés à Tours Métropole Val de Loire, serait mise à disposition de la Commune à compter du 1er janvier 2017, afin de permettre l'exercice de missions restant purement communales.

La présente convention descendante jointe en annexe de la délibération a pour objet de reconduire ces mises à disposition à compter du 1^{er} janvier 2022.

À cet effet, le Maire de la Commune adresse directement à la Direction générale des services de la Métropole toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches ainsi confiées. Il contrôle l'exécution de ces tâches.

Également, l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« I. — Le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.

II. — Lorsqu'une commune a conservé tout ou partie de ses services dans les conditions prévues au premier alinéa du I, ces services sont en tout ou partie mis à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune adhère pour l'exercice des compétences de celui-ci. »

Dans le cadre des compétences exercées par la Métropole en lieu et place des Communes membres, certains services ou parties de services communaux ont été mis à disposition de la Métropole par voie de convention à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, il a été défini que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS conserverait les services concernés par l'ensemble des transferts de compétences vers la Métropole. Lesdits services seront ainsi mis à disposition de la Métropole pour la partie correspondant à l'exercice des compétences transférées.

La présente convention ascendante jointe en annexe de la délibération a pour objet de reconduire ces mises à disposition à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme DRAPEAU : Nous avons abordé ce sujet en Commission RH il y a 3 semaines. Les conventions actuelles se terminent au 31 décembre 2021. Tours Métropole Val de Loire (TMVL) a demandé à toutes les collectivités de reconduire toutes les conventions à l'identique au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 5 ans, et ce avec le même périmètre afin de pouvoir passer les flux financiers de l'année 2022. Pour toute modification, ce sera étudié en CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) en avril 2023.

Mme GROSLERON : Je livre une explication de vote. Ces conventions sont la conséquence d'une mise en place d'une Métropole sans moyens en 2017. On a une Métropole au rabais, incapable d'exercer ses prérogatives. La conséquence en est l'incohérence et les difficultés de travail pour les personnels, avec en plus des travaux financiers supplémentaires. Cela induit derrière des taux d'occupation des personnels. Nous ne sommes donc pas d'accord pour reconduire dans les mêmes conditions une situation déjà complexe et source de problèmes. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. ROSMORDUC : Je vais aller vraiment dans le même sens. On se pose des questions à propos d'une Métropole qui déjà, s'intitule « Métropole des Maires », ce qui n'a pas de sens. Si on veut fonctionner en tant que commune, on ne fait pas de Métropole. Si on fait une Métropole, c'est pour avoir des compétences intégrées. Donc c'est quand même une absurdité hallucinante : même les petites communautés de communes essaient de trouver un sens qui dépasse le simple sens communal. Nous trouvons tout cela assez triste comme ambiance, et comme projet politique on doit être encore la seule Métropole qui n'a pas de projet de territoire. Le projet de territoires c'est l'accumulation des communes, donc pour une Métropole c'est un peu minable comme objectif.

Par ailleurs, on s'interroge, car on a ici une double convention : donc d'un côté, 15 adjoints techniques vont être prêtés à la Métropole soit pour un taux de 40 %, et de l'autre côté on nous en redonne 30 %. À un moment donné, une Métropole doit exister avec des transferts, gérer des compétences et avancer. Ici, voter cette délibération serait vraiment cautionner une Métropole dépourvue d'objectifs politiques et de toute volonté de rationaliser son fonctionnement. Lorsqu'on parle de rationaliser les Ressources humaines par exemple, il ne s'agit pas simplement de faire des économies, mais dégager des marges pour pouvoir faire mieux et plus : cela dépend de l'objectif politique qu'on se donne. Franchement, ces conventions-là sont à l'image du néant de la Métropole sur l'organisation et le projet de territoire.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 21 voix pour, 10 voix contre (Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON) et 1 abstention (Michel SOULAS), décide à la majorité :

- ***d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la Commune de Saint-Pierre-des-Corps, et la reconduction de la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire.***
- ***d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la Commune de Saint-Pierre-des-Corps, et la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire et à signer les états financiers correspondants.***

2022-112 – Règlement de formation avec les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Le règlement de formation définit les droits et obligations des agents au sein de l'Établissement public, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 juillet 2022 relatif au règlement de formation (collège des représentants de la collectivité : 3 avis favorables, collèges des représentants du personnel : 3 avis favorables)

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle a pour objectif de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Considérant que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Considérant que le règlement de formation est un document qui permet de clarifier et de définir dans la collectivité, les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la politique de formation, et qu'il s'articule autour des objectifs suivants :

- constituer un outil de sensibilisation et de communication sur la politique de formation de la Ville,*
- constituer un guide présentant les dispositifs de formation ainsi que les procédures concernant les conditions d'exercice de la formation au sein de la Ville,*
- permettre à chaque agent de connaître ses droits à la formation ainsi que les interlocuteurs en matière de formation, les différentes formations auxquelles il peut prétendre, leurs conditions et modalités d'exercice,*

Considérant que la formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,*
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,*
- Les stages proposés par le CNFPT,*
- Les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,*
- Les actions de formation organisées en interne, en partenariat avec le CNFPT ou d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques,*

– La participation des agents à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômantes ou certifiantes.

Considérant qu'il paraît opportun d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de l'établissement.

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme DRAPEAU : Je rappelle qu'il s'agit quand même d'un budget de 7 500 euros qui sera alloué au budget de formation. Actuellement, je travaille avec la Directrice des Ressources humaines pour recenser toutes les demandes de CPF. Il y aura un retour en commission sur le recensement de ces besoins et les différentes demandes.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **D'approuver le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération**
- **D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2022-113 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Au regard du besoin actuel du service enfance scolaire, il est nécessaire de procéder à la création de 6 postes d'adjoints d'animation à temps complet.

Également, considérant les avancements de grade, en 2022, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs correspondant aux postes actuels.

Le tableau des effectifs est annexé à la délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 — chapitre 012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs 2022 modifié de la Commune, joint en annexe.

Mme DRAPEAU : Les 6 postes d'adjoints d'animation concernent les 6 ATSEM qui ont été stagiaires à temps complet au 1^{er} octobre. Ce point a déjà été abordé aussi en commission RH il y a quelque temps.

M. JEANNEAU : Concernant ces modifications, je pense qu'il y a quelques erreurs, nous l'avons évoqué. Cela a-t-il bien été rectifié ?

Mme DRAPEAU : Oui, les rectifications ont été faites.

M. JEANNEAU : Donc sur le tableau, avons-nous bien 1 collaborateur de cabinet pourvu sur 2 postes potentiels ? Et des surveillants d'école ?

Mme DRAPEAU : Oui, le poste de collaborateur de cabinet fait partie des postes non permanents. Il figure sur le tableau en page 3.

M. JEANNEAU : Justement, il n'est pas indiqué.

Mme DRAPEAU : Si, dans la rubrique « catégorie A », c'est indiqué qu'il n'y en a qu'un, sur un maximum de deux postes possibles.

M. JEANNEAU : Non, sur le document que nous avons reçu avec la convocation, 2 postes disponibles sont indiqués sur le tableau des effectifs, mais 0 effectif budgété et 0 effectif pourvu.

Mme DRAPEAU : Alors oui, effectivement sur ce tableau-là, cela n'a pas été modifié. Mais j'ai fait le point avec la Directrice des Ressources humaines cet après-midi : tout le monde recevra le tableau des effectifs modifié avec le compte-rendu du Conseil Municipal.

M. JEANNEAU : Il y a aussi d'autres soucis, concernant les postes en CDI de surveillance en sortie d'école. Le tableau des effectifs indique 4 postes potentiels, mais 0 effectif budgété et 0 effectif pourvu. Quelle est la réalité de ces postes au 1^{er} octobre ? Et j'aurai encore d'autres questions.

Mme DRAPEAU : Pour le moment, il n'y a qu'un seul poste pourvu, cela va aussi être retravaillé avec mon collègue Amin BRIMOU.

M. JEANNEAU : Il y a quelque chose que je ne comprends pas, car il s'agit ici d'un poste bien spécifique en sortie d'école. C'est un CDI, mais avec une plage horaire assez réduite : avec les sorties d'école, on n'est pas sur du 35 heures. Or Monsieur BRIMOU avait indiqué en Conseil Municipal qu'il ne souhaitait plus de tels postes, et que ces missions seraient exercées par les Policiers municipaux.

Ah si, Monsieur BRIMOU, c'est bien ce que vous avez dit ! Vous reprendrez les comptes-rendus. Vous ne vouliez plus de postes à moins de 35 heures. Si, c'est bien ce que vous avez dit. Donc en l'occurrence, je suis content d'entendre dire qu'il y a 4 postes disponibles concernant ces CDI. Et il serait intéressant de pouvoir développer davantage ces postes-là, de manière à être réellement à 4.

Ensuite concernant la Police Municipale, le tableau des effectifs indique 7 postes disponibles, tous de catégorie C. Un poste en tant que chef de police, 3 en tant que brigadier-chef principal et 3 en tant que gardien-brigadier. Or je croyais que notre responsable de Police municipale avait le titre de « chef de police », ce qui ne semble pas être le cas. Est-ce logique ou pas ?

M. FRANÇOIS : Madame DRAPEAU, est-ce que ces points ont été discutés en commission ?

Mme DRAPEAU : Non, il n'y a pas eu de questions sur ces points en commission.

M. JEANNEAU : Il n'y a pas eu de questions, car nous n'avions pas les éléments.

Mme DRAPEAU : Mais le tableau, vous l'aviez !

M. JEANNEAU : Oui, mais nous ne nous sommes aperçus qu'après la commission qu'il y avait des erreurs sur ces éléments-là. Donc concrètement, on ne peut pas voter un document qui ne reflète pas la réalité au 1^{er} octobre.

Mme DRAPEAU : Dans ces cas-là, envoyez-moi un petit email. J'en aurais fait part aux services RH.

M. JEANNEAU : Mais je vous ai contactée, Madame DRAPEAU !

Mme DRAPEAU : Oui, mais seulement sur le point des collaborateurs de cabinet !

M. JEANNEAU : Non, pas uniquement sur ce sujet. J'ai évoqué les autres postes en vous disant : « relisez le document, il n'est pas à jour. »

M. FRANÇOIS : Écoutez, je vous propose tous les deux de vous retrouver en commission afin d'en parler et de ne pas engorger la discussion du Conseil Municipal.

M. SOULAS : Je vais reprendre une interrogation que j'avais déjà portée, sur cette question de la modification du tableau des effectifs lors d'un précédent Conseil. On s'étonne toujours de l'écart entre les effectifs budgétés et les effectifs pourvus. On sait très bien que parfois, après un départ, il peut être compliqué de trouver un remplaçant dans le mois qui suit, en fonction des spécificités des postes. Mais on s'est aperçu qu'à chaque fois en fin d'année, il reste une quinzaine de postes budgétés à hauteur d'environ 200 000 euros et qui ne sont pas pourvus. Donc pour nous, c'est toujours un sujet d'interrogation et d'inquiétudes lorsqu'on sait que par ailleurs, ces emplois vacants sont en réalité pourvus soit au moyen d'heures supplémentaires, soit parfois malheureusement avec des certificats médicaux, car les employés sont un peu à bout.

C'est donc un sujet d'inquiétude et là, dans le tableau que vous nous présentez à propos des emplois titulaires, nous avons relevé un écart de 15. Ce chiffre est à peu près récurrent. Nous n'y voyons pas malice et ne disons pas qu'il s'agit d'une technique pour faire des économies, sur le dos des personnels. Mais il n'empêche que cette question mériterait d'être abordée sérieusement. Elle a été évoquée quelques fois en commission RH, mais nous tenions à souligner ce point.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette intervention. Madame VOLATIANA doit nous quitter, elle a donné pouvoir à Monsieur Romain DANGER. Je rappelle que Monsieur Nabil BENZAIT est parti tout à l'heure comme il l'avait spécifié en début de conseil.

Départ d'Annick VOLATIANA à 21h31.

Mme KENDRI : Effectivement, nous constatons l'existence d'un certain nombre de postes non pourvus, c'est vraiment inquiétant. Pour quelles raisons ? J'aurais bien aimé le savoir.

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est bien noté. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 22 voix pour, 2 voix contre (Fatima KENDRI, Nabil BENZAIT) et 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA), décide à la majorité d'approuver le tableau des effectifs 2022 modifié de la Commune joint en annexe.

2022-114 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : M. le Maire

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps a délibéré les 26 septembre 2018 pour mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), puis délibéré les 5 novembre 2019, 24 septembre 2020 et 24 octobre 2021 afin d'intégrer les nouveaux cadres d'emplois.

Ce régime s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir de l'agent.

Il se compose de 2 parts :

- *d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E)*
- *d'un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir*

Dans un contexte de baisse d'attractivité salariale dans la fonction publique territoriale, une réunion de concertation a été organisée au sein de la collectivité avec les syndicats, fin d'août. Il a été décidé de plusieurs évolutions de ce régime indemnitaire lors du comité technique du 13 septembre 2022, après les avis favorables de la majorité des représentants de la collectivité et du personnel (collège des représentants de la collectivité : 5 avis favorables, collège des représentants du personnel : 3 avis favorables et 1 Abstention) et de leur mise en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2022.

La collectivité est amenée à modifier également la disposition selon laquelle l'IFSE suit le sort du traitement en cas de Congé de Longue Maladie (CLM), longue durée (CLD) et Grave Maladie (CGM). Il convient de supprimer le versement de cette indemnité dans ces hypothèses, en vertu du principe de parité avec la fonction publique de l'État, position affirmée par le Conseil d'État dans une récente décision du 22 novembre 2021.

1°) RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ENSEMBLE DES FILIÈRES :

A) Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, au prorata de leur temps de travail.
- Aux agents contractuels, également en fonction de leur temps de travail. Les agents vacataires et les agents de droit privé sont exclus des présentes dispositions.

Le RIFSEEP ne concerne pas la filière police municipale, pour laquelle les anciennes dispositions restent en vigueur, ainsi que les assistants d'enseignement artistique.

B) Modalités d'attribution individuelle.

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

C) Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est, par principe, exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Ce régime indemnitaire pourra, en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE).

Les attributions individuelles ne pourront être inférieures à celles perçues actuellement par les agents ;

II°) DÉTERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS, DES MONTANTS MAXIMA ET DES CONDITIONS DE VERSEMENT

A) Rappel du Cadre général

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés par la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concernés, selon les critères suivants :

- *Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;*
- *Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;*
- *Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel ;*

La technicité et la responsabilité propres à l'exercice des fonctions de régisseur sont prises en compte dans la définition des groupes de fonctions.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

Pour les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service, les plafonds sont minorés dans la limite de ceux prévus pour les fonctionnaires des corps de référence de l'État.

B) Conditions de versement

L'IFSE fait l'objet d'un versement mensuel.

C) Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fait l'objet d'un réexamen :

- *En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant d'un autre groupe de fonctions) ;*
- *A minima tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;*
- *En cas de changement de cadre d'emplois suite à une promotion ou la réussite à un concours.*

D) Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences.

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- *Nombre d'années dans le domaine d'activité, à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public.*
- *Capacité de transmission des savoirs et des compétences.*
- *Formations suivies dans le secteur considéré.*

E) Le Complément Indemnitare annuel

Le complément indemnitaire annuel, tenant compte de l'engagement et de la manière de servir, est obligatoirement instauré. Il sera fixé une enveloppe financière de CIA chaque année dans la période budgétaire.

Les critères d'attribution du CIA sont basés sur l'engagement professionnel et la manière de servir appréciés lors de l'entretien professionnel.

Le montant individuel est déterminé par l'autorité territoriale dans la limite des plafonds réglementaires.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

F) Conditions d'attribution des cadres d'emplois bénéficiant de l'IFSE et du CIA

A compter du 3 octobre 2022, les montants minimums annuels bruts de l'IFSE des cadres d'emplois sont revalorisés avec un seuil mensuel à 350 € en catégorie A, à 217 € en catégorie B et à 171 en catégorie C.

Il est fixé les montants maxima annuels réglementaires de l'État pour l'IFSE et le CIA.

Conditions d'attribution des cadres d'emplois bénéficiant de l'IFSE et du CIA

1°) Filière administrative :

ATTACHES TERRITORIAUX				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel CIA
Groupe 1	<i>Directeur général</i>	11 760 €	36 210 €	6 390 €
	<i>Directeur général avec logement pour nécessité absolue de service</i>	11 760 €	22 310 €	6 390 €
Groupe 2	<i>Directeur général adjoint, responsable de direction.</i>	5 160 €	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	<i>Responsable de service</i>	4 400 €	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	<i>Chargé de mission, adjoint du responsable de service</i>	4 400 €	20 400 €	3 600 €

RÉDACTEURS TERRITORIAUX				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel CIA
Groupe 1	<i>Assistance du Maire et des élus</i>	2 604 €	17 480 €	2 380 €

Groupe 2	Responsable d'un secteur ou fonction spécifique	2 604 €	16 015 €	2 185 €
----------	---	---------	----------	---------

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel CIA
Groupe 1	Suivi informatique	3 000 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Responsable de service	2 052 €	10 800 €	1 200 €
Groupe 3	Suivi des dépenses	2 052 €	10 800 €	1 200 €
Groupe 4	Accueil/Secrétariat/Comptabilité/Appariteurs	2 052 €	10 800 €	1 200 €

2°) Filière technique

INGÉNIEURS TERRITORIAUX				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel CIA
Groupe 1	Architecte, Responsable Urbanisme, Bâtiment	11 760 €	46 920 €	8 280 €
Groupe 2	Responsable de service	5 160 €	40 290 €	7 110 €
Groupe 3	Adjoint du responsable de service	4 400 €	36 000 €	6 350 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 604 €	19 660 €	2 680 €
Groupe 2	Adjoint du responsable de service	2 604 €	18 580 €	2 535 €

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX				
--	--	--	--	--

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Encadrement intermédiaire</i>	3 000 €	11 340 €	1 260 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Suivi Centre Socio-Culturel</i>	3 000 €	11 340 €	1 260 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Chef d'équipe-Responsable de secteur</i>	2 052 €	10 800 €	1 260 €
<i>Groupe 3</i>	<i>Sujétions particulières, dont primes pour travaux dangereux, insalubres et salissants.</i>	2 052 €	10 800 €	1 260 €
<i>Groupe 4</i>	<i>Exécution Exécution avec logement pour nécessité absolue de service</i>	2 052 €	10 800 €	1 200 €
		2 052 €	6 750 €	1 200 €

3°) Filière médico-sociale **Secteur médico-social**

MÉDECINS TERRITORIAUX

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Responsable de service</i>	11 760 €	43 180 €	7 620 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Adjoint au responsable</i>	5 160 €	38 250 €	6 750 €
<i>Groupe 3</i>	<i>Médecin</i>	4 400 €	29 495 €	5 205 €

PSYCHOLOGUES

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Adjoint au responsable</i>	5 160 €	22 000 €	3 100 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Psychologue</i>	4 400 €	18 000 €	2 700 €

PUÉRICULTRICES

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Responsable de structure</i>	4 200 €	19 480 €	3 440 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Adjointe de la responsable</i>	4 200 €	15 300 €	2 700 €

INFIRMIERS DE SOINS GÉNÉRAUX

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Adjoint au responsable de service</i>	4 200 €	19 480 €	3 440 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Infirmier de soins généraux</i>	4 200 €	15 300 €	2 700 €

INFIRMIERS (voie d'extinction)

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Infirmier</i>	2 604 €	9 000 €	1 230 €

AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Auxiliaire de puériculture</i>	2 604 €	11 340 €	1 260 €

Secteur Social

ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Encadrement</i>	4 200 €	19 480 €	3 440 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Suivi de bénéficiaires</i>	4 200 €	15 300 €	2 700 €

ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Responsable de structure</i>	4 200 €	14 000 €	1 680 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Adjoint au responsable, Educateur de jeunes enfants, Animatrice RAM</i>	4 200 €	13 500 €	1 620 €

AGENTS SOCIAUX				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>Encadrement de proximité d'utilisateurs</i>	2 052 €	11 340 €	1 260 €

AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
<i>Groupe 1</i>	<i>ASEM référents et directeurs de CLSH</i>	2 052 €	11 340 €	1 260 €
<i>Groupe 2</i>	<i>Encadrement des enfants</i>	2 052 €	10 800 €	1 200 €

4°) Filière culturelle

BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX				
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois ou fonctions exercées</i>	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA

Groupe 1	Responsable de service	4 400 €	29 750 €	5 250 €
Groupe 2	Chargé de mission, adjoint du responsable de service	4 400 €	27 720 €	4 800 €

ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Adjoint du responsable de service	2 604 €	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Bibliothécaire	2 604 €	14 960 €	2 040 €

ADJOINTS DU PATRIMOINE				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Niveau catégorie B	2 052 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	2 052 €	10 800 €	1 200 €

5°) Filière sportive

ÉDUCATEURS APS				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Responsable équipement, structure	2 604 €	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Encadrement de proximité	2 604 €	14 650 €	2 185 €

6°) Filière animation

ANIMATEURS				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Adjoint responsable secteur	2 604 €	17 480 €	2 380 €

Groupe 2	Encadrement de proximité	2 604 €	16 015 €	2 185 €
----------	--------------------------	---------	----------	---------

ADJOINTS D'ANIMATION				
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant minimum annuel brut IFSE	Montant Maximal annuel de l'IFSE	Montants Maximal annuel du CIA
Groupe 1	Responsable des agents de médiation	2 052 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Niveau catégorie B	2 052 €	10 800 €	1 200 €
Groupe 3	Agent d'exécution	2 052 €	10 800 €	1 200 €
	Agent d'exécution avec logement pour nécessité absolue de service	2 052 €	6 750 €	1 200 €

G) Modalités de liquidation de l'IFSE

Les agents à temps partiel ou temps non complet bénéficient d'un régime indemnitaire au prorata de leur quotité de rémunération.

L'IFSE est liquidée au prorata du traitement. Elle suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire et est maintenue en cas de congé de maternité, paternité, adoption et autorisation d'absence (autorisées ou justifiées). Elle est supprimée en cas de congé de Longue Maladie, Longue Durée et Grave maladie, ainsi qu'en cas de disponibilité d'office à l'épuisement des droits à congés maladie.

Toute absence non justifiée engage la responsabilité de l'agent. Elle donnera lieu à service non fait ainsi qu'à une retenue correspondante sur le régime indemnitaire à raison de 1/30^{ème} par jour d'absence.

M. FRANÇOIS : Je suppose que cette délibération vous tient à cœur, et tient surtout énormément à cœur à tous les agents municipaux. Cette revalorisation du régime indemnitaire, cela ne s'était pas vu depuis presque 20 ans, d'après ce que m'ont dit les syndicats ! Nous avons fait en sorte d'augmenter l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE). Nous allons mettre en place aussi un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Nous proposons aussi aux agents municipaux d'avoir une participation dans une assurance Prévoyance et aussi dans une mutuelle. Y a-t-il des questions ?

M. SOULAS : Nous allons vous poser la même question que nous vous avons posée en commission RH. Vous nous aviez expliqué que ces indemnités étaient adossées aux projets des services, et nous vous avons donc demandé : quels sont ces projets de services ? Et en fonction de ces projets, êtes-vous en capacité de définir des critères d'attribution ? Il nous a semblé que sur cette question, vous avez eu des difficultés à répondre.

Lors de cette commission, vous nous avez même proposé de nous associer avec vous pour définir les critères. On vous a répondu d'abord que c'était votre travail, car vous êtes l'exécutif. Par ailleurs, définir des critères sans que le projet de service soit clarifié nous paraissait un peu ubuesque.

Donc quelques semaines après cette discussion en commission RH, nous nous interrogeons toujours : sur quoi allez-vous adosser ces critères d'attribution ?

M. FRANÇOIS : Je me souviens très bien de ma réponse en commission. On vous avait dit que ces critères d'attribution de la CIA seront travaillés en étroite collaboration avec nos partenaires sociaux. Il y aura une discussion la semaine prochaine pour ce travail, prévu en Comité Technique.

M. ROSMORDUC : J'ai une question par rapport à votre présentation qui a indiqué que rien n'avait été fait en 20 ans en la matière : il semble que cela relève encore de vos commentaires de type « avant/après ».

M. FRANÇOIS : Non, mais ce qui est important, c'est qu'il y ait enfin une augmentation pour les services.

M. ROSMORDUC : J'entends et je n'étais pas là il y a 20 ans donc ce n'est pas mon sujet. En revanche, nous interprétons cette mesure comme un rattrapage par rapport à ce qui se fait ailleurs. Donc je voulais savoir s'il y a eu une étude montrant qu'il y avait beaucoup de retard ? J'imagine que du coup, une augmentation du régime indemnitaire est prévue par rapport à ce qui se faisait avant : nous en serions très satisfaits. Je rappelle quand même à propos du RIFSEEP que nous avons déjà délibéré, ici, sous votre égide depuis quelques mois et que le RIFSEEP a été mis en place au moment où il est arrivé je veux dire...rien que dans le terme de présentation... avant le RIFSEEP il y avait autre chose...

Donc s'agit-il d'un rattrapage lorsque vous dites que rien n'a été fait depuis 20 ans ?

Par ailleurs, j'avais déjà posé la question lorsque nous avons établi le RIFSEEP il y a quelques mois : il y a des décalages, par exemple entre le psychologue et l'adjoint. On a des groupes différents qui bénéficient des mêmes montants et d'autres groupes où on ne voit pas trop pourquoi l'adjoint responsable touche finalement autant qu'un psychologue. On n'a pas eu de retour sur cette question, on ne l'aura peut-être pas ce soir, mais ce serait bien au moins de l'avoir après le Conseil. Tout cela serait intéressant dans la perspective du fameux bilan « avant/après », car j'imagine qu'en 20 ans, le retard à rattraper est énorme.

Mme DRAPEAU : Pour le décalage entre le psychologue et l'adjoint responsable, je prends note. Vous aurez l'explication avec le compte-rendu du Conseil Municipal.

M. FRANÇOIS : Concernant le rattrapage d'un retard, il s'agit aussi d'une mise en conformité. Il fallait donc d'abord répondre à cette obligation légale. Et surtout, c'est une volonté de la majorité d'essayer d'améliorer la rémunération des agents municipaux. Vous le savez et je ne m'en suis jamais caché depuis notre élection : la rémunération des agents municipaux est quand même assez basse et même très basse.

Alors quelles articulations ont été faites ces dernières années ? Il y a eu des primes et effectivement un régime indemnitaire, mais rien de précis. En ce qui nous concerne, je le rappelle ici à propos de la révision du régime indemnitaire, nous n'avons pas inclus les 3,5 % du point d'indice comme a pu le faire la Ville de Tours, ce qui revenait à maquiller une augmentation un peu artificielle. Nous avons donc voulu agir en totale transparence sur l'augmentation de l'IFSE d'un côté, indépendamment des 3,5 % du point d'indice.

M. CHAPEAU : Au nom de la majorité, je voudrais remercier le travail fait par les organisations syndicales et les représentants du personnel sur ce sujet. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet, je vois Madame LAROUSSERIE ici présente : je me permets publiquement de vous remercier pour votre investissement.

Concernant les participations de la commune de 10 et 15 € sur la mutuelle : d'après la loi, cela ne serait obligatoire qu'en 2025. Or nous avons décidé de le mettre en place dès maintenant pour nos agents, cela paraît important. Je travaille moi-même comme agent municipal à la Ville de Tours et en effet à Tours, on nous a annoncé une augmentation. Sauf que cet été, nous avons appris que l'augmentation annoncée intégrait déjà les 3,5 % d'augmentation du point d'indice. Or dans nos bureaux, nous avons des agents qui travaillent à la Métropole : ces derniers ont obtenu les 3,5 %

du point d'indice, plus l'augmentation prévue. Alors que pour les agents de Tours, ils ont eu les 3,5 %, mais l'augmentation prévue a été minorée de ces 3,5 % pour compenser : nous avons donc été perdants à Tours.

De notre côté à Saint-Pierre-des-Corps, l'équipe municipale a voulu jouer en toute transparence auprès des syndicats. Contrairement à Tours, où nous avons reçu un courrier du Maire en tout début d'année, annonçant des augmentations respectives de 120, 100 et 80 € pour les catégories C, B et A. Et ce n'est qu'après que nous avons appris que les 3,5 % étaient intégrés dans cette augmentation. Nous n'avons pas voulu cela à Saint-Pierre-des-Corps.

J'ai été très impressionné par le travail des groupes représentant le personnel. Il y avait urgence, car on voulait aussi que cela se fasse très rapidement. Le RIFSEEP est un sujet très compliqué, outre la différence entre le RIFSEEP et le CIA. Tous ensemble, nous avons décidé de participer à des groupes de travail pour décider des critères d'attribution du CIA. Par exemple en comparaison, la Ville de Tours n'a toujours pas mis en place ses critères de CIA alors qu'elle a augmenté ses agents en juillet.

Voilà pour que le public comprenne bien, tout ceci est extrêmement complexe pour les agents et encore plus pour les agents contractuels. Par exemple en ce qui me concerne, je fais partie de ceux qui à la Mairie de Tours n'ont eu droit à rien : il est impossible de verser une prime à des agents qui auparavant ne relevaient pas du régime indemnitaire. Donc je n'ai pas été augmenté à la Ville de Tours alors que j'avais bien reçu la promesse du Maire en début d'année. Ce n'est pas ce que nous avons voulu à Saint-Pierre-des-Corps, et merci encore aux organisations syndicales et aux représentants du personnel.

M. SOULAS : Évidemment Monsieur CHAPEAU, nous ne nous permettrions pas de dire qu'aucun travail n'a été fait. Il n'empêche que dans cette commission RH qui s'est tenue il y a 15 jours, l'expression « prime au mérite » a été prononcée dans les débats. Ce terme-là, nous ne l'avons pas inventé.

Donc, peut-être que cette expression a été employée seulement pour « faire simple » et avancer dans el sujet. Mais c'est pour cela que nous vous avons posé cette question : cette prime ayant été qualifiée à un moment donné de « prime au mérite », nous avons alors demandé sur quels critères. Vous nous avez répondu « *on est en train de travailler sur des projets de services* ». Il n'empêche qu'aujourd'hui cette question des critères d'attribution n'est pas réglée. Monsieur CHAPEAU dit à l'instant « *on a travaillé sur les critères d'attribution* » alors que Monsieur le Maire a dit, il y a quelques minutes, « *on est en train d'y travailler.* » Donc ces critères sont-ils fixés ou sont-ils encore à l'étude ?

M. CHAPEAU : Non, je n'ai pas dit cela.

M. FRANÇOIS : J'ai bien répondu à votre question de façon très claire tout à l'heure donc encore une fois, évitons les redondances. Je vous rappelle que même pendant la commission, je vous ai proposé d'être forces de proposition sur ces critères d'attribution, il n'y avait aucun souci. Nous aurions alors fait une analyse croisée des critères que vous auriez proposés, avec les critères proposés par les partenaires sociaux, et les critères que nous envisageons nous-mêmes d'instaurer, pour cette attribution de CIA. Nous avons été très transparents là-dessus. Je vous ai même dit qu'à un moment ou à un autre, même lorsqu'on a des critères établis, encore faut-il aussi avoir des agents en capacité d'analyser le personnel municipal et de déterminer si les critères requis ont bien été remplis : je vous avais dit que cela nécessitait une formation. On ne peut évaluer les autres sans avoir été formé pour cela, nous avons bien insisté là-dessus et ce sera mis en place.

Évidemment comme tout changement, cela crée des difficultés. Évidemment, il y aura peut-être au départ des imperfections, tout système est perfectible, mais nous allons avancer dans ce sens. Je compte vraiment sur le Comité Technique pour avancer dessus.

M. SOULAS : Je rappelle que lors de cette commission, nous avons porté cette proposition concernant la formation de l'évaluateur.

M. FRANÇOIS : Oui, mais nous l'avons portée aussi. Nous l'avons portée ensemble, si vous voulez.

M. ROSMORDUC : J'ai une question dont vous pourrez peut-être nous apporter la réponse ultérieurement. J'ai été un peu perdu dans l'explication entre les 3,5 % du point d'indice et l'augmentation du régime. On ne va pas refaire tout le raisonnement, mais cela se traduit budgétairement par la décision modificative sur les dépenses de personnel qui augmentent de 499 000 euros environ. Pourrait-on avoir la part que représentent les 3,5 % du point d'indice, qui représente l'évolution légale ? Et la part que vous avez réservée aux augmentations du régime indemnitaire ? La réponse pourra nous être donnée par email.

M. FRANÇOIS : Je prends en note cette question puisque je m'occupe des finances. Je verrai cela avec M. DIOP.

M. CHAPEAU : Une petite explication : si on n'a pas mis les critères du CIA, c'est à cause du temps de travail nécessaire à l'élaboration de ces critères, qui sont très importants, car ils vont découler sur plein de choses. Dans toutes les municipalités, comme vous le dites le CIA peut avoir ce sous-entendu de « prime au mérite ». Or en l'occurrence, la mise en place de ces critères aurait retardé la délibération, et donc l'augmentation des agents. En revanche, sachez qu'aujourd'hui, nous nous sommes engagés avec eux sur la mise en place de critères et c'est avec leur accord que nous vous demandons de voter cette délibération. Ces critères seront assez longs à mettre en place, et sinon cela aurait retardé de 6 mois l'augmentation de nos agents.

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote, en espérant que celui-ci sera unanime.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **d'accepter les propositions de Monsieur le Maire.**
- **de modifier le RIFSEEP à compter du 3 octobre 2022 et d'en assurer le financement au moyen des crédits inscrits aux budgets 2022 et suivants.**

M. FRANÇOIS : Je vous remercie pour cette unanimité, c'est très important pour notre personnel municipal. Merci beaucoup !

SCOLAIRE :

2022-115 —Souscription aux services du GIP RECIA-Convention du déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la Région Centre-Val de Loire

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions

tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Considérant que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Il est au proposé au Conseil municipal, :

- d'approuver les termes de La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} septembre 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité, soit pour une année scolaire (septembre à août) :
 - 1 270 € pour les écoles maternelles,
 - 1 380 € pour les écoles élémentaires (éligible au budget Socle Numérique)
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'application de la présente délibération et de l'autoriser à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

M. BRIMOU : Pour rappel lors du Budget 2022, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'un plan numérique en faveur des écoles, maternelles et élémentaires, s'élevant à plus de 70 000 euros. Une partie de ce plan concerne la mise en place de l'Espace Numérique de Travail (ENT). Ce dispositif est co-financé via le plan de relance, dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique pour les écoles maternelles et élémentaires. Lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2022, l'assemblée a voté favorablement à l'adhésion au GIP RECIA.

Le GIP RECIA et l'Académie d'Orléans-Tours s'associent afin d'offrir une solution d'espace numérique de travail, mutualisée et adaptée aux besoins des écoles de l'ensemble des collectivités du territoire régional. La solution proposée est accessible aux collectivités membres du GIP RECIA qui souhaitent mettre à disposition de leurs écoles un environnement de communication sécurisé.

Cet outil nommé « ENT primOT » est un service numérisé accessible sur Internet, regroupant des outils et des ressources à destination des élèves, des familles, des enseignants et plus largement de la communauté éducative. Les familles auront ainsi accès à un environnement numérique reconnaissable, quelle que soit l'école dans laquelle leur enfant est scolarisé. En se connectant depuis un ordinateur, une tablette ou leur téléphone mobile, elles pourront suivre la vie de l'école, les activités de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune. Je vous remercie.

Mme LALA : Pour l'équipement informatique, combien de classes sont comptabilisées ? Car par exemple pour l'école primaire Joliot-Curie, il y a 5 classes et non pas 6.

M. JEANNEAU : Combien y a-t-il de classes au total à Saint-Pierre-des-Corps ?

M. BRIMOU : Il y a plus de 80 classes sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps. L'ENT va concerner les 12 écoles.

M. JEANNEAU : Sur les annexes, on est à 94. Monsieur BRIMOU, nous allons devoir calmer gentiment votre petit sourire, car sur le document que nous avons vu relatif à la Décision Modificative (DM), il est indiqué que l'équipement informatique dans les écoles est prévu pour 90 classes. Or en fait, la convention avec le GIP RECIA mentionne 94 classes. Quelles seront donc les 4 classes qui ne seront pas équipées ?

M. BRIMOU : Si vous le permettez, je demanderai aux services de vous répondre ultérieurement. Mais je peux vous affirmer que ce dispositif va concerner les 12 écoles de la Ville, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 sur toutes les écoles. Aucune classe et aucune école ne sera exclue. Les services reprendront la convention : si une erreur venait à être recensée, elle sera rectifiée.

M. JEANNEAU : Je rappelle que vous êtes adjoint aux affaires scolaires. Lorsque je vous demande le nombre de classes, vous devriez le savoir.

M. BRIMOU : Je vous ai répondu « plus de 80. » Et vous m'avez ensuite indiqué le chiffre exact de 94, point barre. On ne va pas chipoter pour une dizaine : l'ensemble des classes de la Ville seront équipées de toute façon.

M. FRANÇOIS : Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **d'approuver les termes de La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} septembre 2022**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité, soit pour une année scolaire (septembre à août) :**
 - **1 270 € pour les écoles maternelles,**
 - **1 380 € pour les écoles élémentaires (éligible au budget Socle Numérique)**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'application de la présente délibération et de l'autoriser à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.**

RESTAURATION SCOLAIRE :

2022-116 — Adhésion au Réseau AGORES et à la charte de qualité

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

La commune de Saint-Pierre-des-Corps a toujours porté une attention particulière à la qualité de son service municipal de restauration collective.

Considérant l'enjeu social et de santé publique que représente la restauration collective territoriale, la ville souhaite renforcer son engagement pour une restauration municipale, moderne, citoyenne et de proximité au service du plus grand nombre et des plus fragiles en particulier.

La charte nationale qualité AGORES, association nationale de la restauration collective territoriale, s'appuie sur trois principes :

- *Une production et des menus réalisés dans les règles de l'art*

- Une distribution prenant en compte les convives, des restaurants conviviaux, lieux d'éducation et de citoyenneté
- Un service public maîtrisé à coûts raisonnés

Chacun de ces principes est décliné en trois engagements permettant à la collectivité de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue prenant en compte tous les aspects d'une restauration collective de qualité : formation des personnels, qualité et organisation des repas, information des familles, rôle éducatif, social et d'intégration.

Par la signature de cette charte nationale qualité AGORES, la commune traduit sa volonté d'offrir à ces citoyens (administrés) une restauration favorisant les approvisionnements locaux et durables en circuits courts et la mise en place d'une restauration sociale, citoyenne et solidaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au réseau AGORES pour un montant de 100 €
- de signer la charte qualité AGORES ainsi que le bulletin d'adhésion année 2022 au réseau AGORES.

M. BRIMOU : À l'origine, AGORES a été créé pour valoriser les métiers de la restauration collective, mis à mal par l'arrivée de nombreuses sociétés de restauration privées, privilégiant la rentabilité à la qualité. Depuis quelques années, de nouvelles attentes citoyennes questionnent le rôle de la restauration territoriale : sur la qualité nutritionnelle, l'approvisionnement en produits biologiques et locaux, les repas végétariens, la suppression des plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et bien d'autres encore...

Attendue au tournant de la qualité des prestations, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps a pris des engagements forts en termes de durabilité et de transition alimentaire. Le dispositif Charte Qualité valorise les démarches des collectivités qui défendent sur leur territoire une restauration bio, locale et durable. Il s'appuie sur des critères objectifs et mesurables comme le respect des normes sanitaires, la suppression des plastiques, la gestion maîtrisée, la politique RH des agents, la qualité des approvisionnements, le principe d'une cuisine faite maison, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation au goût, etc.

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps met donc en place une politique publique forte et durable en matière de transition alimentaire, tout en veillant à ce qu'elle soit accessible à toutes et à tous. Nous soulignons le fait que le penser sur le long terme, c'est pousser l'engagement de la collectivité encore plus loin au service des habitants, des acteurs économiques locaux, de l'ensemble du territoire et de sa résilience. Je vous remercie.

M. SOULAS : Je voudrais savoir quel périmètre d'élus couvre cette commission Restauration ? Est-elle bien adossée à la délégation de M. BRIMOU ?

M. BRIMOU semble confirmer hors micro.

M. SOULAS : Je vous ai posé la question sur la durée de cet engagement. Dans quel délai est-il prévu de reconduire ou non ce label ? Vous m'aviez indiqué que vous m'apporteriez la réponse lors du prochain Conseil Municipal.

M. BRIMOU : L'adhésion à la Charte Qualité AGORES est délivrée pour 3 ans. A l'issue de ces 3 ans, une évaluation est effectuée par une commission qui viendra nous inspecter et vérifier si la commune tient ses engagements, en vue du maintien ou non du label.

Mme GROSLERON : la Charte permettra-t-elle d'éviter que l'on fasse des appels d'offres sous forme de lots trop importants, auxquels ne pourraient concourir que les gros distributeurs et pas les petits producteurs ? Par exemple, il serait possible de dissocier dans les lots les légumes des fruits. Nous avons un maraîcher local qui en revanche ne produit pas de bananes par exemple.

M. FRANÇOIS : Cette question est fort intéressante, mais compliquée, car il s'agit d'être sûr d'être livré dans les temps sur les denrées alimentaires. Et c'est toujours extrêmement compliqué.

M. BRIMOU : Je prends à témoin Monsieur BONNARD car je ne me souviens plus trop de la période, mais au moment des intempéries, lorsque le Président de la Région Monsieur BONNEAU était venu sur le territoire, avec Monsieur BONNARD nous avons rendu visite aux maraîchers de la Ville. Déjà le Président de Région avait soulevé cette question, et comme l'a dit Monsieur le Maire, la problématique est que ces producteurs locaux soient en capacité de fournir la commune et surtout en grosses quantités.

J'anticipe sur la question des lots. Effectivement, ce principe a été demandé : il paraîtrait plus simple de faire des petits lots. Je reprends ce qu'il m'a été remonté par la Direction générale des Services : sur le plan pratique on pourrait le faire, mais c'était plus compliqué sur la partie technique. Si je me souviens bien, l'échéance du marché d'approvisionnement a dû se faire rapidement, car c'était nécessaire. Donc nous ne sommes pas fermés à l'idée, mais d'un point de vue pratique, c'est un peu compliqué.

Mme KENDRI : Nous avons envoyé un email il y a quelque temps et on aimerait bien que soit inclus ce passage suivant dans la charte :

« Pour assurer la meilleure qualité des repas aux enfants, la Ville fait examiner et valider ses menus sur un mois par un diététicien diplômé, et pour permettre aux familles de servir à leurs enfants des repas sur la journée, et la semaine, équilibrés. Elle les leur met à disposition sur le site de la Ville en téléchargement, et elle les appose sur les vitrines à l'entrée de chaque établissement scolaire. »

M. BRIMOU : Plusieurs choses. Effectivement, vous m'avez envoyé un email. Mais je vais être honnête avec vous, lorsque vous m'envoyez des emails, je ne comprends pas tout, surtout qu'en plus, je les diffuse directement aux services qui sont amenés ensuite à vous apporter les réponses nécessaires.

Je peux vous dire que oui, à Saint-Pierre-des-Corps, les enfants mangent de manière équilibrée. Il y a des lois qui encadrent tout cela. Les familles ont parfaitement accès aux menus scolaires, ils sont déjà en ligne dans *Mon espace famille* et sont distribués aux écoles. Donc, que dire à part que les enfants mangent très bien à Saint-Pierre-des-Corps et de manière équilibrée ? Très honnêtement, je ne vois pas l'utilité d'inscrire votre texte, sachant que nos repas sont aussi contrôlés. Je peux aussi vous annoncer la mise en place d'une commission composée de parents d'élèves, qui auront un droit de regard et d'avis sur les menus élaborés par notre chef de la restauration municipale. Il s'agit d'une obligation légale.

M. JEANNEAU : Pour votre information, le marché qui va être passé est un marché annuel, avec une reconduction tacite sur 4 ans. Pour continuer le discours effectué par Madame GROSLERON, il y a eu de nombreux échanges, avec entre autres Madame la Directrice de Cabinet, sur le fait qu'il fallait bien allouer différents lots. Et en effet, au vu de la lecture que nous avons du marché public tel qu'il est passé, on voit qu'on est resté sur un marché public de type traditionnel. Il ne s'agit pas d'une attaque, mais ce type de marché ne concourt pas de travailler en local.

Je prends l'exemple du lot 20 qui porte sur du pain bio : il n'y a pas de pain traditionnel. Donc seuls les producteurs de pain bio pourront répondre. C'est une bonne chose, car on en a sur le territoire, mais quid des boulangers qui ne sont pas dans cette capacité-là ?

Concernant le lot des « fruits et légumes », concrètement tous les fruits et légumes sont mis ensemble. Donc comme le disait Madame GROSLERON, aucun producteur local ne pourra répondre.

Par ailleurs, je m'inscris en faux par rapport aux propos tenus par Monsieur le Maire, sur la difficulté d'être livré dans les temps. On avait effet cette difficulté il y a 4 ans de cela, lorsqu'il y a eu ce marché, mais ce n'est plus vraiment la réalité aujourd'hui, voire pas du tout. Aujourd'hui, les producteurs se sont fédérés en réseau via un organisme nommé *InPACT*, pour tout ce qui est agriculture biologique, maraîchage, etc. Ainsi les producteurs fédérés peuvent répondre aux marchés publics, y compris pour de gros volumes.

Donc s'il y avait eu une volonté politique, nous aurions pu allouer quelques lots de façon à pouvoir travailler avec ces producteurs locaux. Malheureusement, cela n'a pas été fait. Cela étant, je comprends la nouveauté pour vous que constitue ce type de marché, mais comme il s'agit d'un marché d'un an renouvelable plusieurs fois, il serait intéressant de prévoir une clause de revoyure pour retravailler la question dans 6 mois pour bien préparer le marché. J'avais d'ailleurs demandé à votre directrice de cabinet d'aller faire du *sourcing*, ce qui permettrait de voir quels sont les producteurs et chercher auprès d'eux ce dont on a besoin.

On le verra en commission Restauration ou du moins lors de l'appel d'offres, nous aurons certainement les mêmes intervenants et candidats qu'il y a 4 ans, ce qui signifiera qu'on aura vraiment loupé le coche. Donc il faudrait prévoir cette possibilité de revoir les choses d'ici 6 mois, et nous voulons bien travailler avec vous pour cela. Nous sommes bienveillants sur ce sujet, nous pourrions éventuellement analyser les choses et voir comment les améliorer. Je répète que c'est un contrat d'un an renouvelable plusieurs fois, et je pense que Madame GROSLERON pourrait être aussi intégrée à ce travail. Il y a vraiment une connaissance assez conséquente du côté d'*Agir Ensemble*, et du côté de Monsieur SOULAS aussi certainement !

M. SOULAS : Je ne prétends pas cela !

M. FRANÇOIS : Merci pour cette intervention extrêmement instructive. Je ne connaissais pas le réseau *InPACT*. J'ai demandé qu'on note effectivement que dans la clause de revoyure, on puisse étudier cette possibilité de regroupement de producteurs afin d'allouer certains lots lors de notre appel d'offres. C'est une excellente proposition.

M. JEANNEAU : Je vais être beaucoup plus clair. En fait concrètement, notre maraîcher pourra répondre à un marché alloué. Il faut juste le rencontrer, je ne sais pas si Monsieur BRIMOU a pu le faire. Le maraîcher nous dira concrètement quelles sont ses productions et comment il pourra s'arranger avec d'autres pour répondre à des marchés alloués. C'est ce que je vous avais dit il y a 3 mois de cela.

M. CHAPEAU : J'ai écouté attentivement ce que disait Madame KENDRI. Je comprends bien sûr qu'on ait tous nos obligations, et ainsi Madame KENDRI n'était pas présente à la commission où M. BRIMOU a évoqué les repas. Je voulais dire qu'en tant qu'adjoint à la Communication, j'ai eu ce regard sur la lisibilité des menus, on a demandé aux services de travailler dessus. Par exemple en indiquant sur un menu « purée maison », cela nous a fait poser la question sur tout le reste. Ainsi la jardinière de légumes était faite aussi avec des produits frais « maison ». On a donc décidé de travailler avec Monsieur DUTOUR pour mieux mettre en avant les efforts effectués pour travailler avec des produits frais. Je remercie encore les services à ce sujet. Et tout ce travail a été très bien retranscrit dans les différents procès-verbaux des commissions.

M. FRANÇOIS : Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **d'adhérer au réseau AGORES**
- **d'adopter la charte qualité AGORES**
- **d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents**

2022-117 — Nouveaux tarifs des restaurants scolaires municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

La commune propose pour les élèves de l'enseignement primaire (maternel et élémentaire), un service public facultatif, la restauration scolaire.

Les tarifs de la restauration municipale reposent sur une tarification sociale : il est proposé de renforcer cette mesure.

Les tarifs proposés englobent la production du repas, l'encadrement du service, la livraison, la distribution...

Considérant qu'il appartient au maire, de fixer librement les tarifs de la restauration municipale, sous réserve, s'agissant d'un service public, que le prix payé par l'utilisateur ne dépasse pas le coût supporté par la Collectivité pour sa mise en œuvre.

Considérant la révision du marché de la restauration Municipale.

Aux vues des grandes difficultés financières rencontrées par la population de Saint-Pierre-des-Corps dans les situations les plus précaires, et dans un souci de soutenir le pouvoir d'achat des usagers et des habitants dans un contexte d'inflation,

Aux vues de la réunion de concertation du 20 juillet 2022 et de la commission du 15 septembre 2022 où les groupes présents ont pu travailler sur la création de tranches supplémentaires,

Il est proposé de nouveaux tarifs.

Pour rappel : Tarifs appliqués à ce jour sur la restauration municipale maternelle et élémentaire :

De 0 à 400 : 1,50 euros

De 401 à 700 : 2,00 euros

De 701 à 1100 : 3,50 euros

À partir de 1101 et + : 4,50 euros

Prix d'un repas pour les élèves hors commune : 5,00 euros.

Prix d'un repas pour les élèves occasionnels — hors planning : 5,00 euros

Nouveaux tarifs applicables au 1er JANVIER 2023 pour la restauration municipale maternelle et élémentaire :

De 0 à 200 : 1,00 euros

De 201 à 400 : 1,50 euros

De 401 à 700 : 2,00 euros

De 701 à 800 : 2,50 euros

De 801 à 1000 : 3,00 euros

De 1001 à 1200 : 3,50 euros

De 1201 à 1400 : 4,00 euros

De 1401 et + : 4,50 euros

Le prix d'un repas pour les élèves hors communes est de 5,00 euros.

Prix d'un repas pour les élèves occasionnels — hors planning : 5,00 euros

Les autres tarifs restent inchangés.

M. BRIMOU : Il me faut être très précis sur ce sujet important. Je vais donc vous apporter quelques éléments de contexte. En 2020, l'exécutif a gelé l'augmentation des tarifs habituellement appliquée, à la demande de Monsieur le Maire pour cause de Covid.

En 2021, à la demande de Monsieur le Maire et de l'exécutif municipal, au regard du contexte sanitaire, mais aussi économique, l'assemblée municipale a voté en faveur d'une révision tarifaire pour accompagner les familles aux faibles ressources, qui ont pu bénéficier de baisses de tarifs à hauteur d'un maximum de 40 %. La grille tarifaire a aussi été simplifiée en réduisant le nombre de tranches.

Ensuite, comme j'ai pu le défendre à plusieurs reprises lors de différents conseils municipaux, nous nous sommes donné comme engagement d'attendre un an afin de voir comment les choses évoluaient et d'avoir un premier retour suite à cette première réduction tarifaire qui s'est appliquée sur l'année scolaire 2021-2022. Au sein de la commission, j'ai apporté les conclusions que j'ai obtenues et les retours qui m'ont été faits sur ce sujet.

C'est donc sur cette base que j'ai le plaisir de soumettre à l'assemblée ces nouvelles propositions tarifaires, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2023. Ce travail découle d'une concertation et d'un dialogue que nous avons menés avec trois groupes d'opposition au sein de ce conseil : je souhaite les remercier pour la qualité des débats, riches et passionnants malgré des désaccords. Ces échanges constructifs ont permis de proposer pour la première fois une tarification symbolique, mais ô combien importante : il s'agit de la tarification à 1 euro pour les tranches de quotient familial allant de 0 à 200.

Au-delà des divergences naturelles et nécessaires en démocratie, je pense que nous devons nous féliciter d'avoir entrepris ce dialogue, afin d'agir rapidement pour nos concitoyens. En présentant cette délibération, nous répondons collectivement à un projet permettant davantage d'accessibilité à ce service public. Nous accompagnons ainsi nos concitoyens et soutenons le pouvoir d'achat des usagers, dans un contexte d'inflation galopante qui n'échappe à personne.

Enfin, je conclurai mes propos par ces quelques mots du poète Léon-Gontran DAMAS : *« L'acte que nous allons accomplir est beau, comme une rose dont la tour Eiffel assiégée à l'aube voit s'épanouir enfin les pétales. Il est grand comme un besoin de changer d'air, il est fort comme le cri aigu d'un accent dans la nuit longue. »* Je vous remercie.

M. FRANÇOIS : Nous vous remercions, Monsieur BRIMOU, pour cette citation qui était nécessaire pour nous réveiller dans ce Conseil Municipal ! J'en voyais certains de plus en plus endormis.

M. SOULAS : Je voudrais simplement poser une question à Monsieur BRIMOU. En décembre 2021 en commission, lorsqu'a été présentée la première grille tarifaire, nous avons proposé un moratoire, qui a été refusé. Donc à partir de cette grille tarifaire que vous nous proposez ce soir, avez-vous chiffré la somme globale que vous auriez fait économiser pour l'ensemble des familles, et même pour chaque famille, si vous nous aviez écoutés en 2021 ? Je vous donnerai la réponse après mon intervention.

M. FRANÇOIS : Eh bien dans ce cas, on vous écoute !

M. SOULAS : Non, mais quand même ! Parce que de temps en temps, on peut qualifier l'opposition « d'irresponsable », mais lorsqu'on propose un moratoire, cela nous est refusé et au final cela a un coût pour les familles.

M. FRANÇOIS : On n'a jamais qualifié l'opposition d'irresponsable.

M. SOULAS : Par rapport aux débats qu'on a eus tout à l'heure, l'exemple des tarifs de la restauration scolaire est particulièrement éclairant. Je vais refaire l'historique : lors de la présentation en 2021 en Conseil municipal des tarifs de la restauration scolaire, vous nous avez expliqué que le mode de calcul mis en œuvre par la précédente équipe municipale était trop complexe, car il prenait en compte trop de tranches et de quotients familiaux.

Les débats furent vifs avec l'opposition, car le nouveau mode de calcul mis en place a eu pour conséquence une hausse mécanique et généralisée des tarifs, puisque la réduction importante du nombre de tranches de quotients ne permettait plus de prendre en compte les situations financières particulières des familles. Je vois qu'on sourit, mais on sourira peut-être un peu moins tout à l'heure lorsque je donnerai le chiffre global.

Les groupes d'opposition se sont donc opposés à ce nouveau mode de calcul et ont demandé à l'époque un moratoire. Après deux refus successifs de votre part, sur des vœux présentés en Conseil Municipal pour que la question des tarifs de la restauration scolaire soit rediscutée, nous avons enfin obtenu au bout d'un 3^e vœu, le 2 décembre 2021, que la question des tarifs soit réétudiée. La mobilisation de plus de 500 signataires de notre pétition, dénonçant les hausses abusives de la restauration, vous a contraints finalement à rediscuter des tarifs avec les élus d'opposition. Finalement, une première discussion a eu lieu le vendredi 21 janvier 2022. La deuxième réunion de travail a eu lieu le 20 juillet dernier, soit 6 mois après la première !

Cette deuxième réunion a permis quelques avancées pour le calcul des tarifs de la restauration scolaire à partir des propositions que nous avons formulées :

- augmentation du nombre de tranches de quotient familial, alors qu'en décembre 2021 vous vous y étiez complètement opposés
- baisse des tarifs pour les tranches médianes
- progression linéaire des tarifs

Cependant, cette fois en juillet 2021, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des ménages, nous rappelions nos propositions de bornes tarifaires, minimum et maximum, pour le calcul des tarifs de la restauration scolaire. Notre proposition prévoyait de compenser le déficit par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). À l'époque le 6 juillet, vous vous êtes opposé, Monsieur le Maire, à cette proposition de compensation par la DSU, au motif que vous souhaitiez faire « d'autres choix politiques. »

Finalement le 15 septembre dernier lors de la troisième Commission Restauration, soit près de 15 mois après la première délibération en Conseil Municipal, vous avez commencé, semble-t-il, à prendre enfin en compte nos arguments :

- création de 8 tranches de quotient familial pour le calcul des tarifs afin de prendre la réalité financière des familles
- création d'un tarif à 1 € pour la tranche la plus basse
- écrêtage pour les tranches intermédiaires.

En revanche, la proposition du groupe *J'aime Saint-Pierre* de prise en compte du taux d'effort n'a été retenue que pour la 1^{re} tranche. En ce qui nous concerne, nous bloquons toujours sur la tranche de quotient familial (QF) à plus de 1400 : vous proposez un prix à 4,50 € alors qu'*A GaucheS toute !* vous a proposé un prix à 3,96 € que nous pourrions d'ailleurs arrondir à 4 euros. C'est la proposition que nous avons formulée à chacune des commissions, avec compensation évidemment par la DSU.

De plus au début de la commission, notre proposition d'un prix à 1 € valait pour la tranche de QF de 0 à 400, et non pas de 0 à 200. Cela a d'ailleurs provoqué une suspension de séance et vous êtes revenus avec une proposition intermédiaire.

Je conclus : les retards dans la recherche d'un accord avec les groupes d'opposition, et les revirements successifs de votre équipe municipale, auront une conséquence financière importante pour les familles. Car si les propositions portées par l'ensemble des groupes d'opposition avaient été entendues dès juillet 2021, l'économie globale pour l'ensemble des familles se serait élevée à 47 461 euros 50 : soit en gros 52,21 € pour chacune des familles qui ont un enfant à la restauration scolaire, même si ce dernier chiffre est moins significatif, car il ne tient pas compte des différents quotients familiaux.

Ce montant de 47 461 euros 50 a été établi sur la base d'un comparatif simple : entre le mode de calcul passé en force lors du Conseil Municipal de juillet 2021, et celui qui est présenté 15 mois plus tard. Je tiens d'ailleurs à votre disposition notre tableau Excel.

Voilà donc effectivement, il y a eu quelques avancées, mais encore une fois, si vous nous aviez écoutés véritablement et sérieusement il y a 15 mois, on ne serait pas dans cette situation. Au final globalement, les familles y sont de leur poche de l'ordre de 47 000 euros.

M. FRANÇOIS : Permettez-moi de répondre à toutes les énumérations que vous venez de faire. Vous parlez de moratoire : je ne suis pas contre, mais votre demande de moratoire était trop hâtive. En effet, on venait de mettre en place cette tarification scolaire : les tarifs étaient à peine votés que vous demandiez un moratoire. Donc à ce moment-là, il n'était pas possible d'accepter.

Ensuite, vous parlez d'une économie globale pour les familles qui aurait pu être faite. Mais vous avez changé de discours ? Car avant, vous nous disiez que nous avions voté une « tarification anti-sociale ! » Rappelez-vous-en, quand même ! Encore une fois, essayez d'être calme et de ne pas m'interrompre, merci !

Lorsque nous avons réduit le nombre de tranches de quotient à 4, rappelez-vous que sur les 20 tranches précédentes, 10 d'entre elles concernaient les familles en plus grande précarité, avec les quotients familiaux les plus faibles. Or, toutes ces familles rattachées à ces 10 tranches ont vu leur tarification de la restauration diminuer, à l'exception d'une seule tranche effectivement. Il s'agit de la 1^{re} tranche qui avait alors augmenté de 10 centimes. Et rappelez-vous quand même ce que vous avez été capables de dire : vous avez dit que cette mesure était « anti-sociale » ! Et là, nous avons eu beaucoup de mal à vous comprendre. Nous nous sommes alors dit que pour le coup, nous étions confrontés à une opposition qui n'était pas du tout constructive. Je vous assure que nous avons été extrêmement choqués par cette attitude, et ce d'autant plus que vous êtes allés faire signer une pétition dans la ville. Je n'ai pas du tout compris votre action politique en ce sens : j'en suis navré et j'ai même trouvé que par moments, vous étiez déloyal par rapport aux personnes que vous rencontriez et aux discours que vous leur teniez.

Concernant cette proposition sur la DSU, je reviens sur ce que vous avez dit : nous avons eu une augmentation de DSU de 80 000 euros, j'en suis tout à fait d'accord. Sauf que ces 80 000 euros ne sont pas compensés par une DGF qui reste la même. La DGF a diminué elle aussi de 80 000 euros. J'ai bien voulu vous écouter en commission parce que je trouvais qu'effectivement, votre discours avait en l'occurrence avait un caractère social. J'ai abondé dans votre sens, car je pensais que travailler ensemble sur la tarification de la restauration était une excellente idée.

À propos de la tarification à 1 euro, je rappelle que dès que nous sommes arrivés en responsabilités, Monsieur BRIMOU souhaitait une cantine à 1 euro et l'avait exprimé en commission. Hélas, nous n'avons pas pu le faire pour des questions budgétaires. Alors je ne prétends pas être satisfait, car ce tarif de 1 €, pour la tranche de 0 à 200, ne sera pas suffisant. Mais je suis tout de même heureux de constater que pour les personnes étant dans la plus grande précarité, proposer un tarif de cantine à 1 € c'est quand même quelque chose. Nous avons fait l'effort, y compris en vous écoutant et en travaillant de concert avec vous.

Mme LALA : Je serais un petit moins poétesse que Monsieur BRIMOU, car il me semble que la restauration scolaire est un sujet très terre-à-terre. Bien sûr, nous nous abstiendrons sur cette délibération : on reconnaît qu'on a travaillé ensemble et qu'un effort a été fait sur la tranche de 0 à 200 avec le tarif à 1 €. Néanmoins, notre groupe a proposé depuis fort longtemps d'adopter un tarif basé sur le taux d'effort : or celui-ci n'a jamais été accepté, jamais été écouté ni-même peut-être été regardé. On vous a proposé des taux d'effort de 0,50 à 0,45, amenant à des tarifs allant de 1 € à 4,20 €. Le taux d'effort reste le mode de calcul de tarif qui me semble, et nous semble, le plus équitable pour les familles.

Donc nous espérons avoir l'occasion de retravailler, et je serai davantage contente lorsqu'on pourra prendre en compte ces taux d'efforts.

M. FRANÇOIS : Merci, mais je rappelle ce qui a été dit en commission : je trouve le système pertinent, mais à un moment donné le problème, c'est qu'il n'y a aucune lisibilité pour les familles sur le tarif de la restauration scolaire.

M. BRIMOU : Ce qui est important dans ce projet de délibération, c'est de voir demain. Ce projet va bénéficier à de nombreuses familles, je pense notamment à la tranche de 0 à 200 avec la tarification à 1 €. C'est aussi, il est vrai, un combat personnel que j'ai livré à ce sujet.

- Je tiens à apporter quelques précisions, notamment à *A GaucheS Toute!* : attention à ne pas réécrire certaines choses. Je vous rejoins sur une bonne partie de ce qui a été dit, mais sur d'autres choses un peu moins, notamment par exemple vis-à-vis de la pétition. Forcément si on vient me voir en me demandant si je suis contre une augmentation de tarifs quelconque, je serais le premier à signer sans soucis. En revanche, il faut expliquer aux personnes le détail, car vous êtes allés rencontrer des familles que je rencontre moi aussi quotidiennement : je pense notamment à l'un de vos colistiers qui s'est permis de se rendre dans la résidence pour les personnes âgées afin de les interroger sur la révision tarifaire les concernant. Et forcément, vous vous êtes gardés d'expliquer certains éléments. Le coût du repas s'élève à 12 € pour la Ville
- on atteint aujourd'hui les 50 % de produits durables et de qualité
- on atteint les 30 % de produits bios, donc on fait mieux que la législation en vigueur
- dans une étude comparative menée sur toutes les autres villes de la Métropole, c'est bien Saint-Pierre-des-Corps la commune la mieux placée, il faut aussi le souligner.

Donc oui, à Saint-Pierre-des-Corps on mange très bien avec de bons produits. L'idée est d'aller encore beaucoup plus loin, comme cela a été évoqué en commission Restauration. Notre stratégie alimentaire est d'atteindre à terme les 50 % de produits durables et les 100 % de produits bios. Elle est aussi de toujours améliorer les techniques de travail en matière de constitution des repas. Par exemple, nous allons lancer prochainement un second menu végétarien pour lutter contre le changement climatique. Il y a aussi notre travail en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La restauration municipale, vrai service public par sa proximité et son ouverture à tous, répond à des besoins spécifiques et cela constitue aussi un temps éducatif intéressant pour l'enfant. Aujourd'hui, prétendre que ce service ne serait pas accessible à Saint-Pierre-des-Corps, ce serait trahir l'histoire. Je pense que nous pouvons être fiers de ce qui a été proposé et de ce qui vous est proposé ce soir, car pour de nombreuses familles, il y aura des résultats très concrets sur le portefeuille.

Mme LALA : Vous me dites, Monsieur le Maire, qu'il s'agit d'un problème de lisibilité. Au contraire, je pense que pour les familles, c'est plutôt du concret : un sou est un sou, un euro est un euro. Je rappelle que nous avons une spécialiste sur ce sujet dans notre liste, et nous avons bien dit à Monsieur BRIMOU que nous étions prêts à travailler avec lui, à le rencontrer et discuter. Il existe d'autres villes qui ont adopté le système du taux d'effort, donc nous attendons que Monsieur BRIMOU veuille bien travailler avec nous. Vous dites que vous voulez travailler avec l'opposition, eh bien franchement, nous sommes prêts à venir et à expliquer cela, avec une spécialiste.

M. BRIMOU : Chère Madame, nos bureaux sont ouverts, je travaillerai avec vous avec grand plaisir. Comme je vous l'ai dit, cela pourra se faire dans le cadre d'une réflexion pour 2023. Je souhaite apporter une précision sur le tarif à 1 € : le lancement est prévu pour le 1^{er} janvier, mais nous verrons l'évolution de l'accessibilité du tarif pour cette tranche-là. Donc si c'est concluant et si nos finances le permettent aussi, nous pourrions envisager d'élargir ce tarif à 1 € à d'autres tranches, pour répondre à votre demande.

En tout état de cause, rassurez-vous, je serai ravi de tous vous recevoir, pour travailler notamment sur les prochains projets 2023.

Mme GROSLERON : Nous voterons pour cette délibération, car effectivement, il y a des avancées, certes modérées. Passer de 4 tranches à 8, c'est pas mal. Je pense cependant que des améliorations sont largement possibles sur la façon de travailler en commission. Là, on travaille au coup par coup, les services font des choses de leur côté : bien sûr, c'est leur boulot, mais travailler davantage en amont et de façon plus linéaire serait à mon avis plus rentable. Mais nous voterons pour.

M. ROSMORDUC : Il faudra prochainement aussi travailler sur la question du lissage des factures. Nous en avons parlé, mais cela n'a pas été du tout mis sur le tapis. C'est-à-dire que lors des mois

où il y a des vacances, les factures de la restauration scolaire sont plus faibles que celles qui portent sur des mois pleins. Notamment les mois de rentrée, comme le mois de septembre où il y a déjà beaucoup de charges pour les familles, donc ce serait pas mal de lisser par exemple le mois de septembre sur le mois d'octobre.

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 22 voix pour, 2 voix contre (Fatima KENDRI, Nabil BENZAIT) et 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA), décide à la majorité :

- **d'adopter ces nouveaux tarifs.**
- **d'inscrire les recettes au budget :**

CHAPITRE 70 FONCTION 251 NATURE 7067 ENVELOPPE 393

PÔLE PETITE ENFANCE :

2022-118 —Convention de partenariat, d'objectifs et de financements des EAJE avec le Département

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Le Département, dans le cadre du Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance, conventionne avec les collectivités territoriales ayant un quartier « politique de la ville » et qui sont de ce fait davantage concernées par l'accueil d'un public en insertion. Cette convention a pour objet de contribuer financièrement à l'accueil de publics en parcours d'insertion sociale ou professionnelle, et à l'intégration d'enfants porteurs de handicap.

La contribution du département s'établit sur la base 3 places pour un montant de 13 000 euros par place d'accueil dès lors que les structures d'accueil de jeunes enfants (les crèches) ont accueilli sur ces places 2 à 4 enfants sur l'année (sur une période d'occupation de 3 à 6 mois pour chacune des places) pour un taux d'occupation de ces places de 70 % minimum.

*Ce calcul se fait sur la base suivante : Amplitude d'ouverture de la structure * Nombre de jours d'ouvertures sur l'année/Capacité d'accueil de la structure.*

Les années antérieures, le Département a subventionné 3 places d'accueil. Cette année sera la dernière à bénéficier de cette subvention du Département.

Mme DRAPEAU : Je souhaite vous apporter quelques précisions sur ce renouvellement avant de passer au vote. Sur *Pataploum*, ce sont 2 places d'accueil d'urgence/insertion/intégration handicap qui seront financées à hauteur de 13 000 euros chacune. 12 bénéficiaires du RSA vont être accueillis, ce qui représente 21 enfants.

Des enfants ont également été accueillis pour des motifs d'insertion sociale ou professionnelle (formation, reprise d'emploi et accueil d'urgence). On a encore deux enfants qui bénéficient d'un plan d'accueil individualisé. Donc en tout sur *Pataploum*, cela représente 13 725 heures d'accueil pour ces enfants, sur un total global de 39 125 heures d'accueil pour tous les enfants de la structure.

Sur *La Farandole*, cela concerne d'abord 26 enfants dont les parents sont bénéficiaires du RSA, ce qui représente 9 familles en situation de formation ou de reprise d'emploi. Il faut y ajouter 5 enfants pour lesquels un handicap est reconnu ou en cours de détection : cela représente un total de 10 368 heures sur 24 000 heures d'accueil pour tous les enfants de la structure. Voilà, c'est un renouvellement. Il est vrai que cette convention n'est pas passée en commission Petite Enfance.

Mme LALA : Lors de la commission, nous avons évoqué une inauguration fin septembre pour *Pataploum*. Nous sommes maintenant en octobre, donc où en sont les travaux ? Quand cette inauguration va avoir lieu ?

Mme DRAPEAU : En effet, c'est ce que nous avons évoqué en commission, mais depuis, il y a eu quelques aléas de travaux et de livraison du matériel et de mobilier. L'inauguration est donc plutôt prévue pour mi-novembre, mais tous les enfants sont accueillis sans souci pour le moment.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) d'autoriser le Maire et le 1^{er} adjoint en son absence, à signer la convention

POLITIQUE DE LA VILLE :

2022-119 —Rapport sur la signature de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service centre social »

Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant la délibération du conseil municipal du 1er décembre 2021 relative à la signature du renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF d'Indre-et-Loire

Considérant la décision du conseil d'administration de la CAF pour soutenir la mission de préfiguration d'un centre social sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Centre social — animation globale et coordination » avec la CAF.

Mme DRAPEAU : Nous l'avons évoqué aussi en commission. Suite à une demande de Madame GROSLERON, la convention-type de la CAF a été envoyée : c'est vraiment une convention-type, élaborée au niveau national, qui ne correspond pas au territoire. Ensuite bien évidemment, lorsqu'elle aura été vraiment faite, la convention correspondra aux particularités de notre territoire.

Mme GROSLERON : Effectivement, nous avons bien reçu la convention. Cependant, je vois qu'il est question dans votre rapport d'une Annexe 3, mais celle-ci ne figure pas dans ce que vous nous avez envoyé.

Par ailleurs, indépendamment de cette délibération, il a été annoncé en commission que la mission de préfiguration du centre social allait fournir un rapport intermédiaire. D'après les délais indiqués, ce rapport a dû déjà être présenté au Comité technique. Donc je voulais savoir quand les préconisations du cabinet *Compotence* sur ce dossier majeur feront l'objet d'une information ou d'un débat en Conseil Municipal. J'espère qu'on n'attendra pas que tout soit déjà ficelé pour nous communiquer les informations, que ce soit en commission ou en Conseil.

J'en profite pour redire que le travail en commission ne doit pas se limiter à l'information des élus, et ce n'est pas non plus une instance de validation : la commission doit être l'occasion d'un travail en

amont sur les dossiers. La marge est peut-être mince, mais il s'agit bien d'une commission de travail, et c'est le Conseil Municipal qui vote et discute des propositions faites par les commissions.

Mme DRAPEAU : La marge est très claire pour moi. Les commissions se réunissent pour émettre un avis, et non pour valider quelque chose. La validation se fait en Conseil Municipal. À propos du cabinet *Compotence*, nous sommes vraiment dépendants du cabinet justement. Il y aura une commission générale où seront associés les élus, les acteurs et les habitants : c'est prévu, le travail est en cours avec les services. Tout le monde sera informé de la tenue de cette commission générale.

Mme GROSLERON : Et dans quel délai ?

Mme DRAPEAU : C'est en cours avec les services, mais nous sommes très dépendants de *Compotence* aussi.

Mme LALA : J'ai 3 questions, car nous avons reçu cette convention après la commission.

Le cabinet *Compotence* a-t-il consulté les associations pour connaître leurs besoins ?

Pourrait-on avoir le cahier des charges pour savoir sur quels critères vous avez choisi ce cabinet *Compotence* ? Cela aurait été intéressant.

La convention que nous avons sous les yeux est valable pour 1 an et s'arrête donc en décembre 2022. Or nous sommes au 1^{er} octobre, donc que signe-t-on en fin de compte ? La préfiguration est valable sur 1 an, mais est-ce que le travail a commencé ? S'il a commencé, cela signifie qu'il a commencé avant que nous soyons consultés. Nous sommes aujourd'hui le 3 octobre et la convention sera déjà obsolète à partir du 31 décembre 2022.

M. FRANÇOIS : Oui, le travail a commencé. Un diagnostic doit se faire obligatoirement et aussi les rencontres avec les associations. Concernant votre question plus pertinente du cahier des charges, je laisse répondre Madame DRAPEAU.

Mme DRAPEAU : Oui, le travail a commencé, *Compotence* a déjà fait plusieurs rencontres avec les habitants et associations. Un Comité technique se réunit aussi à ce sujet, composé d'acteurs locaux et des services de la Ville. Je rappelle en fait que seuls deux cabinets ont répondu à l'appel de l'étude : le cabinet *Compotence* et un autre. Le choix de retenir *Compotence* s'est fait conjointement avec la CAF.

Mme LALA : Mais nous aurions voulu savoir sur quels critères ? Qu'est-ce qui fait que c'est *Compotence* qui a été retenu plus que l'autre cabinet ?

Mme DRAPEAU : Avant tout sur leur expertise et leur compétence, et aussi parce que ce cabinet est totalement extérieur et indépendant de la ville, du département et de notre territoire. C'est un critère particulièrement important aux yeux de la CAF.

Mme LALA : Et donc il ne sera pas possible d'avoir le cahier des charges ?

Mme DRAPEAU : Mais il me semble que le cahier des charges a été envoyé.

M. FRANÇOIS : Monsieur DA SILVA, pouvez-vous nous confirmer si le cahier des charges a été envoyé ou pas ?

Échange inaudible entre Monsieur le Maire et son administration [4h34mn07]

M. FRANÇOIS : Très bien, merci pour cette précision.

Mme LALA : Je n'insisterai pas, mais je vérifierai.

M. FRANÇOIS : Oui, ce serait bien, merci.

M. SOULAS : J'ai une question par rapport aux enjeux portés, à la fois par cette convention et par cette création d'un éventuel centre social. Madame DRAPEAU, vous avez dit que ce cabinet avait déjà consulté des habitants et des associations. Mais sur quels critères ces habitants de la ville ont été retenus pour être consultés ? Et quelles associations ?

Mme DRAPEAU : Il n'y a pas eu de critères particuliers. Ils sont allés à la rencontre d'un collectif de maman, ainsi que des jeunes fréquentant la Maison de l'Aubrière. Ils ont aussi rencontré du public fréquentant les espaces de vie sociaux : le Sac à Malices et CISPEO entre autres. Ils ont donc effectué un panel de consultations, d'échanges et d'ateliers assez large avec tout le public : pas uniquement les habitants du quartier, mais bien au-delà.

M. SOULAS : Sur les associations, vous citez CISPEO et le Sac à Malices, c'est bien. Mais il y en a d'autres sur le territoire de la commune : pourquoi ces associations-là n'ont pas encore été consultées ?

Mme DRAPEAU : Si, elles ont été consultées. Naya et ID37 ont été consultées, la Mission locale aussi donc vraiment l'ensemble des acteurs l'ont été. Après il est toujours possible qu'une association ait été oubliée...

M. FRANÇOIS : On leur demandera d'appuyer davantage sur le réseau associatif.

Mme GROSLERON : Pour reprendre ce que Madame LALA a dit, il est vrai qu'on ne fournit pas suffisamment en amont les documents nécessaires au travail des Commissions. Concernant l'appel d'offres, il est vrai que je l'avais en ma possession, car je suis plutôt ordonnée : je l'ai retrouvé dans mon ordinateur alors que je n'étais pas encore conseillère municipale. Mais pour autant, le fonctionnement ne me paraît pas limpide : on balaie ici quelque chose qui est en fait quasiment terminé.

M. FRANÇOIS : Ah non, absolument pas !

Mme DRAPEAU : Pas du tout, c'est une convention-type, elle n'est pas adaptée à notre territoire !

Mme GROSLERON : Je ne vous parle pas de cela, je vous parle de la mission de préfiguration et de sa partie budgétaire. Cette mission durait 1 an, comme la convention qui est signée pour 1 an. Après certes, il y aura une autre convention à signer avec la CAF pour le centre social. Mais pour autant, il n'est pas vraiment normal de signer en octobre une convention qui a déjà commencé et dont la mission est en cours depuis plus de 6 mois. Là, il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait correct.

M. FRANÇOIS : Je ne peux pas vous laisser dire que tout est déjà ficelé, alors qu'un rapport intermédiaire va arriver. Vous nous demandez un rapport intermédiaire que vous nous fournirez bien sûr, sachant que celui-ci dépend surtout du cabinet *Compotence* et pas de nous. Mais d'un autre côté, vous nous dites que tout est ficelé : je ne comprends pas, je vous le dis sincèrement. En toute logique, s'il y a un rapport intermédiaire qui va sortir, cela signifie quand même que le rapport définitif n'est pas encore là et que rien n'est ficelé.

Mme GROSLERON : Je ne dis pas que tout est ficelé, je dis que nous devrions avoir les documents en commission en amont, y compris s'agissant d'une convention au niveau national.

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Centre social — animation globale et coordination » avec la CAF.

URBANISME :

2022-120 — Mise en place d'une convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local du Val de Loire

Rapporteur : M. le Maire

Suite à un accord de médiation avec la société Immobilière Carrefour approuvé par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2021, la commune doit se porter acquéreur de terrains situés sur la ZAC de Rochepinard.

Dans le cadre du projet élargi de renouvellement du quartier de la gare de Saint-Pierre-des-Corps et du projet Partenarial d'Aménagement en cours de finalisation sur le secteur, la commune a sollicité l'Établissement Public Foncier Local du Val De Loire en vue d'établir un portage foncier sur cette opération d'acquisition.

Vu l'accord de médiation entre Immobilière Carrefour et la commune de Saint-Pierre-des-Corps en date du 06 octobre 2021 ;

Considérant la saisine par la commune de Saint-Pierre-des-Corps de l'Établissement Public Foncier Local du Val De Loire en vue d'assurer un portage foncier sur les parcelles cadastrées AX 84, 95, 113, 127, 130, 131, 134, 137, 138, 139, 141, 142, 145, 154 et les lots 60 et 61 dépendants d'un ensemble immobilier issu de la parcelle AX 178, pour une surface totale de 44,390 m².

Considérant les termes de la convention.

Considérant que la commune reste acquéreuse auprès d'Immobilière Carrefour des emprises comprises dans l'accord de médiation et non incluses dans la présente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de décider la mise en place d'une convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Val De Loire pour l'acquisition des parcelles cadastrées AX 84, 95, 113, 127, 130, 131, 134, 137, 138, 139, 141, 142, 145, 154 et les lots 60 et 61 dépendants d'un ensemble immobilier issu des parcelles AX 178, pour une surface totale de 44,390 m²*
- *d'accepter les termes de la convention de portage foncier.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette décision.*

M. FRANÇOIS : Nous devons acheter ces terrains pour 2 millions 600 000 euros, mais pour éviter les frais d'emprunt, nous avons eu la chance d'avoir pu les faire porter par un Établissement public foncier local. C'est donc l'objet de cette délibération : en signant une convention avec cet établissement, nous n'aurons pas le portage financier de ces terrains que nous souhaitons acheter pour une surface totale de 4,4 hectares.

Mme GROSLERON : Ma question est précise, vous n'allez peut-être pas pouvoir répondre. Dans la délibération, il est indiqué que « *la commune reste acquéreuse auprès d'Immobilière Carrefour des emprises comprises dans l'accord de médiation et non incluses dans la présente convention.* » Quelles sont précisément ces emprises ?

M. FRANÇOIS : Je vais tout à fait vous répondre : ce sont les lots 40 et 41 qui sont perpendiculaires à l'avenue Jacques Duclos, et font l'angle entre l'avenue Jacques Duclos et la rue Hippolyte Monteil. Ils représentent une surface d'environ 4000 – 4500 m². Ces lots ont été dans la médiation, mais ne sont pas dans la convention. L'accord de médiation portait en effet aussi sur ces 2 parcelles, en sachant que le garagiste MARCEUL devait se proposer de les racheter : s'il venait à se désister sur ce rachat, la Ville pouvait être proposée comme acquéreur. Tel était l'objet de cette médiation.

Autant vous dire que la Ville va sauter sur l'occasion si je puis dire, car nous souhaitons racheter ces deux parcelles ainsi que deux autres. La préemption que nous avons votée lors du Conseil Municipal précédent en fait partie : ce seront donc 4 terrains qui seront dédiés à la future Caserne des Pompiers, sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution, etc. On en est encore dans les discussions.

Mme GROSLERON : Je voudrais faire une intervention plus globale sur le sujet. Effectivement, la mise en place du portage foncier est une bonne chose, cela nous permet de ne pas être l'acquéreur

des terrains en tant que tels. Mais j'ai vu dans la Convention qu'il y avait quand même la possibilité de conserver la gestion des lots et des biens. Est-ce qu'on le fera ?

Par ailleurs, il faut rester fortement vigilant sur ce dossier, car lorsqu'on épluche la convention, je pense que celle-ci n'est pas dénuée de risques financiers, au vu des conditions prévues si jamais nous n'aboutissons pas dans ce que nous voulons faire :

le rachat sans condition des biens à la fin de la période de portage, autrement dit le remboursement de la valeur du stock au terme de 4 années de portage. Donc, le risque est quand même relativement important.

M. FRANÇOIS : En réalité, le risque est modéré, car ce terrain, comme tous ceux qui sont autour de la gare actuellement, intéresse pas mal de personnes. Ces terrains offrent des perspectives et en outre, la prise en compte de la restauration de toute cette zone autour de la gare, l'arrivée d'une nouvelle gare qui sera construite dans quelques années, l'échangeur A10, tout ceci confère à ces terrains une attractivité relativement importante. Donc je ne pense pas que le risque financier soit important. Nous avons déjà des partenaires, dont je ne dirai pas les noms, mais qui sont intéressés par ces emprises foncières dans cette zone de Saint-Pierre-des-Corps. Je vous en dirai plus lorsqu'il y aura matière, et qu'on avancera sur le dossier. La SET notamment est intéressée.

M. JEANNEAU : Par « personnes intéressées », entendez-vous aussi des promoteurs immobiliers ?

M. FRANÇOIS : Pas forcément, mais je ne vous en dirai pas plus.

M. JEANNEAU : Vous n'allez pas nous refaire le même coup que pour Le Magasin Général ?

M. FRANÇOIS : Non, je ne vous referai pas le même coup que pour Le Magasin Général !

M. JEANNEAU : Vous admettez donc que vous nous avez fait un coup !

M. FRANÇOIS : Allez, vous avez gagné, c'était un coup !

M. ROSMORDUC : Ce sujet est quand même relativement intéressant. Nous sommes en cours de modification de PLU avec un impact, encore une fois, sur le sud des voies ferrées, et là on voit bien qu'il n'y a pas de visibilité sur ce projet. On vous pose la question « quel objectif y a-t-il derrière ? » et votre réponse consiste à dire « on verra bien quels sont les porteurs. » On ne sait pas si c'est du logement, de l'activité ou autre chose. Donc ce n'est pas très transparent.

M. FRANÇOIS : Mais ce n'est pas une question de transparence, nous-mêmes nous n'en savons rien pour l'instant. Le projet est encore à l'état embryonnaire. Nous allons chercher des pistes et quand nous en aurons, croyez-moi, nous serons les premiers à vous en informer. Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- ***la mise en place d'une convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Val De Loire pour l'acquisition des parcelles cadastrées AX 84, 95, 113, 127, 130, 131, 134, 137, 138, 139, 141, 142, 145, 154 et les lots 60 et 61 dépendants d'un ensemble immobilier issu des parcelles AX 178, pour une surface totale de 44,390 m²***
- ***d'accepter les termes de la convention de portage foncier.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette décision.***

PÔLE CULTUREL-SPORTS :

2022-121 — Financements complémentaires auprès de la DRAC Centre-Val de Loire dans le cadre d'une subvention au titre du projet de la galerie d'exposition du passage Chabrier

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Monsieur Chapeau, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la ville bénéficie d'une subvention de 20 000 € au titre du projet de développement de la galerie d'exposition du passage Chabrier sur l'année 2022.

Ce projet prévoit d'inscrire la galerie dans une programmation dédiée aux arts visuels, de l'art contemporain à l'architecture en passant par le design et la photographie en prenant en compte les spécificités du contexte local : l'intérêt du bâti architectural du XXe siècle corpopétrussien et la place de la friche artistique de la Morinerie.

Cette année, la DRAC propose une aide supplémentaire à la ville, afin de définir une identité graphique dans le cadre de la communication et la signalétique de la galerie.

Par la présente délibération, il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

M. CHAPEAU : Je remercie Monsieur CONTE qui avait préparé ces délibérations pour mon absence au Conseil prévu le 28 septembre. Je vais aller très vite : ces trois délibérations à venir ont été vues en commission Culturelle. La première consiste à demander l'autorisation en vue de l'obtention d'une subvention de 20 000 euros, au titre du projet de développement de la Galerie d'exposition du passage Chabrier. La DRAC en effet propose une aide supplémentaire à la Ville afin de définir une entité graphique, dans le cadre de la communication et la signalétique de cette galerie.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) :

- **de soutenir la démarche engagée par le Service culturel**
- **d'autoriser le Maire, et le Premier Adjoint en son absence, à solliciter tous les financements complémentaires dans le cadre des projets du service culturel sur l'année 2022**

2022-122 — Délégation accordée à M. le Maire ou à l'adjoint au maire en charge de son absence, pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés de conditions, ni de charges

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 16 juillet 2020 en exécution de ce mandat :

Date	Objet	Noms	Adresses	Attributaire
12 septembre 2022	- 7 clarinettes - 10 saxophones alto	Harmonie municipale	Mairie Place Maurice Thorez	École de musique

	<ul style="list-style-type: none"> - 9 flûtes - 2 hautbois - 2 trompettes - 3 cornets - 3 tubas - 2 cors 		37700 Saint-Pierre-des-Corps	
--	--	--	------------------------------	--

M. CHAPEAU : Cette délibération s'inscrit dans le cadre du travail effectué par les services avec l'association *Harmonie Municipale* et la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. La signature prochaine d'une convention est prévue entre la Ville et cette association.

Ce point n'est pas soumis au vote : il s'agit ici de prendre acte des dons faits par l'association à la Ville d'instruments de musique qui étaient mis en location. Vous remarquerez que sur ces dons, il manque le parc de percussions qui reste la propriété de l'*Harmonie Municipale*. C'est tout à fait normal puisqu'il n'était pas loué.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

2022-123 — Tarifs de location d'instruments de l'École de Musique à compter du 1^{er} octobre 2022

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

M. Chapeau propose à l'assemblée que le tarif de location d'un instrument pour l'année 2022 -2023 soit fixé à la hauteur de 10 euros mensuels.

M. CHAPEAU : Maintenant que les instruments sont la propriété de la Ville, cette délibération vise surtout à rentrer dans la légalité et régulariser une situation qui existait depuis 30 ans, où M. PERAULT était collecteur des tarifs de location pour le compte de l'association.

Je propose donc que pour rentrer dans cette légalité, ce soit maintenant la Ville qui propose cette location à hauteur de 10 euros mensuels. C'est le même tarif que celui proposé jusqu'à présent par l'*Harmonie Municipale* depuis presque 20 ans. Il n'y a donc aucune hausse de tarif.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité (32 votants) de proposer la location d'un instrument pour un montant de 10 euros par mois, à compter du 1^{er} octobre 2022.

M. CHAPEAU : Excusez-nous, je me rends compte que sur le projet de délibération, nous avons mis le 1^{er} octobre comme date d'application. Comme nous sommes déjà le 3 octobre, on risque de reculer un peu cette date.

QUESTIONS ORALES :

Question orale du groupe « Vivre ensemble Solidaires en Métropole » concernant la connaissance par les élus des vœux et questions orales

Rapporteur : Mme Fatiha KENDRI

De longue date, la question de la connaissance par les élus des vœux et questions orales, en amont des séances du Conseil Municipal, est sujette à discussions. Afin de ne plus rencontrer de difficultés, tel un dépôt sur la table le jour du Conseil Municipal, nous souhaitons faire part d'un souhait : inscrire au règlement intérieur du Conseil Municipal l'envoi des vœux et questions orales aux conseillers municipaux, par les mêmes voies que l'envoi de l'ordre du jour du Conseil Municipal par la municipalité, le lendemain du jour de clôture de leur dépôt. En cas de week-end et de jours fériés, cette expédition se fera le jour ouvrable suivant.

Cette mesure simple permettrait de garantir la bonne prise en compte de ces derniers en amont du Conseil Municipal, permettant à ces deux points importants du Conseil Municipal d'être à leur bonne place.

M. FRANÇOIS : Je trouve cette question orale très intéressante. C'est vrai qu'il y a quand même beaucoup de flottements sur les vœux, sur les envois des ordres du jour des Conseils Municipaux. Je propose une méthodologie qui consiste à convoquer une commission générale : cette commission sera nécessaire pour modifier le règlement intérieur. Et cette modification actée en commission sera présentée au Conseil Municipal suivant, si nous en avons le temps, mais on va essayer de s'y tenir. Suite au vote, le règlement intérieur modifié deviendra effectif au Conseil Municipal N+2.

Question orale du groupe « J'aime Saint-Pierre-des-Corps » concernant l'armement de la Police Municipale

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

Monsieur le Maire, vous avez évoqué dans la presse l'armement des policiers municipaux dans un avenir très proche. Cet armement sera-t-il légal ?

M. FRANÇOIS : Vous savez que les sujets de la sécurité et de l'armement de nos policiers municipaux rentrent dans une globalité de prise en compte des incivilités, rodéos et j'en passe... Vous connaissez tous les problèmes que l'on rencontre, dans notre ville, mais dans toutes les villes aussi, aucune n'est épargnée. Pour vous répondre concrètement, oui l'armement sera légal. Il est indispensable, car il est demandé par nos fonctionnaires de police municipale.

Merci à tous, je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

Prochain Conseil Municipal le 16 novembre.

La séance est levée à 22h55

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2022 a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.

*Monsieur le Maire de Saint-Pierre des Corps,
Emmanuel FRANCOIS*

*Le Secrétaire de Séance,
Gilles FREMONT*